MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mercredi 29 octobre 2025, à 17 h 35

Présidence de M. Ahmed Jama, président

La séance est ouverte à 17 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sebastian Aeschbach (remplacé par M. Gary Bennaïm)*, *M. Aurélien Barakat (remplacé par M. Jérôme Fontana)*, *M. François Bärtschi*, *Mme Sophie Desbiolles (remplacée par Mme Laurence Desarzens)*, *M. Valentin Dujoux (remplacé par Mme Uzma Khamis Vannini)*, *M. Jérôme Gasser (remplacé par M. François Mireval)*, *M. Olivier Gurtner (remplacé par Mme Khadidiatou Sene Beck)*, *M. Amar Madani (remplacé par Mme Gabriela Sonderegger)*, *M. Skender Salihi (remplacé par M. Sami Gashi)*, *M. Alexandre Wisard (remplacé par Mme Fabienne Beaud)* et *Mme Livia Zbinden (remplacée par M. Olivier Baud).*

Assistent à la séance: *Mme Marie Barbey-Chappuis*, *Mme Joëlle Bertossa* et *Mme Marjorie de Chastonay*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 octobre 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 28 et mercredi 29 octobre 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Alfonso Gomez sera absent durant cette séance, mais sera présent dès 20 h 30. Nous poursuivrons le traitement de la pétition P-517 à partir de 20 h 30, en présence du maire, qui est concerné. Lors de la présente séance, nous traiterons les rapports à fonction délibérative, en commençant par la proposition du Conseil administratif PR-1612.

4. Questions orales.

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais répondre aux questions qui m'ont été posées hier. A la question orale de M^me^ Fabienne Beaud, au sujet de l'avenir du Terrain d'aventures Acacias, sis dans le secteur en développement Praille-Acacias-Vernets (PAV), je répondrai que les services de la Ville qui travaillent sur les projets de planification urbaine – puisque l'on est encore au stade des études pour certains secteurs, dont le Parc des sports – ont pleinement conscience de la nécessité et de l'intérêt de conserver le terrain d'aventures situé entre la piscine des Vernets et le Centre sportif de la Queue-d'Arve. Dans mon département, il s'agit du Service d'urbanisme et du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Les études en cours – d'une part, l'image directrice du Parc des sports, d'autre part, la voie verte entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction – tiennent compte de la volonté de maintenir ce terrain d'aventures dans le cadre du développement urbain des équipements sportifs du secteur. Comme cela a été précisé à plusieurs reprises à l'association Topos et à la Maison de quartier, le terrain d'aventures sera par conséquent maintenu dans le cadre du développement du Parc des sports.

Je finirai par la question orale posée par M^me^ Danièle Magnin sur les locaux du Service du Conseil municipal (SCM), à la rue de la Coulouvrenière. Madame Magnin, je vous remercie pour votre question – vous transmettrez, Monsieur le président. Je peux vous confirmer que le bâtiment des numéros 42 et 44, rue de la Coulouvrenière est dans un état vétuste. Mais il ne faut tout de même pas peindre le diable sur la muraille. Il semble a priori très exagéré d'affirmer que le SCM travaille les pieds dans l'eau. Une telle situation n'a en tout cas jamais été rapportée à la Direction du patrimoine bâti, qui appartient à mon département. Il y a bel et bien eu quelques infiltrations, mes équipes me l'ont confirmé, mais une campagne de réglage et de réfection des joints de fenêtres a été récemment réalisée afin de remédier aux problèmes d'étanchéité à l'air et à l'eau. Par ailleurs, l'installation du SCM dans ces locaux en 2020 avait été précédée de travaux pour un montant de près de 130 000 francs. Un concept d'intervention est en cours d'étude pour rénover la façade et la toiture du bâtiment. Ce concept sera bientôt prêt. L'intervention pourra être financée par la proposition du Conseil administratif PR-1577, dite PR cadre, que votre Conseil a adoptée le 5 mai dernier. Merci.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Brièvement, j'aimerais répondre à la question magnifiquement formulée par M^me^ Lena Rey sur le Fessestival. Il s'agit effectivement d'une subvention ponctuelle, c'est pourquoi vous n'avez pas trouvé cet intitulé dans le budget. Ce financement se trouve à la ligne

budgétaire Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires. Vous le trouverez en revanche dans les comptes sous le nom Fesses-tival.

Nous leur avons octroyé un soutien de 35 000 francs en 2024 – vous le trouvez dans les comptes 2024 – et également 5000 francs dans le cadre de l'Agenda 21. Pour 2026, il n'est pas prévu de ligne spécifique. Pour l'instant, il n'y a pas encore eu de demande du Fesses-tival. S'il veut en déposer une, il le fera comme tous les autres festivals, via la plateforme en ligne et le portail de la Ville.

Je remercie M. Alexandre Chevalier pour son excellente question; mes services étaient ravis qu'on se préoccupe de la sécurité. Au-delà des vidéos assez rigolotes trouvées sur les différents réseaux sociaux suite au cambriolage du Louvre – vidéos qui ne manquaient pas d'inventivité –, j'aimerais vous dire qu'effectivement, depuis 2013 et le dernier sondage de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le dispositif de sécurité et surveillance est renouvelé chaque année sur la base de cette évaluation. Il est adapté site par site, et la gestion des risques est alignée sur les normes internationales. Je peux vous dire qu'en 2025 cela représente quand même 2,9 millions de francs de prestations de sécurité externes – ce n'est pas rien! – et 72 équivalents temps plein (ETP) de surveillance en interne.

Je trouve intéressant d'évoquer le cas du Musée d'art et d'histoire (MAH), puisqu'il a répondu plus spécifiquement sur ses pratiques. Depuis l'audit d'Interpol, le MAH a fait deux changements significatifs à son concept de sécurité; je ne vais pas vous dire lesquels, pour ne pas donner trop de détails à des personnes malintentionnées… Mais sachez que les équipes de sécurité travaillent de manière permanente à maintenir ou renforcer le niveau de sécurité et que tous les systèmes de sécurité sont adaptés, monitorés et maintenus en continu. Les équipes suivent également un programme de formation continue. Les points de faiblesse, s'il y en a, sont identifiés et des mesures correctives sont appliquées et documentées. Il s'agit par conséquent d'un véritable processus permanent. Je vous lis la conclusion de mes services, parce que je l'aime beaucoup: réduction maximale des risques sans garantie de protection absolue.

M^me^ Michèle Roullet m'a posé une question sur la Comédie. Comme je l'ai déjà dit, la convention est publique et disponible en ligne. Le cahier des charges, en revanche, n'est pas un document public. Mais, au vu de la situation et avec l'accord de M^me^ Séverine Chavrier, il a été distribué à la presse aujourd'hui. J'ai demandé à la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) d'être transparente et de fournir ce document, ainsi que les chiffres que j'ai partiellement cités hier et ce matin à la Radio Télévision Suisse (RTS). Ce cahier des charges sera envoyé aux membres de la commission des arts et de la culture. Je répète que je tiens à la transparence complète, mais également que, désormais, c'est en priorité à la Cour des comptes de faire son travail. Je me suis exprimée au sujet de la Comédie une

dernière fois ce matin sur la RTS. Je laisse dorénavant s'exprimer la FAD, dont c'est le rôle en tant qu'employeur. Je reste cependant proche, évidemment, de la commission du personnel de la Comédie – que je vais rencontrer prochainement – ainsi que de l'association Tigre, faîtière genevoise des compagnies indépendantes de théâtre. Merci pour votre attention.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'ai une réponse à la question de M^me^ Uzma Khamis Vannini concernant les toilettes publiques à Plainpalais, qui étaient apparemment non fonctionnelles durant l'anniversaire du Club en fauteuil roulant Genève. Il aurait été dit, à cette occasion, qu'une société externe s'occupait de leur entretien et que les équipes en question se déplaçaient sporadiquement et jamais le week-end.

Je me suis renseignée auprès du Service logistique et manifestations (LOM). La plaine de Plainpalais dispose actuellement d'une toilette autonettoyante à l'avenue du Mail 10, et de trois ensembles de toilettes publiques situés au skate-park, près des jeux d'enfants, du côté du carrefour des Vingt-Trois-Cantons et de celui du rond-point de Plainpalais. Leur entretien n'est pas assuré par une société externe, puisque ces installations sont nettoyées cinq fois par jour par le LOM, deux fois le matin, deux fois l'après-midi et une fois le soir, sept jours sur sept, y compris donc le week-end. Un nettoyage supplémentaire est même effectué le dimanche matin, lors du marché. Cette fréquence peut encore être augmentée en fonction d'événements ponctuels. Lorsqu'il y a un problème, qu'il s'agisse de pannes ou de vandalisme, le LOM, dès qu'il en est informé, mobilise ses propres équipes, puisque le nettoiement des toilettes a été internalisé depuis environ deux ans, comme vous le savez.

Je ne sais pas quelles sont les sources de ces informations, mais je peux vous assurer qu'il n'y a pas de société externe et que le nettoiement est effectué tous les jours par le LOM. Je reste bien évidemment à disposition pour des informations complémentaires et j'espère vous avoir rassurée sur cette question.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2024 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève (PR-1612 A)[1].

30 juin 2025

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024. La commission l'a étudiée lors des séances des 19 mars et 1er avril 2025, sous la présidence de Mme Michèle Roullet. Les notes de séance ont été prises par Mme Maeva König, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2022-2023 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est approuvé.

Séance du 19 mars 2025

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de Mme Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG), M. Aviel Cahn, directeur général, et M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan indique qu'il interviendra brièvement, la délégation de la Fondation étant chargée de présenter les comptes annuels. Il profite néanmoins de

[1] *Mémorial* 181e année: Proposition, No 53, p. 8192.

cette occasion pour faire un point sur plusieurs aspects relatifs au Grand Théâtre (GTG). Il commence par souligner que les modalités de l'Accord culture de décembre 2022 continuent à être respectées, ce qui constitue une avancée notable. Il annonce que le Conseil d'Etat a confirmé le versement des aides financières pour l'année 2025 en faveur des institutions culturelles, conformément aux engagements pris. Le GTG bénéficiera ainsi d'un financement de 600 000 francs. L'arrêté du Conseil d'Etat ayant été validé ce jour, il est consultable sur le site du Canton. Cette décision marque une première étape vers l'obtention d'un financement total supplémentaire de 1,2 million de francs dès 2026.

Il précise que cette évolution implique la mise au point d'une convention quadripartite avec le Canton et l'association des communes genevoises (ACG), qui apporte une contribution annuelle de 2,5 millions de francs. Une négociation sur ce sujet devra avoir lieu en 2025, le dépassement du seuil de 800 000 francs nécessitant la présentation d'un projet de loi conforme à la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Il appartiendra alors au Grand Conseil de se prononcer sur cette subvention dès 2026. Il rappelle que, par le passé, certains avaient exprimé du scepticisme quant au respect des engagements pris; il se félicite aujourd'hui du respect des accords en vigueur.

Il poursuit en abordant la question des statuts révisés de la Fondation du Grand Théâtre (FGTG). Il indique que la loi de ratification est entrée en vigueur la semaine précédente, à l'échéance du délai référendaire. Par conséquent, les nouveaux statuts prendront effet à compter du 1er juillet 2025. Il souligne que, pour le Conseil municipal, ces modifications n'engendreront pas de changements fondamentaux, le principe d'un siège par groupe politique représenté étant maintenu.

Toutefois, des ajustements seront apportés en ce qui concerne les autres représentations. Ainsi, le nombre de sièges attribués au Conseil administratif passera de cinq à trois. Par ailleurs, un siège de droit sera désormais accordé à l'ACG et un autre au Cercle des mécènes. Deux sièges d'observateurs — le premier existe déjà de manière informelle — seront officialisés pour la commission du personnel et pour le Canton. Il précise que le Conseil administratif adressera un courrier aux différentes entités concernées afin de formaliser ces nominations.

Il explique que cette nouvelle gouvernance est transitoire. Une négociation avec le Canton est prévue pour l'année 2026 et 2027, en vue d'instaurer une répartition équilibrée de la gouvernance et du financement, à raison de 50% pour le Canton et de 50% pour la Ville. Il indique que cette réforme inclura également une consolidation des comptes intégrant la gestion du bâtiment. Cette démarche nécessitera une coordination avec les départements cantonaux concernés, à savoir le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Une fois cette transition finalisée, une nouvelle révision des statuts sera entreprise afin d'assurer une représentation équi-

table du Canton et de la Ville au sein du Conseil de fondation, tout en maintenant vraisemblablement les sièges attribués au Cercle des mécènes et à l'ACG.

Abordant la question du chantier de la machinerie du GTG, il rappelle que le Canton s'était engagé à verser un financement de 8 millions de francs. Il se réjouit d'annoncer que ce crédit a été voté à l'unanimité et sans débat par le Grand Conseil en février. Il ajoute que cette décision aura des répercussions sur le Conseil municipal, qui devra être saisi de cette contribution pour la valider formellement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un crédit supplémentaire à la charge de la Ville, cette démarche sera l'occasion d'examiner d'autres aspects liés à l'évolution du chantier et de faire un point d'étape sur l'ensemble du projet.

Il conclut en abordant la négociation en cours sur le futur statut du personnel. Il reconnaît que les discussions sont particulièrement complexes, non seulement en raison de divergences de points de vue, mais également en raison de la diversité des métiers exercés au sein du GTG. Il souligne que cette institution reposait jusqu'à présent sur un fonctionnement fluctuant, avec des emplois fixes, des renforts ponctuels et des intermittents, dont certains sont régulièrement sollicités chaque année. L'enjeu, selon lui, est donc de parvenir à concilier la stabilité des conditions de travail avec la flexibilité requise pour le bon fonctionnement de la maison lyrique.

Il rappelle que le principe fondamental est déjà acté: la FGTG deviendra l'employeur unique de l'ensemble du personnel. Toutefois, la mise en œuvre de ce principe nécessite un statut négocié, dont l'élaboration est toujours en cours. Il aurait souhaité que ce statut puisse être présenté au Conseil municipal avant la fin de la législature, mais constate que les discussions doivent encore se poursuivre. Il annonce donc que ce dossier sera finalisé par son ou sa successeur-e et qu'une résolution sera soumise en 2026, sans qu'une échéance plus précise puisse être avancée pour le moment.

M. Oberson prend ensuite la parole pour reconnaître que les négociations sont effectivement difficiles et progressent lentement. Il se félicite toutefois des avancées réalisées, précisant qu'une première lecture complète des statuts a d'ores et déjà été effectuée. Il admet qu'au début des discussions, il doutait de leur aboutissement, tant les enjeux semblaient complexes. Néanmoins, les progrès accomplis ont permis d'apporter des clarifications et de rassurer certaines parties prenantes. Il espère ainsi que certaines inquiétudes ont pu être apaisées et souligne que les discussions ont permis de mieux définir les droits et les obligations de chacun. Il conclut en rappelant que, bien que le travail ne soit pas encore terminé, les avancées sont encourageantes.

M[me] Trousseau souligne que cette saison 2022-2023 était la première à se dérouler dans des conditions normales, après trois années marquées par la pandémie de Covid-19 et les nombreuses restrictions sanitaires.

Elle précise que la saison 2022-2023 a été abordée avec un esprit plus serein que les précédentes, permettant au GTG de se recentrer sur ses missions premières, à savoir la production de spectacles lyriques et de danse. Le programme artistique de cette saison s'articulait autour du thème Mondes en migration, avec un «s» à Mondes, une thématique qui a permis d'explorer une riche variété d'œuvres lyriques et chorégraphiques autour des notions de voyage, de migration et de quête intérieure ou spirituelle.

Pour illustrer ces propos, elle évoque d'abord quelques images emblématiques des réalisations artistiques de la saison, avant de présenter les grandes productions qui ont jalonné l'année. La saison a débuté par une œuvre d'envergure, *La Juive* de Fromental Halévy, qui aborde les tensions liées au fanatisme religieux et aux conflits entre juifs et chrétiens. Cette production a été suivie de *Káta Kabanová* de Leoš Janácek, un drame intimiste qui a été acclamé par un public de fins connaisseurs du compositeur. Puis est venue *Marie Stuart*, deuxième volet de la trilogie autour des Tudors.

L'année 2023 a débuté avec *Parsifal*, chef-d'œuvre wagnérien centré sur une quête spirituelle, celle de la rédemption et de la purification à travers la compassion et l'innocence, un thème qui demeure d'actualité en 2024 et 2025. Ont suivi *Le retour d'Ulysse dans sa patrie*, *Lady Macbeth*, et, toujours en lien avec la thématique Mondes en migration, une création contemporaine poignante: *Voyage vers l'espoir*, composée par Christian Jost. Inspiré du film suisse du cinéaste Xavier Koller, couronné par un Oscar en 1991, cet opéra relate l'histoire d'une famille kurde qui quitte sa patrie pour chercher une vie meilleure en Suisse. La saison s'est conclue avec *Nabucco* de Verdi, dont les représentations ont marqué les esprits, notamment grâce à l'interprétation du célèbre «Va, pensiero» par le chœur du GTG, qui a su tenir la dernière note dans un pianissimo d'une exceptionnelle qualité technique et vocale.

Elle poursuit en évoquant l'accueil chaleureux réservé par le public genevois à Sidi Larbi Cherkaoui, nouveau directeur du Ballet du Grand Théâtre, qui a présenté en début de saison une reprise de ses chorégraphies *Faunes* et *Noetic* au Château rouge d'Annemasse dans le cadre du Festival de la Bâtie. Par la suite, il a dévoilé sa première création pour le GTG en collaboration avec Damien Jalet, intitulée *Monde flottant*, en parfaite adéquation avec le thème de la saison. D'autres productions ont suivi, notamment *Sutra* au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et *Traces*. La saison a également été ponctuée par cinq récitals mettant à l'honneur tant des artistes de renommée internationale que de nouveaux talents, ainsi qu'un concert du Nouvel An très apprécié, interprété par Marina Viotti, que certains ont pu voir lors de la cérémonie d'inauguration des Jeux olympiques.

Elle évoque ensuite les activités destinées aux familles et au jeune public organisées dans le cadre de La Plage. Concernant la fréquentation, elle indique

que plus de 70 000 spectateurs et spectatrices ont assisté aux 72 représentations d'opéras, de ballets et de récitals au cours de la saison 2022-2023, contre 64 000 la saison précédente. A ces spectacles s'ajoutent les événements organisés en parallèle: 74 manifestations dans le cadre de La Plage, réunissant environ 10 000 personnes, dont 5000 venues assister à la retransmission en plein air de *Nabucco* au parc des Eaux-Vives.

Elle souligne que le GTG a également développé des initiatives en direction des publics éloignés des institutions culturelles, accueillant plus de 2000 bénéficiaires d'organismes sociaux ou d'associations soutenues par des mécènes. Des récitals pour les seniors, diverses actions de médiation et des programmes éducatifs ont permis d'atteindre près de 4000 élèves, dont 2500 issus du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), 1500 d'écoles privées et 54 enfants en bas âge venant de crèches. En parallèle, près de 100 visites guidées ont été organisées à destination du grand public, des scolaires, des mécènes et d'autres partenaires. Enfin, dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec la cité, le GTG a travaillé avec une cinquantaine d'acteurs culturels, associatifs et académiques.

Sur le plan artistique, elle constate que les productions de la saison ont rencontré un vif succès auprès du public genevois ainsi que de la presse locale et internationale. Elle mentionne la parution de 865 articles et émissions télévisées ou radiophoniques consacrés au GTG, notamment dans Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, France Culture, *Le Monde*, *Paris Match* et *Le Figaro*, ce qui a contribué à renforcer le rayonnement de l'institution au-delà des frontières genevoises. Elle rappelle également que le GTG a été nommé parmi les six meilleures maisons d'opéra du moment lors des International Opera Awards.

Concernant l'aspect financier, elle indique que l'institution est pratiquement à l'équilibre, avec un chiffre d'affaires de 32,5 millions de francs et une perte marginale de 0,15%. Cet équilibre a été rendu possible grâce à plusieurs facteurs: le succès de *Nabucco*, qui a affiché complet presque tous les soirs, la forte fréquentation du Ballet, sous l'impulsion de Sidi Larbi Cherkaoui, ainsi que des efforts conséquents pour développer les revenus issus de coproductions. De plus, le mécénat s'est accru de manière significative, atteignant un montant de près de 9 millions de francs grâce à l'action conjointe de la direction générale, du président M. Cahn et de M. Oberson.

Elle insiste toutefois sur le fait que, bien que cette évolution soit positive, elle rend le GTG plus dépendant de ses partenaires financiers. Par ailleurs, la billetterie, qui représente 22% des recettes, a été affectée par une baisse de fréquentation post-Covid, une tendance observée dans l'ensemble du secteur culturel européen. Face à cette réalité, des efforts ont été entrepris pour optimiser les dépenses artistiques et compenser le manque à gagner.

Enfin, elle souligne les défis à venir. La question du renouvellement et du développement des publics demeure cruciale, notamment en raison du vieillissement de la population. La tarification est également un sujet de réflexion, un équilibre délicat devant être trouvé entre le taux de remplissage et l'accessibilité. De plus, les départs à la retraite, particulièrement nombreux dans les ateliers, nécessitent un renouvellement progressif du personnel, ce qui peut être complexe compte tenu de la rareté de certaines compétences.

Elle conclut en évoquant les outils de suivi budgétaire mis en place, notamment l'implémentation du logiciel Power BI, permettant une gestion en temps réel des engagements financiers. Elle salue cette avancée, qui remplace progressivement l'utilisation d'Excel, auparavant très laborieuse. Malgré ces améliorations, elle rappelle que la structure financière du GTG, avec ses charges fixes et ses engagements artistiques pris plusieurs années à l'avance, limite sa réactivité budgétaire à court terme. Enfin, avant de conclure, elle mentionne les avancées en matière de numérisation et le développement d'un outil de gestion de la relation client.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si un benchmark a été réalisé avec d'autres maisons d'opéra comparables en ce qui concerne le taux de remplissage. Il s'interroge sur la position du GTG par rapport à ces institutions. Il questionne également l'existence d'une ambition chiffrée, définie par la direction artistique, quant au taux de remplissage idéal à atteindre.

M. Cahn répond qu'il est évident que l'objectif est de remplir la salle, mais qu'il convient de rester réaliste. Il rappelle que les saisons récentes ont été particulièrement difficiles en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19 et du fait que les budgets avaient été établis avant la crise sanitaire. Il souligne que le but reste d'atteindre un équilibre financier et d'assurer la viabilité des comptes. Il souligne que la saison en question constitue la première vraie saison post-Covid. Les taux de fréquentation étaient alors très différents à l'automne 2019. Concernant le benchmark, il estime que la comparaison est particulièrement difficile, car il n'existe pas d'équivalent strict en Suisse. Il précise que l'Opéra de Lausanne a une jauge équivalant à la moitié de celle du GTG, dans une ville qui n'est pas beaucoup plus petite, mais où le bassin de population est plus large. L'Opéra de Zurich, quant à lui, est d'une taille similaire, mais fonctionne sur un modèle structurel très différent, avec un répertoire plus dense et une ville nettement plus grande. Il note que la comparaison avec des maisons étrangères est également compliquée, notamment en raison des écarts de prix des billets. Il cite l'Opéra de Lyon comme l'institution la plus proche géographiquement, tout en précisant que sa politique tarifaire est très différente de celle du GTG.

Mme Trousseau ajoute que, au-delà du taux de remplissage, qui dépend de la capacité de la salle et du bassin de population, il est intéressant d'observer son évolution dans le temps. Elle relève une tendance générale à la baisse, allant de 10% à 20% selon les maisons d'opéra. Elle indique que certaines structures plus petites, comme le Théâtre Orchestre de Bienne Soleure, qui ne compte que 300 places, ont subi des pertes moindres. Elle explique que la composition du public joue également un rôle important. Elle observe, en effet, une augmentation des spectateurs achetant des billets individuels et une diminution du nombre d'abonnés. Elle souligne que les théâtres disposant d'un bassin d'abonnés plus important bénéficient d'une stabilité accrue.

M. Cahn complète cette analyse en indiquant que le GTG compte 28% d'abonnés contre 72% d'acheteurs de billets individuels. Il précise que cette situation impose un travail marketing particulièrement créatif pour attirer continuellement de nouveaux spectateurs. Il y voit néanmoins une opportunité, puisque cela permet de ne pas se reposer sur un public constant et favorise une démocratisation de l'institution. Il note toutefois que les productions très populaires, comme *Nabucco*, se vendent aisément, tandis que les œuvres plus exigeantes nécessitent un effort accru pour attirer un public.

M. Oberson insiste sur l'importance accordée à cette question au sein du GTG. Il indique que des études internes ont été menées pour améliorer les stratégies marketing et renforcer la participation du public. Il se veut optimiste, estimant que les taux de remplissage connaissent une progression lente mais certaine. Il souligne toutefois la difficulté d'établir des comparaisons avec l'Opéra de Zurich, qui fonctionne selon un modèle de répertoire, où une même œuvre est jouée à différents moments tout au long de l'année. Il oppose ce système à celui du GTG, où les productions sont concentrées sur une période de cinq à sept représentations successives, rendant toute comparaison de taux de remplissage plus complexe.

M. Cahn rappelle qu'il existe peu de maisons d'opéra dans le monde fonctionnant toute l'année avec une salle de 1600 places, ce qui constitue un atout, mais aussi un défi, compte tenu du bassin de population. Il constate que l'Opéra de Zurich, qui a une capacité de 1200 places, ou l'Opéra de Lyon, qui en compte 1100 pour une ville de même taille, sont dans une situation plus avantageuse. Il insiste sur le fait que la taille de la salle et la population locale influencent fortement les taux de remplissage. Il explique que, pour optimiser la viabilité des productions, le GTG mise sur la coproduction, ce qui permet aux œuvres d'avoir une vie au-delà de Genève. Il mentionne également une étude en cours, intitulée l'«Œil du public», qui analyse le bassin de spectateurs et les pratiques du public.

Le commissaire revient sur la question de la comptabilité et relève que les premiers chiffres exposés ne prennent pas en compte l'apport de la Ville de

Genève, tandis que le graphique de répartition des charges, lui, intègre cet élément. Il demande si un tableau consolidé existe, intégrant l'ensemble des résultats du GTG, du service municipal et de la Fondation.

Mme Trousseau précise que les charges immobilières présentées correspondent à des charges matérielles. Elle indique que la mise à disposition du bâtiment par la Ville de Genève n'est pas prise en compte dans ce tableau et que seule la Fondation est considérée.

M. Kanaan affirme que ce type de consolidation est possible et que, prochainement, une approche budgétaire intégrée sera mise en place. Il assure que l'institution est en mesure de fournir un tableau global prenant en compte toutes les rubriques, y compris l'apport de la Ville.

Mme Trousseau ajoute que ce tableau figure en dernière page du rapport d'activité distribué aux membres. Elle précise que ce document intègre les subventions non monétaires de la Ville de Genève ainsi que les charges de personnel couvertes par celle-ci.

M. Kanaan estime qu'il serait pertinent de disposer d'un document consolidé, précisant que le budget du GTG s'élève à 65 millions de francs, dont 42 millions de francs proviennent de la Ville de Genève. Il souligne que ce ratio est intéressant à analyser.

M. Cahn compare ces chiffres à ceux de l'Opéra de Zurich, dont le budget atteint 120 millions de francs. Il fait remarquer que le GTG fonctionne avec des coûts et un volume de prestations équivalents à la moitié de ceux de Zurich.

Le commissaire s'interroge ensuite sur le statut du bâtiment du GTG. Il demande s'il reste inscrit au patrimoine administratif de la Ville de Genève et s'il pourrait être transféré à la Fondation ou s'il continuera d'être mis à disposition via une convention.

M. Kanaan répond qu'un transfert du bâtiment à la Fondation serait particulièrement complexe. Il précise que le Canton et la Ville conviennent qu'un tel changement nécessiterait une opération délicate, notamment en raison des critères de valorisation des actifs. Il mentionne que ce questionnement concerne également d'autres institutions, comme la Bibliothèque de Genève (BGE) ou le Musée d'art et d'histoire (MAH). Il confirme que le bâtiment restera propriété de la Ville de Genève, avec une mise à disposition et une prise en charge des coûts. Il détaille les dépenses en deux niveaux: d'une part, l'entretien courant, pris en charge par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour un montant annuel avoisinant un million de francs; d'autre part, les investissements futurs, qui nécessitent des crédits spécifiques. Enfin, il indique qu'un groupe de travail dédié est en cours de négociation pour définir précisément les modalités de cette consolidation financière.

Une commissaire indique avoir deux questions. La première concerne l'évolution du public du GTG, notamment l'intention initiale d'ouvrir et de diversifier l'audience en rendant l'institution plus accessible à un public varié, notamment aux jeunes, mais pas uniquement. Elle rappelle également la volonté de renforcer les collaborations avec des entités diverses et s'interroge sur l'impact de la période Covid sur ces ambitions. Elle évoque, parmi les outils mis en place, l'initiative de La Plage et demande s'il est possible d'obtenir un retour sur l'évolution et le suivi de ces efforts.

M. Cahn répond que le public du GTG s'est rajeuni, bien que de manière non fondamentale. Il souligne néanmoins que, partout ailleurs, le public des maisons d'opéra tend à vieillir, ce qui rend ce rajeunissement significatif. Il insiste sur la nécessité de poursuivre cet effort et attribue en partie cette difficulté au prix des billets, malgré l'existence de mécénats permettant de proposer des tarifs à 17 francs. Il précise que, si cette tendance ne concerne pas spécifiquement la saison 2022, le GTG a tout de même engagé une collaboratrice dédiée à la diversité culturelle. Cette initiative vise à élargir l'audience en attirant des spectateurs issus de milieux et de cultures traditionnellement sous-représentés au sein de l'institution.

Il met également en avant les collaborations mises en place avec des associations qui distribuent des billets à des publics défavorisés, que ce soit sur le plan financier ou culturel. Il observe que, si ces billets étaient auparavant peu utilisés, ils sont désormais attribués en totalité, avec une demande croissante. Il considère cet élément comme un indicateur du progrès accompli dans ce domaine. Concernant les collaborations, il précise que le GTG compte actuellement une cinquantaine de partenaires ou associations variées, qui ont contribué à enrichir son activité, notamment au cours de la saison 2022-2023. Il attribue cette expansion aux actions menées dans le cadre de La Plage, sans lesquelles les possibilités de projets conjoints avec des partenaires culturels ou sociaux auraient été nettement réduites.

Il estime que ces initiatives ont permis au GTG de mieux s'ancrer dans le tissu social et associatif. Il rappelle toutefois que les préjugés liés à l'opéra, parfois enracinés depuis plusieurs décennies, voire depuis plusieurs siècles, ne disparaîtront pas en seulement cinq ans. Il se réjouit néanmoins du travail accompli et du changement progressif de perception du public, qui se sent désormais plus à l'aise au sein de l'institution, comparé à la situation d'il y a une dizaine d'années.

M. Oberson renforce cette idée en affirmant que le public du GTG s'est largement diversifié. Il cite en exemple des représentations organisées dans des lieux atypiques, comme un spectacle mêlant musique électronique à l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), à L'Usine. Il évoque également des initiatives visant à «désacraliser» le bâtiment du GTG, qui peut paraître majestueux et impression-

nant pour certains publics. Il mentionne ainsi les «Light Nights», soirées ouvertes à tous, ainsi que le concept du «Sleep Over», qui permet aux spectateurs de passer la nuit dans l'institution. Il considère que ces initiatives sont particulièrement positives, car elles contribuent à faire du GTG un lieu accessible à tous.

La commissaire aborde ensuite une seconde question relative aux différents déplacements du GTG au fil des années. Elle rappelle qu'après un déménagement à la place des Nations, l'institution a finalement retrouvé son bâtiment historique, avant d'être de nouveau affectée par la pandémie de Covid-19. Elle souligne qu'un nouveau déplacement est désormais prévu et demande comment cette situation est intégrée dans le travail des équipes.

M. Oberson répond qu'il a été nommé président du GTG seulement quatre semaines avant la fermeture de l'institution en raison de la pandémie. Il évoque également les problèmes rencontrés avec la Cité des Nations, aujourd'hui totalement résolus, bien qu'il ait reçu une convocation au tribunal seulement six semaines après sa prise de fonction. Il précise que les travaux de rénovation, notamment ceux de la machinerie, étaient prévus de longue date et qu'ils entraîneront une fermeture temporaire d'un an, répartie sur deux saisons: six mois sur l'une et six mois sur l'autre. Il indique que le GTG sera alors relocalisé au BFM et affirme que les discussions en ce sens sont pratiquement finalisées. Il souligne néanmoins un enjeu de taille, à savoir la jauge plus réduite du BFM, qui nécessitera des adaptations dans la programmation. Il se veut toutefois confiant, affirmant que l'équipe du GTG est solide et qu'elle est en mesure de trouver des solutions adaptées.

Une commissaire s'interroge sur l'existence de billets dégriffés, en dehors de ceux proposés à 17 francs. Elle souhaite savoir si des offres de dernière minute sont mises en place, à l'image de certaines pratiques en Italie, où des réductions sont appliquées le soir même en cas de places disponibles.

M. Cahn répond que des billets à 20 francs sont disponibles, pour les moins de 27 ans, sous réserve de disponibilité. Il précise que ces billets sont largement utilisés et constituent une réduction importante, notamment pour les parents souhaitant accompagner leurs enfants. Concernant l'application de rabais de dernière minute pour le grand public, il indique que ce n'est pas la politique adoptée par le GTG, afin d'éviter que les spectateurs ne retardent systématiquement leur achat dans l'attente d'éventuelles réductions. A la place, il explique que l'institution mise sur le «flexible pricing», un système tarifaire encourageant l'achat anticipé en offrant des prix plus avantageux aux spectateurs qui réservent tôt. Il estime que cette stratégie fonctionne bien et permet d'optimiser les recettes.

La commissaire questionne ensuite M. Cahn sur l'évolution des horaires des représentations.

M. Cahn indique que les représentations du dimanche après-midi rencontrent un franc succès. Il indique que les horaires sont ajustés en fonction des jours de la semaine et du type de public visé. Il précise que, durant la semaine, certains spectacles commencent plus tôt afin de permettre aux spectateurs de venir directement après le travail sans rentrer trop tard chez eux. A l'inverse, les représentations du jeudi, vendredi et samedi ont tendance à débuter plus tard, en cohérence avec les habitudes du public. Il note que le lundi et le mercredi sont peu concernés par cette problématique, car ces jours connaissent une faible programmation. Enfin, il souligne que les représentations du dimanche en début d'après-midi sont particulièrement appréciées du public venant de l'extérieur de Genève, car elles facilitent les déplacements.

Un commissaire s'interroge sur la composition du mécénat et du sponsoring du GTG. Il note que, bien que les abonnements annuels connaissent une certaine baisse, le mécénat, quant à lui, semble augmenter. Il se demande si ce phénomène est principalement dû à des mécènes particuliers ou si des institutions prennent le relais.

M. Cahn explique que le mécénat est très diversifié et repose en grande partie sur des fondations. Il souligne que, dans un contexte financier difficile, notamment après la période du Covid, le public est parfois moins disposé à soutenir l'institution. Néanmoins, le GTG a réussi à mobiliser de nombreux mécènes intéressés par ses activités, ce qui a permis de maintenir un niveau artistique élevé. Il précise que, sans ce soutien, il aurait peut-être été nécessaire de renoncer à certains artistes ou à certaines mises en scène. Il observe que la tendance actuelle est à une diminution du «sponsoring corporate» au profit des contributions de fondations et d'individus. Il distingue également les fondations des sponsors commerciaux, ces derniers recherchant généralement un retour sur investissement. Il constate que cette évolution n'est pas propre au GTG, mais qu'elle se vérifie à l'échelle mondiale dans le domaine culturel, à l'exception du sport.

Un commissaire exprime sa reconnaissance envers l'ensemble de l'équipe pour son travail, notamment en matière de démocratisation de l'opéra. Il souligne l'importance de cette mission et félicite particulièrement M. Cahn et M. Oberson pour leur engagement. Il souhaite cependant aborder la question des critiques du public et demande comment le GTG réagit aux remarques des spectateurs.

M. Cahn répond que les retours du public sont variés. Il indique que certains spectateurs envoient des lettres, qu'ils soient satisfaits ou non. Il précise que des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès du public afin d'évaluer son ressenti. D'une manière générale, il constate que la majorité des spectateurs sont très satisfaits, même si certaines voix dissonantes se font entendre. Il note que les critiques sont parfois exprimées de manière véhémente et que les

plaintes les plus marquantes viennent souvent d'une minorité plus vocale. Toutefois, il affirme que l'institution reste à l'écoute de son public et que les commentaires sont pris en compte. Il observe que, lorsqu'un spectateur exprime une insatisfaction, cela concerne souvent des aspects pratiques, comme la lenteur du service au bar ou la durée des représentations, plutôt que des choix artistiques. Il reconnaît que certaines mises en scène audacieuses peuvent susciter des réactions contrastées, mais rappelle que le GTG s'adresse à un public large, y compris à l'international, et qu'il est donc impossible de satisfaire tout le monde en permanence.

M. Oberson rebondit sur cette question en soulignant que les critiques reflètent souvent une opposition entre une vision traditionnelle de l'opéra et une approche plus moderne. Il raconte qu'il reçoit personnellement des lettres de spectateurs regrettant l'absence de mises en scène conformes à l'image classique de Mozart, avec perruques et décors d'époque. Il affirme ne pas être opposé à cette vision, mais insiste sur la nécessité de faire évoluer l'institution. Il rappelle que, pour assurer la pérennité du GTG, il est indispensable de rajeunir le public et d'attirer de nouvelles générations de spectateurs. Il reconnaît que les choix artistiques les plus audacieux peuvent diviser, mais souligne qu'ils sont également ceux qui attirent le plus de jeunes spectateurs. Il considère qu'un équilibre subtil doit être trouvé entre respect de la tradition et modernisation, afin d'éviter que l'opéra ne se fige dans le passé et ne perde progressivement son audience.

La présidente exprime son admiration pour les efforts du GTG en faveur de la jeunesse. Elle souligne que le rajeunissement du public constitue une priorité et partage le témoignage d'une jeune fille de 13 ans qui considérait l'opéra comme un art réservé aux personnes âgées. Elle observe que l'opéra, en raison de sa durée, peut être perçu comme difficilement accessible pour les jeunes générations, habituées à des formats plus courts et plus immédiats. Elle souhaite également aborder la question du coût des représentations et rapporte un commentaire entendu récemment, selon lequel l'opéra resterait une culture d'élite, en raison des prix élevés. Elle cite l'exemple d'une famille de quatre personnes ayant dû débourser plus de 600 francs pour assister à un spectacle et interroge M. Cahn sur la possibilité, pour une famille, de bénéficier des billets à 20 francs. Elle demande si ces tarifs permettent réellement à des parents d'emmener leurs enfants à l'opéra à moindre coût.

M. Cahn rappelle que l'achat anticipé est essentiel pour bénéficier des tarifs réduits. Il précise que les billets à 20 francs ne sont pas disponibles en permanence et que l'offre cesse dès que le taux de remplissage atteint un certain seuil. Il insiste sur le fait que l'institution doit assurer ses revenus et qu'un équilibre doit être trouvé entre accessibilité et viabilité financière. Il conseille ainsi aux familles intéressées d'acheter leurs places le plus tôt possible afin de leur garantir l'accès

aux tarifs réduits. A titre d'exemple, il mentionne que, pour une représentation de *La Traviata*, il est préférable de réserver dès maintenant plutôt que d'attendre la fin du mois de mai, si la première a lieu à la mi-juin.

Séance du 1er avril 2025

Discussion et prises de position

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se félicite de l'intervention de la Surveillance des communes, qui a procédé à une modification du projet de statut de la FGTG. Cette modification permet désormais à la commission des finances d'auditionner la Fondation dans le cadre de l'examen de ses comptes futurs. Il souligne que, sans cette modification du statut, précédemment validée par une majorité du Conseil municipal sur proposition de M. Kanaan, la commission n'aurait plus été en mesure d'auditionner la Fondation pour les années à venir. Il remercie la Surveillance des communes d'avoir rectifié cette situation.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'à la suite de l'étude des comptes en commission, elle a pris connaissance d'un communiqué de presse émanant des syndicats et des commissions du personnel. Ces derniers expriment une vive inquiétude concernant le processus de négociation en cours, qui n'a, à ce jour, abouti à aucun résultat concret. Bien qu'elle reconnaisse que ces préoccupations ne relèvent pas directement des comptes 2022-2023, ce contexte l'empêche de voter favorablement à cette proposition.

Vote

La présidente met aux voix le vote de la proposition, qui est acceptée par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 non (EàG).

—***—

Premier débat

Mme Brigitte Studer (EàG-UP). La commission des finances a étudié ces comptes au printemps 2025. L'audition a été l'occasion, pour le magistrat sortant, M. Sami Kanaan, de faire le point sur différents aspects concernant le Grand Théâtre de Genève (GTG), dont l'Accord pour la politique culturelle de Genève de 2022, qui implique l'élaboration d'une convention quadripartite liant

le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et la Fondation du Grand Théâtre, avec une discussion sur la répartition présente et future du financement. La question de la participation du Canton au crédit d'investissement pour la machinerie a été évoquée, de même que la révision des statuts de la Fondation du Grand Théâtre. Est toujours en cours, sur ce troisième point, la négociation du futur statut du personnel. En effet, la révision des statuts de la fondation a conduit à l'adoption d'un principe fondamental: celle-ci deviendra l'employeur unique de l'ensemble du personnel.

Certes, l'adoption des comptes 2022-2023 ne pose pas de problème en soi. Mais nous tenons à rappeler, ici, que les syndicats et les commissions du personnel insistent sur le fait que le transfert ne doit pas se faire au détriment des droits du personnel de la Ville. Les représentants du personnel ont exprimé à plusieurs reprises leur très vive inquiétude. Les améliorations promises pour le personnel actuel de la fondation ne correspondent pour l'instant pas aux attentes. Les garanties pour le personnel municipal lors du transfert envisagé ne sont pas encore suffisantes. Notre groupe espère que la nouvelle conseillère administrative de la Culture, M^me^ Joëlle Bertossa, suivra ces négociations dans un climat d'écoute et de respect.

Tout en sachant que l'adoption de ces comptes d'une période antérieure ne permet pas d'améliorer concrètement la situation actuelle, nous tenons, avec un vote d'abstention, à attirer l'attention sur ce processus de négociation très difficile, qui obligera à terme quasiment 200 personnes à quitter le statut municipal et à devenir employés de la fondation. Selon les témoignages du personnel, ces dernières années, la fondation a nettement moins bien respecté les règlements en vigueur que ne le font les instances municipales. Nous partageons la préoccupation des syndicats et de la commission du personnel. De ce fait, nous nous abstiendrons sur l'approbation des comptes. Notre groupe souhaite également que la magistrate puisse expliquer comment elle conçoit ce processus de négociation dans la phase actuelle. Merci d'avance.

M. Vincent Schaller (UDC). Je profite de l'ouverture des débats pour rappeler que M. Sami Kanaan avait souhaité, dans son projet de statut, que les comptes du GTG ne soient plus examinés et approuvés par ce Conseil municipal. Une proposition assez étonnante, puisque le GTG est une institution qui pèse tout de même 40 millions de francs dans les comptes de la Ville de Genève, dont 11 millions versés à la Fondation du Grand Théâtre.

A l'occasion de l'examen des statuts dans cette enceinte, j'avais demandé que l'on rétablisse la possibilité pour notre conseil d'examiner ces comptes, ce qui signifie pouvoir auditionner le président du conseil de fondation, le directeur du

GTG. Une majorité de ce Conseil municipal avait refusé cet amendement. C'était le cas, évidemment, du Parti socialiste, puisque M. Kanaan est socialiste, mais aussi du Centre et du Parti libéral-radical, des partis qui *(remarque)* se disent pourtant responsables d'une bonne gestion des deniers publics. Nous avions donc été minorisés, malgré le fait que j'avais été rejoint sur ce point par le Mouvement citoyen genevois et les Verts, si mes souvenirs sont exacts. A l'avenir, nous ne devions plus vérifier, contrôler cette comptabilité du GTG.

Heureusement, l'autorité de surveillance des communes, M[me] la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast, a modifié d'office le statut, pour nous permettre de continuer à auditionner la Fondation du Grand Théâtre, année après année.

Je voulais rappeler cet épisode. Si, aujourd'hui et à l'avenir, nous avons la possibilité de suivre cette institution qui restera encore un certain nombre d'années principalement à charge de la Ville de Genève c'est finalement grâce à l'autorité de surveillance des communes, pas grâce à M. Kanaan, ni aux socialistes, au Centre et au Parti libéral-radical. Je vous remercie.

Une voix. Bravo!

M. Théo Keel (S). Pour rétablir un peu les faits, si mes souvenirs sont exacts, la proposition de M. Kanaan était en effet de ne plus forcément étudier les comptes, mais, en contrepartie, de faire une étude plus poussée des subventionnements au moment du budget. Cela constituait une autre façon, également intéressante, de superviser l'institution.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, imaginez qu'on ne parle pas du GTG, mais qu'on parle de la Comédie. Finalement, c'est le même principe. Dans ces institutions régies par des fondations – ce qui est une bonne chose –, il est évident qu'au-delà du conseil de fondation, il y a le Conseil municipal et le Conseil administratif. Nous exerçons une haute surveillance sur ces institutions. Il est donc absolument nécessaire que l'on puisse – je ne vais pas refaire l'historique de M. Schaller – examiner la gestion et les comptes de ces fondations – c'est également le cas pour la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) – en commission des finances. C'est bien nécessaire! Et c'est ce qu'on fera à la commission des arts et de la culture au sujet de la gestion de la Comédie qui a posé – pour calmer le jeu, on dira – quelques menus problèmes… Il était absolument nécessaire de le rappeler ce soir. Merci.

M^me^ Joëlle Bertossa, conseillère administrative. Je ne vais pas intervenir très longuement, parce que l'on va – malheureusement ou heureusement – avoir bientôt l'occasion de reparler de la réforme du GTG, notamment lorsque nous devrons réaliser les arbitrages budgétaires. Je remarque avec malice que M. Vincent Schaller – vous transmettrez, Monsieur le président – serait frustré de ne pas pouvoir analyser les comptes, mais qu'il ne dit rien dessus… Visiblement, vous n'avez pas d'avis sur les comptes que vous avez eu tout loisir d'étudier…

Plus important – et là, ce n'est pas du tout une boutade –, je voudrais assurer le groupe Ensemble à gauche et Union populaire et celles et ceux que ça intéresse que ma principale préoccupation concerne le personnel du GTG – qu'il soit actuellement salarié par la Ville ou faisant partie des 250 personnes engagées par la fondation. Si cette réforme a un but, c'est bien d'améliorer les conditions de travail, et non pas de les péjorer.

Les négociations sont en cours, mais on n'en est de loin pas au bout. Je les ai reprises en cours. Pour l'instant, j'ai assisté à deux séances de négociation; c'est très, très lent. On n'a pas encore abordé la manière dont le personnel municipal sortira, ou pas, et à quel moment ses conditions vont changer. Comme je vous l'ai dit en préambule, je vous demande un peu de patience. On en reparlera volontiers. En tout cas, mon engagement est d'améliorer les conditions de travail, non pas de les péjorer.

Voilà ce que je peux dire ce soir. Merci. Ah non! Je voulais encore dire quelque chose de très important: cela aura un coût. Cela aura un coût conséquent. Je vous demande de le retenir, au sein de chaque parti, car ce coût sera partagé – c'est le but – avec le Canton, mais il reposera aussi sur nos épaules. Par conséquent, le Conseil municipal est-il prêt à financer cette réforme? La question se reposera…

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 63 oui contre 1 non (6 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 3 du statut du Grand Théâtre de Genève (PA 270.01),

décide:

Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2022-2023 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de M^mes^ et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Yasmine Menétrey et Vincent Schaller: «Pour une animation estivale: le Jet d'eau en musique» (PRD-310 A)[1].

16 avril 2025

Rapport de M^me^ Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé pour étude à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 29 novembre 2022. Il a été étudié lors des séances des 30 janvier, 13 mars, 28 août et 6 novembre 2023, ainsi que des 26 février et 15 avril 2024, sous la présidence successive de M^me^ Alia Chaker-Mangeat et de M. Pascal Altenbach. Les notes de séances ont été prises par M. Léo Lorenzi, M^me^ Patricia Brito Leitao et M. Hugo Pichelin, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

A l'été 2017, une scène mobile avait été installée devant le Jet d'eau. Pendant onze jours se sont succédé douze groupes et orchestres locaux pour le plus grand plaisir d'un très nombreux public. Depuis, les Fêtes de Genève ont disparu et le Covid est passé par là. Du coup, des centaines d'artistes locaux et la population se sont retrouvés orphelins d'animation populaire.

Considérant:

– que la scène des musiques actuelles et humoristique de Genève, tous styles confondus, est d'une incroyable richesse;
– qu'il est inconcevable de ne pas animer culturellement la rade pendant l'été;
– qu'il est regrettable de ne pas proposer gratuitement et à cet endroit des spectacles 100% locaux à la population genevoise ainsi qu'aux touristes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

[1] *Mémorial* 180^e^ année: Développé, N^o^ 26, p. 3810.

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 213 000 francs destiné à financer l'organisation de spectacles musicaux et humoristiques, 100% locaux, entre le samedi 1er juillet et le samedi 26 août 2023, à raison de trois spectacles par semaine (les jeudis, vendredis et samedis) sur une scène devant le Jet d'eau.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023.

Séance du 30 janvier 2023

Audition de M. Sormanni, auteur du projet de délibération

M. Sormanni dit qu'il adhère à l'idée d'animer la ville de Genève, qu'il trouve un peu triste. Il illustre cela avec le fait que les forains sont bridés, qu'il n'y a plus de Fêtes de Genève ni de feux d'artifice. Ce projet mérite qu'il soit étudié avec son auteur, M. Didier Tischler-Taillard, président de l'Association de diffusion des artistes du Grand Genève (ADAGG). Ce dernier a fait des demandes à la Fondation Wilsdorf ainsi qu'à la Loterie romande, laquelle a répondu favorablement à hauteur de 100 000 francs. Il considère que l'on doit offrir des animations populaires en ville, d'où l'intérêt de ce projet. Il propose l'audition de M. Didier Tischler-Taillard.

La présidente précise qu'il faudra auditionner M. Kanaan, qui répondra à cette question. Il faut d'abord passer par le magistrat pour ce genre d'événement, c'est un appel à projets qui sera sûrement de mise.

Séance du 13 mars 2023

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, et de M. Laurent Marty, coordinateur de la Fête de la musique

M. Kanaan constate que le projet de délibération affiche la volonté de retrouver l'esprit des Fêtes de Genève. Il estime bienvenu le souhait de promouvoir les artistes locaux, les musiques actuelles et l'accès pour la population. Toutefois,

il faut prendre en compte les impératifs de budgets, d'autorisations (difficiles à obtenir) et de conditions matérielles qui compliquent grandement la possibilité d'organiser un événement d'une telle envergure (500 à 1000 personnes) dans l'espace public, surtout à cet endroit qui n'est pas très vaste et qui constitue un passage essentiel pour les promeneuses ou promeneurs.

M. Marty insiste d'abord sur le fait que la rémunération des artistes ne doit pas être oubliée. Ensuite, il explique que l'espace public est devenu difficile à gérer. Des travaux ont dû être menés il y a quelques années (blocs de béton) pour sécuriser la population à la suite des inquiétudes grandissantes au sujet des flux de personnes liées à des accidents notoires dans d'autres pays d'Europe. Il estime qu'il y aurait un danger d'organiser la scène à l'endroit indiqué par le projet, étant donné les dimensions de la scène remorque et le nombre de personnes pouvant facilement atteindre les 1000 à 2000. En revanche, il souligne qu'il y a d'autres solutions autour de la rade, comme le kiosque au Jardin anglais, qui est à la fois populaire et plus facile à gérer qu'une scène sur le béton et près de l'eau. De plus, organiser un événement à proximité de l'eau impliquerait d'avoir à traiter avec la capitainerie pour mettre en place une sécurité sur l'eau également. Il préconise un événement plus petit et plus adapté au budget que celui proposé, qui lui parait difficilement réalisable sur une programmation de huit semaines. Il pense qu'on devrait utiliser les infrastructures en place (kiosque du Jardin anglais, Bateau Genève, Rotonde du Mont-Blanc, etc.), quitte à ajouter une petite scène et organiser des événements à plusieurs emplacements pour éviter les problèmes de flux. Ce serait également plus facile à gérer pour la police et s'apparenterait à une petite Fête de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire évoque la possibilité de la plage des Eaux-Vives.

M. Kanaan explique que des manifestations sur la plage des Eaux-Vives ne sont pas permises dans l'idée de préserver son statut de lieu public accessible et calme en tout temps.

Séance du 28 août 2023

Suite des travaux et vote

Une commissaire rappelle qu'avant de poursuivre les travaux, il faudrait voter sur l'audition de M. Didier Tischler-Taillard (ADAGG), qui avait été demandée lors d'une séance précédente, mais pas votée.

Mise aux voix, l'audition de M. Didier Tischler-Taillard est acceptée par 11 oui (1 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 EàG, 3 S).

Séance du 6 novembre 2023

Audition de M. Didier Tischler-Taillard, journaliste et musicien

M. Tischler-Taillard explique qu'en 2017, il avait programmé une scène lors des Fêtes de Genève avec des artistes de la région actifs dans les musiques actuelles et populaires. Il explique qu'il existe une richesse dans ce domaine à Genève. Cette initiative a eu un succès incroyable et il souhaiterait par conséquent reconduire l'expérience. Son idée est de faire une scène devant le Jet d'eau, qui constitue un lieu magnifique, de programmer trois concerts trois soirs par semaine (jeudi, vendredi et samedi) pendant tout l'été. Cela permettrait d'ouvrir les horizons en proposant quelque chose de populaire, avec de la chanson française, du rock ou du blues, ainsi que des compositions originales. Cela remplacerait aussi ce qui se faisait dans la programmation des pré-Fêtes de Genève au Jardin anglais, avec quelque chose de plus ciblé.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la Ville avait participé financièrement à cette animation en 2017, si Genève Tourisme avait participé.

M. Tischler-Taillard répond que ni la Ville ni Genève Tourisme n'avaient participé, car cela s'était fait dans le cadre des Fêtes de Genève, que l'événement rentrait dans le budget global de celles-ci. Il avait obtenu une subvention de la Loterie romande, de mémoire, 30 000 francs qui servaient à payer les artistes.

Un commissaire rappelle que depuis lors, la Ville a fait un appel à projets pour une grande manifestation estivale pendant le mois d'août. Il demande à l'auditionné s'il est au courant et s'il compte répondre à l'appel à projets.

M. Tischler-Taillard répond qu'il est au courant, qu'il a pris contact avec un des candidats pour pouvoir éventuellement s'y associer. Il ne pense pas que ces deux projets soient antinomiques. Il note toutefois que son projet s'étendrait sur deux mois au lieu de dix jours.

Une commissaire demande si le lieu du Jet d'eau est indispensable au projet. Elle se demande si on ne pourrait pas imaginer le parc des Cropettes ou un autre lieu.

M. Tischler-Taillard répond qu'il trouve que cette rade manque d'animation pendant l'été, que ce serait un beau symbole. Il ajoute en revanche que ce serait imaginable à la plage des Eaux-Vives, qu'il tient à cette partie de la rade.

Un commissaire s'intéresse au rapport que l'auditionné a eu avec le magistrat. Il demande quelle est la position du magistrat sur ce projet et aussi s'il y a eu des contacts avec M^{me} Barbey-Chappuis et son département.

M. Tischler-Taillard répond qu'il avait rencontré M:Kanaan, qui ne semblait pas très enthousiaste. Celui-ci lui avait répondu qu'il existait déjà pas mal de choses. Quant à lui, il estime que les propositions existantes ne sont pas assez populaires.

Un commissaire demande s'il serait prévu que le projet soit récurrent avec une subvention fixe, ce qui nécessiterait notamment de se constituer en association pour l'organisation.

M. Tischler-Taillard précise qu'il est membre d'une association qui piloterait ce projet mais que tout reste ouvert. Il complète en indiquant qu'il n'y a jamais de garantie absolue, mais qu'il est confiant au vu du succès de 2017. Le but serait donc de pérenniser ce projet.

Une commissaire demande si l'auditionné est au courant qu'il existe un projet de M^me^ Barbey-Chappuis qui vise à créer une plage en aval de la jetée du Jet d'eau. Ce projet serait prévu déjà pour l'été prochain. Par conséquent, il semble que le lieu proposé soit déjà compromis. Elle demande si la rive droite serait une option.

M. Tischler-Taillard répond qu'il avait choisi ce lieu, car c'est là qu'ils ont tenu la scène en 2017. Néanmoins, il reste ouvert à un changement sur la rive gauche. Concernant la rive droite, il lui semble qu'elle est plus étroite et propose déjà un certain nombre d'événements. Il se souvient également de problèmes de pelouse sur la rive droite à la suite d'éditions des Fêtes de Genève. La rive gauche possède moins d'espaces verts, mais il ne reste pas braqué sur le Jet d'eau. Il cherche avant tout à savoir si le principe de la scène mobile intéresse le Conseil municipal.

Une commissaire demande pourquoi il faudrait forcément installer cette scène en ville de Genève. Elle évoque la plage de la Savonnière vers Bellerive.

M. Tischler-Taillard répond qu'il considère que la rade manque d'animations estivales.

Un commissaire demande quels étaient les horaires et s'il y a eu des problèmes liés au bruit.

M. Tischler-Taillard répond que, s'agissant des horaires, ils jouaient jusqu'à une heure du matin, avaient des consignes strictes de la police et n'ont pas eu de plaintes liées aux bruits.

Une commissaire demande dans quelle mesure la scène est mobile.

M. Tischler-Taillard explique que la scène est amenée sur des roulettes. Il s'agit d'un camion qui s'ouvre et qui permet son déplacement. Il ajoute que c'était la société franco-suisse Kemtech qui s'en chargeait.

La commissaire demande de définir un peu plus l'appellation «populaire» de la programmation. Elle explique que «musique actuelle» et «populaire» ne sont pas tout à fait la même chose.

M. Tischler-Taillard note que les deux qualificatifs ne sont pas antinomiques. Pour répondre, sans jugement de valeur, il dit que les Rolling Stones sont populaires, alors qu'un artiste comme Vincent Delerm l'est nettement moins.

Un commissaire souligne que le texte du projet de délibération ne mentionne pas l'association de l'auditionné. De fait, même si la commission l'acceptait et ouvrait une autorisation de dépenses au magistrat pour en faire ce qu'il veut dans le cadre d'«une scène musique actuelle et humoristique à Genève autour de la rade», cela n'impliquerait pas que l'association ou le projet de l'auditionné y soient associés de quelconque manière.

M. Tischler-Taillard répond que ce n'est pas un problème et qu'il serait simplement heureux d'y être associé d'une manière ou d'une autre. Pour revenir sur la question de l'appellation «populaire», il redit que l'idée est de produire des artistes locaux, en opposition avec ce qui se fait actuellement.

Discussion

Un commissaire explique qu'il faut reprendre presque tout le texte et clarifier certains points.

Une commissaire déclare qu'elle n'a pas bien compris les difficultés exprimées par les magistrats M. Kanaan et M^me^ Barbey-Chappuis. Elle aimerait auditionner les deux à ce sujet.

Vote pour l'audition prochaine des magistrats M^me^ Marie Barbey-Chappuis et M. Sami Kanaan au sujet du projet de délibération PRD-310

L'audition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (1 LC, 3 PLR).

Séance du 26 février 2024

Audition de M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et de M. Laurent Marty, coordinateur culturel en charge de la Fête de la Musique

M^me^ Barbey-Chappuis revient sur le cadre de ce projet de délibération. Les considérants du projet de délibération relèvent qu'il est «inconcevable de ne pas animer culturellement la rade pendant l'été». Elle partage pleinement ce constat et déclare que, depuis la fin du Covid, son objectif est d'animer la rade toute l'année. Elle passe en revue les événements qui se sont récemment déroulés autour de la rade: Geneva Lux, où il y a eu plus de 150 000 personnes lors de la dernière édition; le week-end de l'ascension, l'année dernière, Feu Ô Lac a quant à lui attiré une foule d'environ 800 000 personnes; la Fête de la musique; Musiques en été; la Lake Parade, Le Cormoran, qui a connu le succès et qui revient en 2024 et 2025; La Canopée, qui grandit d'année en année avec des animations sportives, et, depuis l'année passée, le Caustic Comedy Club qui s'y produit; le marché de Noël, qui a aussi eu un grand succès cette année (500 000 personnes lors de la dernière édition).

Elle insiste sur le fait qu'il s'agit presque exclusivement d'animations gratuites. Le Conseil administratif défend l'idée que la rade appartient à tous les Genevois et Genevoises et qu'elle ne doit pas être privatisée, mais, au contraire, animée au bénéfice de toutes et tous. Ils vont continuer sur cette lancée. C'est dans cette optique qu'ils travaillent actuellement sur les bains publics au pied du Jet d'eau et la buvette qui devrait ouvrir du côté du quai Wilson, pour améliorer la zone de baignade.

Pour compléter toutes ces animations déjà en place, le Conseil administratif a également lancé un appel à projets en septembre dernier pour une animation estivale qui se tiendra du 14 au 18 août prochains sur la rade. Une belle équipe pluridisciplinaire a été choisie (elle cite Aymon Choisy et Frédéric Favre). Le programme prévoit à la fois des concerts et des animations culturelles, sportives et familiales, dans l'esprit de ce qu'ils ont fait avec Feu Ô Lac. M^me^ Barbey-Chappuis avait déjà déclaré par ailleurs qu'on ne fait pas la fête aujourd'hui comme en 1990 et qu'il est nécessaire de prendre en compte des contraintes comme les enjeux environnementaux dans l'organisation de grands événements. Le programme de ce projet sera dévoilé dans le courant du printemps. Les lauréats doivent à présent réunir le financement, ce qui n'est pas une mince affaire.

Cette considération lui permet de basculer sur un des éléments problématiques de ce projet de délibération. En effet, le montant de 230 000 francs pour proposer une animation à proximité du Jet d'eau durant tout l'été est totalement

irréaliste. Pour donner un élément de comparaison, Feu Ô Lac a coûté 2,5 millions de francs pour quatre jours (spectacles de drones compris). Ce coût avait été essentiellement financé par un mécène privé et quelques entreprises privées. Mais organiser une fête de cette ampleur aujourd'hui nécessite de mettre en place un concept sanitaire, un concept sécuritaire, beaucoup d'infrastructures (scènes, etc.). Elle pense que ce projet de délibération part d'une bonne intention, que la Ville partage et pour laquelle elle travaille. En revanche, il n'est pas réaliste sur les montants.

Pour finir, elle revient sur la scène musicale qui avait effectivement pris place en 2017 à proximité du Jet d'eau. Elle souligne qu'il est nécessaire de garder à l'esprit que cette scène s'ancrait dans le cadre des Fêtes de Genève et qu'il est difficile d'isoler ce seul élément de l'ensemble des Fêtes de Genève qui, comme nous le savons, sont mortes de leurs excès (déficits, nuisances, etc.). Aujourd'hui, la Ville essaie de proposer des animations qualitatives, festives et populaires, dans l'esprit de Feu Ô Lac. Ils sont donc en accord avec l'objectif affiché, mais celui-ci implique beaucoup de moyens et d'engagement des services de la Ville, ce à quoi le projet de délibération ne répond pas.

M. Kanaan insiste aussi sur le fait que, depuis le dépôt du projet de délibération, une offre déjà très riche en animations sur la rade s'est encore développée. Un des défis, lorsqu'il s'agit de la rade, provient de la nécessité de satisfaire des besoins extrêmement variés. Les projets d'accès à l'eau et les buvettes se multiplient autant sur la rive droite que sur la rive gauche. Il est nécessaire de penser aux flux de personnes et aux pôles de concentration. Typiquement, la zone désignée par le projet de délibération (la partie basse du quai) n'est pas très large et constitue un carrefour par rapport à la rue du 31-Décembre, au quai et à la digue amenant au Jet d'eau, très fréquentée. Il est nécessaire que les différents besoins puissent être pris en compte de manière adéquate. A ce titre, il rappelle qu'une des décisions stratégiques par rapport à la plage des Eaux-Vives réside dans le fait qu'elle ne doit pas accueillir d'animation, ce qui est très apprécié par le public. C'est un équilibre à trouver avec l'envie d'animations. De plus, si la notion de rade est élargie, il est possible de considérer les animations portées traditionnellement par le DCTN, qui se trouvent au parc La Grange, avec la scène Ella Fitzgerald (entre 500 et 5000 personnes selon les concerts, trois soirs par semaine pendant deux mois) et le Théâtre de l'Orangerie. Côté rive gauche, il faut également noter CinéTransat et les Aubes Musicales aux Bains des Pâquis, tous deux des projets autonomes mais soutenus par la Ville.

Pendant l'été prochain, en ayant choisi le créneau de fin de vacances scolaires, du 14 au 18 août, le Conseil administratif va expérimenter leur nouveau projet. Le DSSP pilote ce projet, avec la collaboration du DCTN, notamment pour le jury. Par conséquent, il reconnaît que le projet de délibération part d'une bonne intention, mais qu'il présente des problèmes par rapport au lieu qu'il désigne. Pour ce

genre de manifestations, il y a généralement deux variantes possibles: soit faire un périmètre complètement ouvert où les personnes peuvent s'arrêter si elles le désirent (le cas de la scène Ella Fitzgerald et de la Fête de la Musique); soit faire un périmètre complètement fermé. Or, à cet endroit, ce serait impossible, car c'est trop peuplé durant l'été entre l'accès à la digue, les passages, les buvettes et les bains qui vont s'ajouter.

M. Marty, responsable de la Fête de la Musique depuis douze ans, explique que le projet de délibération propose 213 000 francs pour une scène avec des animations durant pratiquement deux mois, soit 24 concerts. Dans cet ordre d'idée, en faisant une petite scène, elle coûterait déjà au minimum le double du montant proposé, soit plus d'un demi-million. En effet, les cachets des artistes se négocient à présent entre 500 et 800 francs par personne. Il reconfirme qu'il y a un nombre conséquent d'animations culturelles autour de la rade. Il évoque le projet qui va bientôt être dévoilé. Il ajoute que l'animation principale sur la rive gauche est liée non seulement à La Canopée, mais aussi au parc La Grange. En effet, la scène Ella Fitzgerald représente trois concerts gratuits par semaine. A cela s'ajoutera le projet de la plage des Eaux-Vives. Il confie que le Service culturel (SEC) travaille actuellement avec le kiosque du Jardin anglais pour relancer des animations et notamment des fanfares. L'objectif, en collaboration avec le DSSP, est d'avoir une animation continue en extérieur, gratuite et sécurisée, depuis la Fête de la Musique lorsque l'été démarre jusqu'à la fin de l'été. De fait, même si l'intention du projet de délibération est louable, le temps a fait que cette proposition n'est plus valable. Elle nécessite d'être adaptée.

M. Kanaan ajoute qu'il faut par conséquent réfléchir à ne pas saturer ce qui existe déjà, ni en termes de lieux, ni en termes de flux de personnes ou même de périodes. Il prend l'exemple du côté Mont-Blanc, qui est certes plus large mais qui pose problème dès 22 h, car les hôtels ne veulent pas de nuisance. Et, y compris sur la rive gauche, ils ont réalisé que le service cantonal qui s'occupe des questions de bruit et qui pèse lourd dans l'octroi d'autorisations, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), est devenu plus strict sur les nuisances nocturnes. Il est envisageable d'organiser des choses en début de soirée. Mais d'autres endroits s'y prêteraient mieux géographiquement. De toutes les manières, il faudrait mettre des moyens plus conséquents que ce que propose le projet de délibération.

M[me] Barbey-Chappuis rappelle que son département travaille aussi actuellement sur des nouvelles manifestations sportives sur les quais. Elle évoque, pour cet été déjà, une piste d'athlétisme pour un concours de saut à la perche et un espace pour le skateboard, car la discipline devient olympique. Il convient donc de conserver l'équilibre entre animations et nuisances pour permettre aux promeneurs de toujours profiter des quais. Ils ont par exemple déplacé le Geneva Street Food Festival sur Plainpalais, aussi parce qu'il endommageait les

pelouses. La question de préserver les espaces verts comme le Jardin anglais se pose donc également pour leur nouvelle animation fin août. Ce sont des types de considération qui ne se posaient pas il y a vingt ans.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif travaille chaque année pour diminuer la pression sur les espaces verts. En effet, au-delà des pieds des arbres, les sols aussi sont sous pression lors de l'accumulation de personnes. Il prend l'exemple de la Fête de la musique. Dès lors, le Service des espaces verts (SEVE) a posé de nouvelles barrières en bois autour des arbres aux Bastions. Il est à présent clair que rien ne peut se passer dans le périmètre immédiat de l'arbre. Ceci complexifie à la fois la logistique et les flux, mais il s'agit du prix à payer pour éviter de dégrader les espaces verts. Le même principe a été appliqué au Jardin anglais, pour lequel ils ont déplacé le marché de Noël et, avant ça, les pré-Fêtes de Genève. Ce genre de manifestations au Jardin anglais étaient très agréables, mais, à cette échelle, ce n'est plus envisageable aujourd'hui en vue de la protection des sols.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur la scène devant le Jet d'eau. Elle demande combien elle a coûté.

Mme Barbey-Chappuis rappelle que c'était dans le cadre des Fêtes de Genève. C'était donc organisé par Genève Tourisme. De fait, elle n'a pas les chiffres. Mais, comme l'a rappelé M. Marty, monter une scène est un défi logistique. C'est d'autant plus le cas de monter une scène sur l'eau, comme ils ont pu s'en rendre compte avec Feu Ô Lac. De plus, le département du territoire place aujourd'hui des contraintes beaucoup plus fortes sur la Ville de Genève en termes d'autorisation de construire.

M. Kanaan explique qu'ils sortent d'une réunion difficile avec le Canton, où il leur a bien été spécifié qu'ancrer quelque chose au fond du lac, même pour un jour, demandait une autorisation de construire définitive. M. Marty estime que, pour un jour, une scène comme à l'époque coûtait environ 8500 francs pour la structure, 15 000 francs pour les son et lumière (ce qui a augmenté depuis). Si on ajoute un coefficient de 2 sur cette facture pour les trois jours, on arrive à 47 000 francs. A ceci il faudrait aujourd'hui ajouter les démarches de développement durable, la surveillance et la rétribution des artistes (800 francs pour une personne, répétition plus travail).

Une commissaire revient sur la protection des sols et des pelouses. Elle demande s'il serait possible de poser des claies en bois ou des plaques de gazon, car elles sont achetables en rouleaux, même si elles sont chères.

Mme Barbey-Chappuis répond que le marché de Noël en 2022 avait considérablement endommagé les pelouses, quand bien même il y avait des planchers.

Le problème qui en avait découlé est qu'il avait fallu rensemencer le Jardin anglais en plein été, le rendant inaccessible pendant plusieurs mois. Pour des manifestations qui ne durent que quelques jours, il est clair que l'impact est moindre. Mais pour des manifestations plus longues, même avec toutes les précautions imaginables, le gazon respire moins bien et ça entraîne des coûts.

M. Kanaan insiste sur le fait que trois mois sans pelouse n'est pas quelque chose que la population laisse passer sans rien dire. Ils avaient reçu un grand nombre de courriers au sujet du Jardin anglais, qui était brun. Pour en revenir au lieu désigné par le projet de délibération sous le Jet d'eau, il concède qu'il ne comporte pas de pelouse. Mais il fait remarquer que les choses à prendre en compte sont les flux de personnes et le fait qu'il s'agit d'un carrefour majeur. De plus, depuis qu'il y a la nouvelle digue financée par la Fondation Wilsdorf, qui facilite l'accès le long de la digue du Jet d'eau, le flux d'entrées et de sorties est majeur, qui plus est en été avec les buvettes.

Le Conseil administratif est étonné du fait qu'il s'agisse d'un projet de délibération plutôt que d'une motion. Car, avec ce montant-là, il est impossible de faire quoi que ce soit. Il serait possible d'imaginer une scène avec une production locale, en opposition avec le grand format de la scène Ella Fitzgerald et ses artistes confirmés. Mais il faut que ça fonctionne en termes d'endroit, de flux et de budget.

Une commissaire revient sur les nuisances sonores pour les riverains. Elle demande si la Ville a eu des échos de leur part l'an passé.

M^me^ Barbey-Chappuis répond que tout est règlementé par le SABRA. Les riverains sont plus tolérants et compréhensifs lorsqu'il s'agit d'un événement ponctuel qui s'étale sur quelques soirées (Fête de la musique, Feu Ô Lac). En revanche, quand ça commence à se dérouler en continu sur l'année, ils expriment une frustration qui est tout à fait compréhensible. La Ville doit faire attention à cela. Elle prend l'exemple des bains publics qui seront fermés à partir de 21 h, car ils veulent éviter des nuisances comme on peut en observer sur la plateforme circulaire sur les quais de Cologny, qui est ouverte toute la nuit et connaît des regroupements.

M. Kanaan prend l'exemple de la scène Ella Fitzgerald, qui côtoie le haut du plateau de Frontenex et l'avenue Alice-et-William-FAVRE. Des voisins réagissent assez vite dès que les horaires sont dépassés (22 h, avec exceptions à 23 h pour certains concerts). Le cas échéant, il faudrait une manifestation qui se termine relativement tôt.

Un commissaire demande s'il y aurait une ouverture de la part des deux départements dans le cas où le Conseil municipal transformerait le texte en motion et laisserait le Conseil administratif revenir avec un projet plus allégé.

M. Kanaan répond qu'ils sont toujours prêts à examiner, d'autant qu'ils sont attentifs par ailleurs à l'enjeu de la scène locale. Mais ils ont pu constater que les artistes locaux ont presque plus d'écho dans des bistrots avec un espace de programmation, ce qu'il appelle des «caves à musique». Il cite les exemples du Canal 54 au boulevard de Saint-Georges, du Café Jules Verne et du Cheval Blanc. Comme l'a signalé Mme Barbey-Chappuis, lorsque c'est en plein air, les gens s'arrêtent moins, car ils ont assez d'autres choses à faire et la concurrence est forte. Il ne s'agit pas de la meilleure manière de les promouvoir.

M. Marty ajoute que la Fête de la Musique est fantastique pour les groupes dits amateurs (souvent des professionnels qui ont de la peine à en faire leur activité). Le fait de pouvoir échanger avec ces groupes et leur donner l'occasion de jouer est précieux, et il s'agit de l'objectif principal de la manifestation. En revanche, pour qu'un Genevois puisse être programmé, par exemple, à la scène Ella Fitzgerald, il doit se demander combien de personnes il attirerait. Il faut au moins 2000 personnes pour que ça puisse être envisageable, et, hormis dans le hip-hop genevois, où quelques artistes peuvent prétendre atteindre ces chiffres, c'est inenvisageable. Même à La Canopée, où la scène était petite, le succès ne prenait pas.

Une commissaire se penche sur des genres qui ont tendance à disparaître des scènes extérieures genevoises, comme le rock, qui n'existe plus en dehors de la Fête de la Musique. Elle demande si les auditionnés verraient un endroit où il serait possible de réintroduire cette musique un peu différente, peut-être simplement pour une soirée, sur un projet préexistant. Ensuite, elle demande si les buvettes qui longent le quai ont le droit de faire des concerts, si elles sont encouragées à le faire.

Mme Barbey-Chappuis répond que les buvettes ont le droit de proposer de la musique à la condition qu'il s'agisse de musiciens en direct. Donc des concerts y sont envisageables. Mais les buvettes sont attribuées par le biais d'appels à projets. Une fois que l'équipe reçoit le lieu, c'est à elle que revient la charge de gérer sa programmation. Elle prend l'exemple du Cormoran. Leur objectif est que leur site soit fréquenté et il n'y avait effectivement pas de rock, mais plutôt de la salsa et des DJ sets. La Ville ne peut pas imposer la programmation, mais ils peuvent rendre attentifs et sensibiliser les porteurs de projets.

M. Kanaan conçoit qu'effectivement, les scènes extérieures ne sont pas aujourd'hui spécialement dédiées au rock local. Il rappelle tout de même que, lors des pré-Fêtes de Genève au Jardin anglais, la musique était surtout une toile de fond pendant que les gens buvaient des verres.

M. Marty estime que programmer du rock, du punk ou ce genre de musiques pour une scène extérieure est un projet en soi. Ils pourraient imaginer une scène mobile ou des lieux qui diffèrent des lieux habituels. Il prend l'exemple des

concerts des années 1980 et 1990, voire des concerts sauvages. Mais il est difficile de poser une nouvelle infrastructure immobile pour faire des concerts. Il insiste sur le fait que, quand une scène est construite, elle sera vide la majeure partie du temps. Il faut la surveiller, l'entretenir. Il verrait donc plutôt quelque chose d'éphémère pour l'objectif de M. Tischler-Taillard. De plus, il reconnaît que le jazz a repris beaucoup de place dans la programmation, avec notamment la Haute école de musique à Lausanne. Mais ces musiciens refont également du rock, ce qui crée quelque chose de particulièrement fluide entre les styles.

Une commissaire demande si, dans le cas où ce texte deviendrait une motion, les auditionnés auraient une contreproposition. Ou, au contraire, si ce projet créerait quoi qu'il en soit un doublon avec l'offre actuelle.

M. Kanaan répond qu'il est envisageable de créer quelque chose qui viendrait compléter les offres actuelles d'animations musicales. Néanmoins, d'un point de vue de politique culturelle, il faut faire attention au fait qu'étiqueter une scène comme «scène locale» ne lui rend pas forcément service. Ça sonne presque comme une mesure pédagogique un peu artificielle. Il cite Paléo, qui a développé davantage de scènes plus petites, avec des partenaires qui amènent les groupes locaux. Mais ils peuvent se le permettre, car il y a déjà 40 000 personnes qui viennent au festival chaque soir pour les têtes d'affiche. Les personnes déjà sur place en profitent pour découvrir des noms locaux, mais elles ne viendraient pas uniquement pour eux.

Une commissaire demande si les concerts sauvages d'une ou deux personnes sont autorisés dans l'espace public.

M[me] Barbey-Chappuis répond que les musiciens de rue sont soumis à une autorisation du Service de l'espace public du DSSP, selon le règlement relatif à l'activité des musicien-ne-s ambulant-e-s et artistes de rue (LC 21 313), qui procède même à des auditions. La police municipale est en droit de les contrôler pour vérifier qu'ils sont au bénéfice de l'autorisation. Par ailleurs, la musique amplifiée est interdite en plein air. Il y avait eu des plaintes auparavant et c'est la raison pour laquelle il y a ce règlement et ces contrôles aujourd'hui.

La commissaire demande si l'ancien hangar des Transports publics genevois (TPG) vers la Jonction ne pourrait pas accueillir des animations musicales, car c'est un lieu prisé par les jeunes.

M[me] Barbey-Chappuis répond que les trois halles de ce site sont déjà attribuées: la halle 1 est sous la responsabilité des associations du Forum de la Jonction; les halles 2 et 3 ont accueilli L'Asphalte ces dernières années, et c'est prochainement Spice SA qui occupera les lieux, à la suite de l'appel à projets qu'elle a remporté il y a deux ans pour son projet des Halles de la Jonction, qui devrait commencer au printemps. Ils accueilleront du sport et diverses activités

mais pas de musique amplifiée. En effet, il s'agit d'un site où le bruit se diffuse fortement sur les falaises. Les habitants de Saint-Jean souffrent déjà passablement du bruit du sentier des Saules, indépendamment de ce qui peut se passer sous les Halles de la Jonction. Rien que le murmure des paroles des gens est très amplifié. Ils reçoivent régulièrement des plaintes et la police municipale a intensifié sa présence. Par conséquent, ce n'est pas un lieu adéquat pour des concerts. C'est également pour ça qu'ils ont fermé les Halles la nuit depuis deux ans, car elles accueillaient des rave-parties qui provoquaient des nuisances particulièrement pénibles pour les riverains.

M. Kerguen ajoute que, pour les activités sportives qui ont été organisées dans le cadre de L'Asphalte, le SABRA a demandé une étude acoustique dont les valeurs seuil de bruit sont relativement basses.

Un commissaire observe que le projet de délibération ne fonctionne visiblement pas. Il demande dans quelle mesure il serait possible d'intégrer ces artistes locaux dans des programmations existantes.

M. Kanaan recommande de rester ouvert dans l'invite avec une formulation du type: «Le Conseil municipal demande de mettre en place tous les moyens pour favoriser une programmation d'artistes locaux durant la période estivale.» Pour revenir sur la zone du Jet d'eau, il explique que ça fonctionnait quand c'était un périmètre fermé consacré à l'ensemble des Fêtes de Genève. Mais avec le flux habituel en été, qui plus est augmenté par les bains publics, le Jet d'eau ne serait pas le bon endroit.

Le commissaire reconnaît que la scène de 2017 de M. Tischler-Taillard s'est déroulée à une autre époque et dans d'autres conditions. Il demande si une motion générale qui poserait une demande générale d'intégrer les artistes musicaux locaux aux programmations existantes serait envisageable.

M. Kanaan acquiesce. Il ajoute qu'ils soutiennent substantiellement la scène locale tout au long de l'année, y compris pour le rock. Il cite PTR, Kalvingrad, Le Groove et le festival Groove'N'Moove, qui commence bientôt. Genève compte énormément de musiciens et musiciennes, avec toute une frange qui se situe entre amateurs et professionnels. La concurrence est féroce et il est difficile de vivre de la musique.

Discussion

Une commissaire dit qu'il est clair, après l'audition des magistrats, que ce projet n'est pas réaliste.

Une autre commissaire souhaite transformer ce texte en motion pour laisser carte blanche au SEC et trouver rapidement des solutions réalistes.

Un commissaire propose que les groupes qui le souhaitent préparent des amendements bien formulés pour une prochaine séance.

La suite de la discussion et des travaux sur le projet de délibération PRD-310 est donc reportée à la prochaine séance à l'unanimité des membres présents.

Séance du 15 avril 2024

Prises de position et votes

Plusieurs commissaires rappellent que, sous cette forme, le projet de délibération est irréalisable. Transformer le texte en motion serait une bonne chose. Ils se proposent de transformer le projet de délibération en motion, d'enlever tous les articles et de les remplacer par de nouvelles invites.

La proposition est faite dès lors d'enlever les articles 2 et 3, puis, pour l'article 1, d'inscrire le texte suivant: *«étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève»*. La motion appuierait ainsi simplement l'idée que ce serait intéressant d'avoir une scène supplémentaire, multidisciplinaire et populaire en août.

Mise aux voix, la transformation du projet de délibération PRD-310 en motion est acceptée par 9 oui (3 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 6 non (1 EàG, 1 S, 3 PLR, 1 UDC).

Le président met au vote l'invite unique suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève.»

La motion ainsi rédigée avec l'invite ci-dessus est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (EàG, S, Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève.

–***–

Le président. Je rappelle que la commission a transformé ce projet de délibération en motion sur laquelle nous voterons.

M. Tobias Schnebli (EàG-UP). Je veux vous faire part d'un scepticisme certain à propos de cette proposition. Pourquoi occuper le pourtour de la Rade avec une scène pluridisciplinaire de plus? Je rappelle qu'il y a déjà des scènes très bien occupées, utilisées et fréquentées au parc La Grange et ailleurs. Beaucoup d'animations tout à fait intéressantes, telles que Ciné Transat, sont aussi organisées. La nouvelle activité proposée constituerait une surcharge, apportant des décibels en plus alors qu'il y en a déjà passablement. Je ne peux pas vous donner le détail de toutes les animations ayant lieu en été autour de la Rade, telles que la Lake Parade, le 1er Août, les drones, mais en gros, il y en a toutes les semaines. Ça n'arrête pas, il y en a de toutes sortes. Il n'y a presque plus deux mètres tranquilles où l'on peut essayer d'entendre peut-être des oiseaux… Le pourtour de la Rade est devenu une Lake Parade quotidienne, avec les motards qui font un bruit de marteaux-piqueurs… *(Brouhaha.)* C'est la même chose pour les voitures…

Une animation de plus de cet acabit, je ne pense pas que ce soit le souhait de la population qui réside là. Evidemment, si c'est pour attirer des touristes… Ceux qui proposent cela sont ceux qui regrettent encore qu'il n'y ait pas deux ou trois semaines de Fêtes de Genève, avec leurs animations et le feu d'artifice… *(Brouhaha.)* Ça a une influence non seulement pendant la nuit mais aussi le lendemain matin. La Voirie doit ramasser les canettes et tous les détritus que laissent ces animations de consommation.

Mon avis est donc négatif, même si cela n'exclut pas de laisser la possibilité à de l'animation acoustique, à des spectacles de petits groupes de quelques musiciens ou de quelques artistes de rue. Mais, de grâce, faisons un peu de décroissance avec les décibels et avec la consommation commerciale, notamment sur le pourtour de la Rade – puisque dans le projet de délibération d'origine il était question du Jet d'eau, même si la motion ne le précise plus, demandant simplement une scène de plus. Je précise que cette position est partagée par une bonne partie de mes camarades du groupe Ensemble à gauche et Union populaire. Merci.

Une voix. Bravo!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Votre T-shirt est magnifique… Madame Laurence Desarzens, vous avez la parole.

Mme Laurence Desarzens (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, les Verts vous recommandent de voter cette motion. Effectivement – je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit –, il y a déjà une très belle dynamique autour de la Rade. C'est trop pour certaines personnes, car il y a en effet des nui-

sances sonores, ainsi qu'une pression sur les espaces verts, les pelouses, la biodiversité, et une concurrence avec des lieux et des activités existantes. Ne faudrait-il pas mieux soutenir l'existant? Telle qu'amendée cette motion laisse toutefois la possibilité au Conseil administratif d'offrir une scène supplémentaire gratuite.

Nous aimerions insister sur la disparition des artistes locaux dans les invitations, tout en ayant confiance dans la politique menée en ce sens par le Conseil administratif. On se réjouit de constater l'engouement des différents partis pour le soutien et la promotion des artistes locaux et des musiques actuelles tels que mentionnés dans le projet de délibération à l'origine de cette motion. Deux enjeux dont nous aurons certainement largement l'occasion de discuter durant cette législature. Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve un peu dommage que M. Tobias Schnebli – vous lui direz, Monsieur le président, qu'il a le T-shirt pour aller à la Lake Parade, ça ira très bien… – en vienne à ce type de propos. Quelque part – vous lui transmettrez, Monsieur le président –, ça m'a un peu choqué. Vous, vous ne regrettez pas les Fêtes de Genève, mais je vous rappelle qu'il y a eu une votation, que la population a validé le projet de Fêtes de Genève sur onze jours et que personne ne les fait.

Quelles sont les animations actuellement proposées en été? Il n'y a pas de scènes culturelles; il y a des bars, un peu tout le long de la Rade. Je pense que c'est une bonne idée d'animer un peu plus cette ville. Je vois qu'on a aussi exclu les forains – j'en profite pour le dire – et qu'ils réclament à nouveau de pouvoir être sur les quais à certains moments, dans le respect des pelouses. Je le rappelle encore, car on peut critiquer tous les acteurs présents à Genève, mais les forains sont respectueux et, de plus, ils paient des contributions à la Ville de Genève lorsqu'ils s'installent quelque part, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres.

Que dire de ce projet? C'est une bonne idée, c'est pour ça qu'on l'a portée, que je l'ai signée et portée. Il faut en effet apporter de nouvelles animations en été sur les quais. Elles nous manquent! En tout cas, elles manquent à beaucoup de gens. Quelque chose de simple, de populaire et de gratuit. Je comprends donc mal toutes les critiques formulées ici, notamment celles des Verts. Il faut préserver la biodiversité, disent-ils. J'aimerais bien les entendre sur les autres activités dont ils font la promotion. Au secours, protégeons vite les fourmis sur les quais de notre ville de Genève…

Oui, il faut voter cette motion. Je pense que c'est une bonne incitation. C'était, en fin de compte, une bonne idée de transformer ce projet de délibération en motion, parce qu'il ne faut pas se précipiter la tête dans un sac avec un crédit. Etudions sérieusement la possibilité d'animer autour du Jet d'eau, pas bien loin

du Jet d'eau – quand il refonctionnera, puisqu'il va être arrêté pour maintenance. Animons cette ville de Genève. Contrairement à ce que disent certains, elle n'est pas si animée en été sur les quais. Quelques jours d'animation supplémentaire ne vont pas créer des nuisances sonores insupportables pour nos habitants, qui réclament des animations. Merci. J'ai dit.

M^me^ Michèle Roullet (PLR). Il n'est pas fréquent – vous transmettrez à M. Tobias Schnebli, Monsieur le président – que le Parti libéral-radical puisse rejoindre l'avis d'Ensemble à gauche. *(Brouhaha.)* Sur ce sujet, effectivement, même en transformant ce projet de délibération en motion, les auditions au sein de la commission des arts et de la culture ont montré qu'il était tout à fait impossible d'organiser une scène à l'endroit indiqué, soit précisément près du Jet d'eau, sur les quais, près de la Capitainerie. Et cela, pour plusieurs raisons. D'une part, l'espace sur les quais doit être disponible. Je vous rappelle qu'on nomme cet endroit le quai marchand, parce qu'à l'époque il y avait des bateaux de transport. Il y en a encore aujourd'hui une trace avec la présence de la *Neptune*. Il y a aussi une grue et la Capitainerie, ce qui veut dire qu'il y a des mouvements absolument indispensables qui nécessitent de laisser cette partie du quai disponible.

Par ailleurs – cela a été dit lors d'une audition –, une scène près de l'eau, sur le béton, serait extrêmement dangereuse. Il faudrait aussi l'accord de la Capitainerie, qui ne le donnera pas. Il a aussi été dit que, pas très loin, il y a le kiosque du Jardin anglais, qui peut aussi servir pour une animation musicale. Il y a le parc La Grange, qui offre durant tout l'été des concerts. Il y a la cour de l'Hôtel de Ville. Et j'oublie certainement de nombreuses manifestations musicales qui ont lieu à Genève. Il s'agit donc de ne pas saturer ce qui existe déjà et de laisser un peu en paix les gens qui veulent se promener sur les quais, voire les navigateurs qui sont parfois dans leur cockpit, prenant des verres avec des amis, et qui ne veulent peut-être pas, comme les habitants du quai Gustave-Ador, avoir du bruit tout l'été.

Si ce projet de délibération partait d'une bonne intention, l'étude au sein de la commission des arts et de la culture nous a appris qu'il était impossible de le réaliser à cet endroit-là. C'est quand même sidérant qu'on ne puisse jamais accepter ce qui nous est donné comme information en commission.

C'est pourquoi le Parti libéral-radical rejoint, pour une fois, les propos que M. Tobias Schnebli a tenus pour Ensemble à gauche et Union populaire et dit non à ce projet transformé en motion. Merci pour votre écoute.

M. Yves Herren (LC-VL). On s'est pas mal éloignés du sujet. Tout le monde a voulu expliquer ce qu'on peut faire ou ce qu'on ne peut pas faire sur les quais. En fait, ce projet de délibération demandait surtout une somme d'argent de

213 000 francs pour une animation estivale «le Jet d'eau en musique», pour faire des spectacles environ tout l'été. C'était le point de départ. Mais la somme s'est avérée insuffisante. Il faut assez mal connaître combien coûte l'organisation de spectacles pour imaginer avoir des spectacles tout l'été pour 213 000 francs – je pense qu'on serait très en dessous de 23 francs de l'heure pour les gens qui y travailleraient… Pour cette raison, le projet s'est très rapidement transformé en motion qui se contente de proposer des activités.

Ensuite, il est vrai que les quais sont déjà animés. Heureusement qu'il s'y passe quelque chose, sinon ce serait bien triste. Je pense que c'est relativement bien animé par notre magistrate – on peut le dire – et par d'autres, comme le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. On ne peut pas dire que cette partie du territoire est défavorisée, car il s'y passe énormément de choses. Si on veut faire plus, mieux, différemment, tout le monde peut faire des propositions. En l'occurrence, celle-ci est mauvaise. *(Brouhaha.)* En revanche, la transformer en motion qui n'est pas très contraignante, pour dire de faire quelques activités supplémentaires à l'avenir *(tintement de la cloche)*, pourquoi pas… Nous soutiendrons donc cette motion.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a pris connaissance avec attention de cette motion. Bien évidemment, nous partageons votre souhait de proposer en ville de Genève, notamment sur les quais, des animations accessibles à toutes et tous, de qualité et permettant de mettre en valeur notre Rade et ses quais. Nous poursuivons cet objectif à travers différentes animations, que ce soit la Canopée, où il y a des concerts et de la danse, à travers Musiques en été – cela a été dit –, à travers l'Orangerie, Ciné-Transat, Cinélac. Il y a aussi la Lake Parade, qui n'est pas organisée par la Ville mais qui est aussi une animation estivale.

Le débat que vous avez eu ce soir illustre assez bien la tension qui peut exister entre ceux qui veulent plus d'animations et ceux qui veulent que la Rade soit rendue à la déambulation. C'est cet équilibre difficile qu'on essaie de trouver.

On a aussi, Monsieur Sormanni, relancé une certaine dynamique en matière de grandes animations estivales. En 2023, mon département a coorganisé Feu Ô Lac avec votre ancien magistrat cantonal Mauro Poggia, avec le plus grand spectacle de drones jamais organisé en Europe. Et en 2024, il y a eu Genève Genève.

Je crois qu'aujourd'hui l'offre est riche. Les Genevois n'en ont peut-être pas toujours conscience. On a parfois ce réflexe, à Genève, de vouloir toujours plus. Cela étant, on n'est pas du tout fermés, notamment avec ma nouvelle collègue

Joëlle Bertossa, à réfléchir aux animations estivales ces prochaines années. L'année prochaine sera une année particulière, puisqu'il y aura le Sommet du Groupe des sept (G7) à Evian, qui va mobiliser énormément d'effectifs, notamment de police, au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat nous a déjà dit qu'il n'était pas question d'envisager de grands événements supplémentaires, car ce sera très ténu du point de vue des effectifs.

Cette année, je rappelle qu'il y a encore eu la fan zone de l'Euro féminin de football sur les quais, Sail GP et le Village du sport. Il est vrai que beaucoup d'événements ont lieu sur les quais et l'on essaie de trouver un juste équilibre, de proposer des animations de qualité.

Concernant les Fêtes de Genève – on revient toujours à ces Fêtes de Genève –, je rappelle qu'elles étaient organisées par Genève Tourisme; elles n'ont jamais été organisées par la Ville de Genève. Si elles ont disparu, c'est en raison d'un déficit abyssal, parce qu'organiser une grande manifestation estivale comme les Fêtes de Genève coûte plusieurs millions de francs. Aujourd'hui, ma position, partagée par le Conseil administratif, est que ce coût ne peut pas être supporté exclusivement par la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle on a notamment approché le Canton pour savoir dans quelle mesure, à l'image de ce que l'on a fait avec Feu Ô Lac ou avec Genève Genève, il était prêt à s'impliquer dans un tel événement.

On en est là, aujourd'hui, dans nos réflexions. L'une des priorités que l'on partage avec le département de M[me] Bertossa est de mieux mettre en valeur ce qui existe déjà. Je pense qu'on a des progrès à faire, car on a une offre très riche, très diverse, mais peut-être un peu éparpillée au niveau de la communication, de la promotion. On peut faire mieux en la matière pour les Genevois.

On n'est pas fermés à faire différemment à l'avenir, mais il faut trouver ce juste équilibre, ne pas encombrer continuellement les quais. Il y a aussi des riverains, il y a aussi des impacts, des nuisances causés par ces grands événements. Cependant on va travailler ensemble sur la suite. On appelle également le Canton à s'impliquer, car une grande manifestation estivale est aussi destinée à faire rayonner Genève, à faire sa promotion, à s'adresser au tourisme. Cela relève des compétences du Canton. Genève Tourisme est sous la tutelle du Canton, il n'y a donc pas de raison que seul le contribuable de la Ville de Genève supporte un tel coût. On vous tiendra bien évidemment informés, notamment à travers la réponse à cette motion si vous deviez nous la renvoyer ce soir.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 30 oui contre 25 non (17 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION M-1915

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'offrir une scène gratuite, populaire et multidisciplinaire sur la période estivale à Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2020 de M[mes] et MM. Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux et Matthias Erhardt: «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers» (M-1539 A)[1].

27 février 2023

Rapport de M[me] Amanda Ojalvo.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 13 septembre, 22 novembre, 6 décembre 2022 et du 10 janvier 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Note de la rapporteuse: cette motion a été traitée conjointement à la motion M-1720 selon vote du 13 septembre 2022.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux 814.20) et son ordonnance d'application du 28 octobre 1998, notamment son article 5 qui prévoit la planification communale de l'évacuation des eaux;
- la loi cantonale sur les eaux (L 2 05);
- le changement climatique et l'urgence de rafraîchir la ville;
- la motion M-710 du 17 septembre 2007, «Des nants à l'air libre», acceptée par le Conseil municipal en février 2008;
- la réponse du Conseil administratif à cette motion en date du 16 juin 2010 annonçant que des études étaient menées afin d'améliorer la qualité de leurs eaux;
- la non-réalisation de mise à l'air libre de nants suite à cette motion;
- la possibilité d'évacuer les eaux pluviales en créant des ruisseaux paysagers à ciel ouvert;

---

[1] *Mémorial* 178[e] année: Développée, N[o] 52, p. 7644.

– les réalisations de remise à jour de collecteurs d'eaux pluviales à l'image de ce que fait la Ville de Zurich et la création d'îlots de fraîcheur dans de nombreuses villes de Suisse (par exemple Bienne, Neuchâtel, Delémont),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de transformer les collecteurs d'eaux pluviales en ruisseaux paysagers et que les nants actuellement souterrains, notamment ceux du parc La Grange et du Petit-Saconnex, soient remis à ciel ouvert.

Séance du 13 septembre 2022

Audition de M. Denis Ruysschaert, motionnaire

M. Ruysschaert déclare que cette motion propose une évidence, soit la réouverture des nants qui existaient à Genève sur les deux rives qui ont été canalisés au cours du XX^e^ siècle et mélangés aux eaux usées, ce qui est une aberration. Il mentionne que rouvrir ces nants permettrait à l'eau de s'évaporer dans la ville en la rafraîchissant. Il précise que cette eau servirait également à la végétation au vu de la sécheresse croissante. Il rappelle que le principe du «tout au technique» qui prévalait au XX^e^ siècle a évolué vers une plus grande harmonie avec la nature aujourd'hui. Le Conseil municipal avait déjà accepté en 2008 le principe des nants à l'air libre mais ce projet n'avait pas été réalisé en raison des coûts générés. Cependant, la situation a changé et ces coûts représenteraient de nos jours un investissement environnemental. Il observe que cette motion demande simplement de mener une étude, sachant que des études existent déjà, d'après le Conseil administratif, depuis 2010.

Il rappelle qu'il existe également des lois sur la planification des eaux. Il mentionne alors que ce principe de réouverture des rivières est adopté dans bien des villes comme Séoul.

Un commissaire demande comment cette motion s'articule avec la motion précédente (M-1720) sur les nants urbains.

M. Ruysschaert déclare que ce projet vise à revenir à un système naturel alors que la motion M-1720 va plus loin en suggérant de prolonger le parcours de ces nants.

Un commissaire mentionne que sa question vise à savoir s'il faut traiter les deux objets en même temps.

M. Ruysschaert répond que la motion M-1720 n'amène rien de plus.

Une commissaire remarque que le coût avait été un obstacle à la réalisation d'un projet de cette nature en 2008 mais elle déclare ne pas avoir vu passer de chiffres.

M. Ruysschaert acquiesce et déclare ne pas avoir vu de chiffres non plus. Cela étant, il pense qu'il serait nécessaire de séparer les eaux usées des eaux claires, ce qui peut être onéreux, d'autant plus que les canalisations ne sont pas forcément toutes identifiées.

Une commissaire évoque le nant qui traverse le parc Bertrand en mentionnant que ce projet avait suscité des débats et elle se demande s'il y a des retours à l'égard de cette expérience.

M. Ruysschaert répond que M. Wisard devrait pouvoir répondre à cette question.

Une commissaire se demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau de ces nants.

M. Ruysschaert pense que c'est un point qu'il faut approfondir. Il ajoute que ce sont des eaux qui viennent principalement de France, à travers des terres agricoles, et il imagine que ce sont des paramètres qui doivent être pris en compte.

Un commissaire déclare qu'il est fait référence à la motion M-710 à laquelle le Conseil administratif a répondu en 2010, indiquant le grand nombre de difficultés techniques empêchant de remettre ces cours d'eau à l'air libre. Il demande quelles sont ces difficultés.

M. Ruysschaert répond que ce sont des difficultés techniques qu'il a déjà évoquées. Il mentionne que ces difficultés peuvent être résolues et que la question financière n'est pas le seul critère à prendre en compte puisque la nature génère des gains, notamment indirects, qu'il faudrait également quantifier. Il ajoute qu'il ne faut pas considérer ces investissements comme des coûts d'infrastructure.

Une commissaire déclare être étonnée que cette motion adoptée en 2008 n'ait pas été mise en œuvre et elle se demande quelle en est la raison.

M. Ruysschaert répond que le blocage était de nature technique et financière et il mentionne que l'urgence climatique actuelle permet de passer seulement maintenant à des actes concrets.

Un commissaire demande si un tel projet relève vraiment de la Ville de Genève et non du Canton.

M. Ruysschaert l'ignore.

Un commissaire évoque les nants du parc La Grange et du Petit-Saconnex et il demande si ces cours d'eau coulent en permanence.

M. Ruysschaert répond que l'on sait où ces nants passent et il remarque que l'eau coule en permanence.

M. Ruysschaert réintègre la présidence.

Un commissaire imagine que l'audition de M. Wisard est évidente. Il rend attentive la commission au fait que la motion de M. Herren pourrait faire doublon et qu'il serait judicieux de ne pas répéter les auditions.

Le président acquiesce. Il ajoute qu'il sera possible de traiter conjointement ces deux motions.

Un commissaire pense qu'il serait bon d'entendre Mme Perler et notamment l'ACGM, voire M. Gomez à l'égard des parcs.

Votes

L'audition de M. Wisard est acceptée à l'unanimité.

L'audition de Mme Perler est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Gomez est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Herren en lien avec la M-1720 est acceptée à l'unanimité.

Le traitement conjoint des motions M-1720 et M-1539 est accepté à l'unanimité.

Séance du 22 novembre 2022

Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'Office cantonal de l'eau, et de M. Frédéric Bachmann, chef de secteur

M. Mulhauser prend la parole et déclare que toute réflexion sur la question de l'eau est pertinente, ce qui n'implique pas que toutes les propositions sont réalisables.

M. Bachmann mentionne être pilote de la démarche «eau en ville», portée depuis fin 2019 par l'Office cantonal de l'eau, qui fait écho à ces deux motions. Il explique que cette problématique est traitée par son unité, en vertu du Plan climat 2030, l'idée étant de faire changer les pratiques en matière de gestion des eaux pluviales en milieu urbain. Il déclare qu'il convient de transformer la ville étanche en ville éponge et de réconcilier le monde du dessus avec le monde du dessous. Il observe qu'une page internet a été développée, soit www.ge.ch/c/eau-ville, en mentionnant que les projets sont nombreux en lien avec la Ville de Genève.

Il observe qu'un document fondateur de la démarche a été réalisé en 2020 pour modifier le regard des porteurs de projet sur l'eau pluviale en milieu urbain. Il évoque ensuite la M-1539 qui propose de remettre à ciel ouvert un nant au Petit-Saconnex et un nant au sein du parc La Grange. Il remarque que le nant des

Grottes passe quant à lui entre 4 et 5 mètres de profondeur et se faufile sous des immeubles, dans un quartier dense. Il précise que ce nant est devenu un collecteur d'eaux mélangées qui récolte les eaux pluviales mais aussi les eaux usées et il remarque que les réserves sur ce projet sont donc nombreuses compte tenu des difficultés techniques qu'il implique.

Quant au nant du parc La Grange, sa profondeur est moindre, mais il mentionne que la question de la permanence du débit se pose. Cela étant, il rappelle qu'en ville de Genève, les collecteurs sont nombreux et souvent mélangés. Il évoque comme exemple le collecteur de la rue de Monthoux qui se trouve à 3,5 m de profondeur et qui mesure 0,8 m de diamètre et qui draine des eaux de toitures, des eaux de route et des eaux de drainage de bâtiments. Il mentionne que mettre à ciel ouvert une telle infrastructure implique une certaine emprise en surface ainsi que la nécessité de pomper une partie des eaux. Il ajoute qu'il ne pleut que 6% du temps et il déclare que le collecteur remis à ciel ouvert serait donc souvent à sec.

Il en vient à la motion M-1720 et déclare que les débits de la grande majorité des plus de 400 fontaines que compte la Ville de Genève sont faibles, de l'ordre de 2 litres/minute, et il mentionne que ce débit rend difficiles des chemins d'eau tels que proposés. Il précise qu'à terme toutes les fontaines bornes seront équipées d'un bouton poussoir afin d'économiser l'eau. Il ajoute que seules cinq fontaines qui ne fonctionnent pas en circuit fermé ont des débits plus importants et pourraient se prêter à des mises en scène. Il se demande par ailleurs si des filets d'eau aussi minces peuvent représenter un potentiel de rafraîchissement. Il ajoute qu'indéniablement les fontaines ont déjà un effet rafraîchissant du fait que l'on peut s'y abreuver et s'y asperger. Certaines fontaines avec brumisateur ont également un effet rafraîchissant. Il observe que le service AGCM a indiqué que des produits chimiques étaient utilisés régulièrement pour l'entretien des fontaines.

Il évoque encore le guide *Planification territoriale communale et climat*, édité par le Département du territoire, et mentionne que le chapitre sur l'eau invite les communes à spatialiser dans leur plan directeur des projets en lien avec l'eau en ville, et il remarque que le plan directeur communal est donc fondamental pour de tels projets. Il déclare finalement qu'étant donné que le système de canalisations est existant, il est aisé de multiplier en surface les mesures eau en ville, pour s'approcher du concept de ville éponge, et le moment venu de raccorder les dispositifs aux collecteurs enterrés.

Un commissaire se demande s'il n'y a pas plus que cinq grandes fontaines sur le territoire communal.

M. Bachmann déclare se référer à la base de données de la Ville de Genève. Il précise que la plupart de ces grandes fontaines sont en circuit fermé, et il remarque que seules cinq grandes fontaines fonctionnent à l'eau potable.

Un commissaire se demande s'il serait possible de récupérer le cours d'eau de la rue du Nant qui déborde les jours de pluie et de le faire suivre jusqu'au Jet d'eau.

M. Bachmann déclare que les collecteurs sont en eaux mélangées dans le quartier des Eaux-Vives mais qu'il est tout à fait envisageable d'élaborer un projet de réaménagement de la rue intégrant des mesures en lien avec l'eau en ville.

M. Mulhauser rappelle les débats sur l'image directrice de la rade et il déclare que la rue du XXXI-Décembre avait été évoquée pour la création d'un aménagement spécifique, une idée qui n'avait pas été poursuivie en raison des enjeux de mobilité. Cela étant, il déclare qu'il serait pertinent de créer certains chemins d'eau en surface, en direction du lac. Il ajoute que la réflexion s'était même penchée sur la création d'un canal à la rue du Léman, qui est la seule rue s'ouvrant sur le grand large, permettant à l'eau du lac d'y entrer.

Une commissaire demande ce que ces deux motions amèneraient de plus que les mesures qui sont déjà poursuivies.

M. Bachmann répond que chaque élément de ces motions pourrait représenter un projet porté par la commune.

Une commissaire demande pour quelle raison ces cours d'eau ont été placés sous terre.

M. Mulhauser répond que ce sont avant tout des problèmes sanitaires qui ont entraîné l'enterrement des cours d'eau, qui recevaient des eaux usées. Il ajoute que remettre à ciel ouvert des cours d'eau est un acte politique et a une portée pédagogique.

Une commissaire demande si les réseaux sont déjà séparés en ville.

M. Mulhauser répond qu'une partie seulement est en collecteurs séparés.

Une commissaire demande ce qu'il en serait de l'entretien de ces cours d'eau à ciel ouvert.

M. Bachmann répond qu'il est évidemment nécessaire de garantir un entretien de ces cours d'eau.

M. Mulhauser mentionne qu'il y a tout un travail de pédagogie à mener.

Une commissaire observe que l'eau drainée jusqu'au Léman serait donc de moindre qualité.

M. Mulhauser répond par la négative en mentionnant qu'il y aurait simplement un ralentissement de l'eau et une retenue des polluants dans des chemins d'eau à ciel ouvert et végétalisés.

M. Bachmann déclare que le maintien en réseau unitaire de certains secteurs permet de ne pas envoyer des eaux pluviales polluées au lac, mais directement à la station d'épuration d'Aïre.

Une commissaire demande comment cette eau en sous-sol peut être captée par la végétation.

M. Bachmann répond que l'eau qui pénètre dans le sol ou le sous-sol y est stockée et ensuite prélevée par le système racinaire des plantes, qui fonctionnent comme de véritables pompes à eau. Il ajoute que les projets eau en ville sont interdisciplinaires, avec des paysagistes, des urbanistes, des ingénieurs, des pédologues, etc.

Une commissaire remarque que l'eau n'est donc pas perdue entre les tuyaux.

M. Bachmann répond par la négative et mentionne que l'eau suit son chemin gravitaire. S'il y a un excès et si elle le peut, elle va s'infiltrer plus en profondeur.

M. Mulhauser observe que le sol a également une capacité de stockage de l'eau.

Un commissaire demande s'il est envisageable de recréer des cours d'eau en ville de Genève dont le débit serait permanent.

M. Mulhauser répond que l'Aire, par exemple, peut profiter d'un bassin versant naturel, ce qui n'est pas ou plus le cas des cours d'eau enterrés ou des collecteurs. Ils ne seraient donc en eau qu'en cas de précipitations, de manière très temporaire.

M. Bachmann déclare qu'il est également envisageable de prélever de l'eau d'un circuit comme GéniLac pour l'introduire dans un projet paysager.

Un commissaire demande comment se comporte un cours d'eau comme la Drize dans le PAV en cas d'orage violent.

M. Mulhauser répond que des études hydrologiques sont menées depuis dix ans et il mentionne que remettre à l'air libre une partie du débit de la Drize et de l'Aire n'est pas un problème puisque les gabarits ont été calculés en conséquence, avec un délestage important prévu en cas de forts débits.

Le président déclare qu'une motion avait été acceptée en 2010 portant sur les nants de Cayla, Manant et du bois de la Bâtie et il observe que des études semblent avoir été menées.

M. Bachmann déclare qu'il n'y a pas de rapport, à sa connaissance, sur les nants de Cayla, Manant et du bois de la Bâtie mais il rappelle que ces cours d'eau sont déjà à l'air libre.

Le président remarque que la politique cantonale vise une diffusion de l'eau en ville. Il observe par ailleurs que les motions qui avaient été acceptées n'ont jamais abouti en raison – selon les services – de difficultés techniques. Mais il remarque qu'il n'y a visiblement pas vraiment de difficulté technique.

M. Bachmann répond que pour le nant des Grottes, les problèmes sont tout de même majeurs.

Une commissaire déclare qu'il faudrait refaire l'entier de la canalisation pour séparer les eaux. M. Bachmann acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'il en est des problèmes de débit et de recyclage dans le concept de ville éponge.

M. Bachmann répond que l'idée des projets est de jouer avec la non-permanence de l'eau de pluie, ce qui permet notamment de mutualiser les usages. Un dispositif de gestion des eaux par exemple peut être utilisé comme espace de délassement lorsqu'il ne pleut pas, ou peu.

Une commissaire demande s'il serait possible de déposer une demande pour passer d'un réseau unitaire en séparatif.

M. Bachmann répond par la négative en mentionnant que les plans de planification actuels maintiennent une partie du centre de la ville de Genève en système unitaire, dont les Eaux-Vives, pour éviter de polluer le lac avec des rejets d'eaux pluviales.

Séance du 6 décembre 2022

Audition de M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^me^ Perler explique que le département s'est penché sur les deux motions et elle remarque avoir déposé en 2004 une motion portant sur le nant des Grottes, motion qui avait été acceptée mais que le magistrat d'alors, M. Ferrazino, avait jugée impossible. Elle rappelle par ailleurs que les cours d'eau sont un trend actuel et qu'il existe des opportunités tant du côté du Canton que de la Ville de Genève.

M. Betty prend la parole et déclare que les enjeux relèvent de la qualité des eaux et qu'il est donc nécessaire d'avoir un réseau en séparatif pour développer de tels projets. Il ajoute que le collecteur doit en outre se trouver à une profondeur faible, ce qui n'est pas le cas du nant des Grottes et de celui du parc La Grange

qui sont à plusieurs mètres de profondeur. Il précise que l'écoulement doit également être suffisant.

Il rappelle que le nant des Grottes a été canalisé au gré du développement urbain et il mentionne que sa remise à ciel ouvert n'est pas envisageable puisqu'il est trop profond, passe sous des bâtiments existants et reste en réseau mélangé pour le moment, même s'il est possible d'imaginer une mise en séparatif à terme. Il remarque que le coût et l'ampleur des travaux seraient très importants.

Quant au nant du parc La Grange qui est canalisé depuis de longues années, il mentionne que sa profondeur varie selon les segments mais demeure à dix mètres sur sa partie basse. Il ajoute qu'en amont, le nant se trouve sous l'allée plantée et il remarque que la qualité des eaux n'est pas suffisante. Il observe qu'en amont, sur la commune de Chêne-Bougeries, la mise en séparatif n'est pas encore terminée. Il indique enfin que les débits sont très variables et il remarque que ce nant ne présente donc pas un écoulement pérenne.

Cela étant, il déclare que la Ville travaille avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'Office cantonal de l'eau et le Service cantonal de l'environnement sur la gestion des eaux en ville et il mentionne que l'idée est de valoriser les eaux de pluie dans une logique d'infiltration, de filtration ou de rétention. Il précise que cette gestion au plus proche de sa collecte permet également de modérer l'importance des collecteurs. Il évoque alors le quai des Vernets et mentionne qu'un espace intitulé «Jardin de pluie» va récolter l'eau provenant des espaces verts non parcourus. Il évoque encore l'avenue du Mail et mentionne que les eaux des voies de circulation, du trottoir, des toitures et de la piste cyclable seront récupérées dans des fosses de plantation continues dans la longueur du projet de végétalisation pour alimenter les espaces végétalisés. Il précise que l'eau, en cas de forte pluie, s'écoulera dans le collecteur progressivement.

Il ajoute que le projet envisagé à la rue de Carouge suit le même principe avec un espace de mail planté en alternance avec des zones de repos et des terrasses. Il mentionne que la végétation plantée serait alimentée selon le même principe que sur l'avenue du Mail à l'exception des eaux de toitures qui seront drainées directement dans les collecteurs en raison de leur pollution au plomb potentielle.

Il déclare ensuite que les rejets d'eau du chauffage à distance pourraient permettre sur Hans-Wilsdorf de créer une noue. Il remarque que les secteurs plus naturels comme la pointe de la Jonction peuvent être traités différemment. Il observe qu'à la Jonction, une rivière à ciel ouvert grâce à une prise d'eau devrait être créée, permettant non seulement des jeux sur un secteur mais aussi des potagers dans un autre périmètre.

Une commissaire déclare que le motionnaire proposait de relier les fontaines entre elles.

M. Betty déclare qu'il va y venir dans la seconde motion.

Une commissaire observe que la majorité de la ville de Genève n'est pas concernée par la mise en séparatif.

Le président évoque le dessous des Crêts au Petit-Saconnex et il mentionne qu'il y aurait là un petit nant en direction du parc Trembley, une zone inconstructible qui devient très humide en cas de pluie.

M. Betty déclare que tous les nants anciens ne sont pas répertoriés mais il remarque qu'il est possible de regarder de quoi il retourne.

Un commissaire demande quel est le volume financier des aménagements comprenant des bacs de rétention.

M. Betty répond qu'ils sont de 1,8 mètre et à une profondeur variable. Il ajoute que la configuration est différente dans chaque projet et même dans chaque secteur de projet. Il remarque que cela représente un surcoût en fonction du substrat puisque le sol doit permettre le meilleur développement possible pour la végétation, comme le principe de Stockholm.

Le président déclare être étonné par les risques de plomb provenant des toitures de la rue de Carouge, et il se demande ce que devient ce plomb à terme et s'il ne faudrait pas trouver des solutions. Il se demande si le système envisagé à présent pourra être modifié à l'avenir.

M. Betty répond que cette pollution aux métaux est très spécifique et il remarque que c'est un élément géré par le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Il observe que ce type de projet est exploratoire. Il ne sait pas si la station d'épuration peut filtrer le plomb. Il remarque, cela étant, que le système n'est pas bloquant.

Séance du 10 janvier 2023

Le président pense que la commission a fait le tour des auditions.

Une commissaire estime que ces projets sont intéressants, mais elle remarque que les contraintes semblent être importantes.

Le président rappelle que ces deux objets sont traités en parallèle avec un même rapporteur sans être pour autant liés.

Un commissaire pense que seul le Bureau peut lier des objets selon le règlement.

Une commissaire déclare que son groupe a eu la même compréhension qu'une commissaire au cours des auditions, la remise à ciel ouvert de ces nants étant très

compliquée. Elle ajoute que le département a par ailleurs évoqué d'autres possibilités de rafraîchissement et elle mentionne que son groupe refusera cette motion.

Un commissaire mentionne que cette motion demande d'étudier la possibilité de modifier et non de réaliser. Il ajoute que cette motion propose de faire ce qui va être réalisé dans le cadre du PAV. Il rappelle que les plans de coupe présentés par le département ont démontré qu'il était possible de conserver à ciel ouvert des segments de nants et il remarque que la présence de l'eau est importante pour lutter contre les chaleurs estivales. Il déclare que son groupe soutient donc cette motion qui propose de poursuivre les réflexions.

Le président remarque que la motion propose en effet des études sur les nants qui sont des affleurements des nappes phréatiques. Il rappelle qu'il existe des zones humides avant le Grand-Saconnex. Il ajoute qu'il y a un réel sujet technique mais il pense que cette question peut être résolue.

Un commissaire rappelle que la renaturation d'un nant doit être protégée pour éviter les dégâts inhérents aux aléas climatiques, comme cela s'est produit en 2019.

Le président répond que c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mener des études.

Une commissaire déclare que les aspects sécuritaires et techniques ne confortent pas son groupe dans l'idée d'étudier ces questions à l'égard des nants. Elle ajoute que son groupe refusera donc cette motion.

Une commissaire déclare que l'idée était intéressante mais elle mentionne qu'elle s'abstiendra au vu des problèmes techniques.

Une commissaire comprend l'idée que propose cette motion mais elle remarque que les questions techniques et sanitaires la poussent à refuser cette motion.

Un commissaire observe que son groupe a été convaincu par les Verts et s'abstiendra.

Un commissaire observe qu'il est vrai que la motion propose uniquement la possibilité d'étudier.

Par 6 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 oui (3 Ve, 1 MCG) et 5 abstentions (1 EàG, 4 S), la motion M-1539 est refusée.

—***—

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. C'est une motion qui date un peu. Je dirai juste quelques mots sur cet objet. Cette motion portant sur les ruisseaux paysagers avait été traitée en même temps que la motion M-1720 «Pour le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines, rafraîchissons la ville».

Les auditions ont montré que la remise à ciel ouvert de rivières comme l'Aire et la Drize a du sens. On y travaille ardemment. Ces rivières disposent d'un large bassin d'alimentation naturel. Par contre, les nants urbains sont souvent enterrés à grande profondeur et ils seraient fournis en eau seulement lors des épisodes pluvieux, soit moins de 10% du temps. Ce n'est donc pas suffisant et cela n'aurait pas forcément un grand potentiel de rafraîchissement. En plus, dans les faits, ils nécessiteraient la mise en séparatif du réseau d'assainissement environnant. Ainsi, un nant comme celui des Grottes a été transformé en égout souterrain en eaux mélangées, charriant tant les eaux pluviales que les eaux usées rejetées par les immeubles. Ce serait dès lors très compliqué de le remettre à ciel ouvert.

Je veux ajouter quelques mots sur différents nants qui ont été mentionnés. S'agissant du nant du parc La Grange, sa mise en séparatif n'est pas totale à Chêne-Bougeries, sur le bassin versant. Pour ce qui est du nant du Petit-Saconnex, les services ne semblent pas très au clair sur son existence. D'autres nants ont été cités, comme celui de Cayla, à Saint-Jean, ou le nant Manant, à la Bâtie. Ces cours d'eau sont à ciel ouvert et ne nécessitent donc pas de mise à l'air libre. Voilà les informations factuelles que je pouvais vous transmettre. Merci.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 26 non contre 14 oui (20 abstentions).

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de M. Arnaud Moreillon et Mme Dalya Mitri Davidshofer: «Pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité» (M-1548 A/B)[1].

6 septembre 2023

A. Rapport de majorité de M. Denis Ruysschaert.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 18 mai 2021. La commission l'a étudiée lors des séances des 24 juin, 21 octobre, 4 novembre et 16 décembre 2021, sous la présidence de Mme Jaqueline Roiz, ainsi que le 3 février 2022, sous la présidence de M. Yves Herren. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Dusquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes et sa célérité à les rendre.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que «la mission première de la police municipale consiste à détecter les incivilités et les résoudre en amont, misant ainsi sur la prévention sans pour autant oublier le volet répressif lorsque nécessaire. Au cours de ces dernières années, les effectifs de la police municipale ont été considérablement renforcés, pour arriver au 1er janvier 2015 à un total de 200 agent-e-s.» (citation du la page Internet du site de la Ville de Genève sur la police municipale);
– que le 25 juin 2019 la Cour des comptes (CdC) publie l'audit de légalité et de gestion «Dispositif de police de proximité» (rapport N° 148);
– que l'efficience et l'efficacité des polices municipales, dont celle de la Ville de Genève, sont remises en cause. «La coordination et la collaboration entre les polices municipales et la police de proximité cantonale ne sont de loin pas optimales, et ce malgré la bonne volonté des acteurs de terrain. Ces difficultés se retrouvent tant dans la mobilisation d'agents de la police municipale (APM) pour des événements importants (par exemple la visite de chefs d'Etat) que dans la transmission d'informations, ou encore dans les tâches de prévention» (p. 4 de la synthèse du rapport);
– qu'il en découle un risque d'inégalité de traitement pour les habitant-e-s de la Ville et de manque de respect des droits humains;

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, No 52, p. 7649.

– que certains agents de police municipale vont préférer débuter par la prévention, alors que d'autres iront tout de suite vers la répression, selon une logique propre à l'intervenant;
– que le rapport de la CdC identifie un besoin criant de formation. A ce propos, il est utile de le citer: «Certains APM expriment des craintes, faute de formation suffisante, à exécuter certaines tâches (par exemple les contrôles de véhicules tard le soir) de peur pour leur intégrité physique ou d'éventuelles suites judiciaires liées à une faute professionnelle. Un sondage mené par le syndicat de la police municipale de la Ville de Genève en 2018 fait ressortir qu'environ 80% des sondés s'estiment insuffisamment formés et environ 50% indiquent craindre les répercussions judiciaires d'une erreur commise dans le cadre de leur fonction» (p. 38);
– que des retours inquiétants de propos sexistes tenus à l'égard du personnel féminin de la police municipale par certains de leurs collègues, sans conséquences pour ces derniers, nous ont été rapportés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'établir un rapport sur le respect des droits humains de l'activité de la police municipale, la garantie de l'égalité de traitement entre résident-e-s genevois-e-s, le niveau de formation atteint pour assurer sa mission;
– de partager l'orientation qu'il souhaite donner à la police de proximité de la Ville de Genève au cours de cette législature, surtout au vu du rapport de la Cour des comptes.

Séance du 24 juin 2021

Audition de M. Arnaud Moreillon, motionnaire

M. Moreillon rappelle que pour le Parti socialiste la sécurité ne doit pas être une question de richesse et que chacun-e devrait y avoir accès. Or, l'on voit dans le diagnostic local de sécurité (DLS) que les questions de ressources sont liées aux questions de sécurité, puisque les personnes souffrant le plus d'insécurité se trouvent dans les quartiers les moins favorisés.

M. Moreillon propose quelques constats chiffrés. En février 2013, M. Guillaume Barazzone présente dans un rapport ses objectifs pour la police municipale en termes d'effectifs; 140 agent-e-s de la police municipale (APM) sont alors actifs en Ville, contre 200 en 2016. Se pose la question du rapport entre les ressources mises à disposition par la collectivité et les résultats obtenus. En termes de résultats, on trouve à la page 6 de la feuille de route du département de la sécurité et des sports (DSSP) pour la législature actuelle une hausse significative des incivilités depuis quinze ans. Cependant, il est également dit dans

ce rapport qu'une stagnation observée depuis 2013 grâce à l'activité des APM. M. Moreillon trouve étonnant d'obtenir une stagnation lorsque l'on parle de hausse et le résultat de l'activité des APM semble donc peu clair. M. Moreillon a tenté de trouver des statistiques sur l'évolution des incivilités et de la criminalité en Ville. Cependant, il n'existe rien de très probant qui permette de sortir une statistique claire sur l'évolution des incivilités depuis la hausse des effectifs de la police municipale. Par ailleurs, le gros de la criminalité a lieu au centre-ville, notamment aux Pâquis et aux Eaux-Vives, toujours selon le DLS.

Deux constats apparaissent particulièrement importants pour le Parti socialiste suite aux conclusions rendues par la Cour des comptes (CdC) il y a deux ans. Tout d'abord, un manque de coordination entre les polices municipales entre elles et avec la police cantonale, notamment la police cantonale de proximité. Dans les régions limitrophes de la Ville, par exemple Châtelaine, il serait intéressant de savoir comment cette coordination s'organise entre les polices municipales de Genève et de Vernier. D'autre part, un sondage mené par le syndicat de la police municipale de la Ville de Genève en 2018 fait ressortir qu'environ 80% des sondés s'estiment insuffisamment formés et environ 50% indiquent craindre des répercussions judiciaires liées à une erreur commise dans le cadre de leurs fonctions. Cette absence de formation a pour corollaire que lors de l'intervention d'un-e APM, si cette personne n'est pas correctement formée, il y a des risques que sa réponse diffère par rapport à celles d'autres agent-e-s dans des situations similaires. Qu'est-ce qui garantit alors aux citoyen-ne-s que l'équité de traitement sera réellement appliquée?

Il serait donc intéressant de connaître les statistiques sur l'activité de la police municipale, notamment pour voir si les incivilités baissent réellement suite à l'augmentation des effectifs. On voit que la police municipale est en grande difficulté dans des quartiers où certains enjeux dépassent le cadre légal de sa mission, par exemple aux Pâquis avec le deal de rue, à Plainpalais ou à la pointe de la Jonction avec le *littering*. Il serait intéressant de savoir comment la police municipale gère ses ressources et comment ces dernières sont mobilisées pour répondre aux enjeux dans des points chauds de la Ville. Pour les zones limitrophes de la Ville, il faudrait savoir quelles sont les pratiques entre les polices municipales, et entre ces dernières et la police de proximité cantonale, alors même que le rapport de la CdC remet en cause cette collaboration. Enfin, si les APM sont insuffisamment formé-e-s, qu'est-ce qui garantit aux citoyen-ne-s le respect de l'équité de traitement?

La motion a été rédigée dans l'attente de documents permettant de répondre à ces questions. M. Moreillon note que la feuille de route de M^me^ Barbey-Chappuis permet d'entrevoir ses axes forts pour cette législature. Il n'en reste pas moins qu'il n'y a à aucun moment des informations sur l'équité de traitement et sur la formation. La motion demande donc d'établir un rapport sur le respect des droits

humains par la police municipale et sur les garanties d'équité de traitement entre les résident-e-s ainsi que sur les formations nécessaires aux APM pour assurer leurs missions. La motion demande également au Conseil administratif de partager ses orientations pour la police municipale pour la législature actuelle, bien que la feuille de route du M[me] Barbey-Chappuis y réponde aujourd'hui largement. Ces demandes pourraient être élargies si la commission le souhaite.

Questions de commissaires

Un commissaire précise que le rapport de la CdC a déclenché une polémique sur la répartition des compétences entre la Ville et le Canton. Suite à la parution du rapport, des négociations ont été enclenchées entre la Ville et le Canton. Ce commissaire souhaite savoir si l'on dispose déjà d'informations sur l'issue de ces discussions, encore en cours. M. Moreillon répond qu'effectivement la CdC est normalement censée observer dans quelle mesure les collectivités publiques appliquent le droit de manière efficace, et la publication de ce rapport l'a fait sortir de son cadre légal, en proposant une police de proximité unique. L'Etat s'est montré intéressé par cette proposition, mais M. Moreillon ne connaît pas les positions des 45 communes genevoises. En dehors de cela, l'auditionné n'est pas au courant de ce qui ressort des discussions mentionnées, bien que la question de l'efficience de la police municipale actuelle et des possibles améliorations se pose quoi qu'il en soit.

Un commissaire considère que ce texte permet de mettre en lumière des problématiques d'actualité et qu'il peut être mis en lien avec d'autres objets actuellement traités au Conseil municipal, notamment la motion M-1394, qui demande des formations efficaces pour les APM pour mieux lutter contre les violences sexistes et LGBTIQ-phobes. Il relève les interrogations assez précises de la motion et souhaite savoir si les auteurs et les autrices ont eu l'occasion d'interroger la magistrate à ce sujet, par oral ou par écrit.

M. Moreillon répond qu'il n'a pas interpellé la magistrate, un tort qu'il reconnaît. Il a en revanche retenu qu'il existe aujourd'hui huit modules de formation pour la police de proximité: tactiques d'intervention, circulation routière, perquisition, sports, législation, police de proximité, compétences psychosociales et informatique. M. Moreillon ne sait pas dans quelle mesure les droits humains sont pris en compte dans cette formation, au sens large du terme. Dans le DLS, on trouve certaines remarques et sondages qui montrent que de nombreuses Genevoises et de nombreux Genevois estiment par exemple que le délit de faciès est un fait courant dans les pratiques de la police. M. Moreillon invite les membres de la commission à prendre connaissance de ce document publié en 2020, relativement long, qui présente notamment le regard que porte la population genevoise sur la police.

Un commissaire aimerait savoir, lorsque l'on dit que 80% des APM ne s'estiment pas suffisamment formés en 2018, si l'on dispose de nouveaux chiffres trois ans plus tard pour évaluer si cette situation a changé. M. Moreillon répond que la CdC ne fait pas état de nouveaux et d'anciens chiffres dans son rapport et note qu'il serait donc intéressant de refaire un pointage avec les mêmes questions pour voir comment a évolué la situation.

Un commissaire se souvient qu'une motion était envisagée pour apporter un complément de formation aux APM. La motion traitée ce soir s'était greffée à cette réflexion en reprenant les constats étayés par le rapport de la CdC. Il revient sur les propos de M. Moreillon, lorsque ce dernier affirme que la police municipale n'est pas équitable vis-à-vis de la population.

M. Moreillon précise qu'il a dit que l'absence de formation ou le fait de ne pas être assez formé produit un risque d'accident.

Le commissaire estime qu'il s'agit là d'une supposition de la part de M. Moreillon. D'autre part, il note que ce chiffre de 80% d'APM ne s'estimant pas suffisamment formés est trop vague et que cela pourrait tout aussi bien concerner des compétences informatiques.

M. Moreillon ne demande qu'à être rassuré et estime que les questions que la motion pose sont légitimes, puisque l'on ne sait justement pas sur quoi ce manque de formation porte. Cependant, on imagine relativement mal la CdC citer cette enquête pour parler de problèmes d'informatique.

En réponse, ce commissaire regrette que la police municipale soit présentée de cette manière dans la présentation de M. Moreillon. Il souhaite donc savoir si M. Moreillon estime qu'il est aujourd'hui pertinent d'avoir une police municipale en Ville de Genève, en sachant que les conventions passées il y a plus d'un siècle entre la Ville et l'Etat délèguent la sécurité publique au Canton et les routes et les ponts à la Ville.

M. Moreillon répond qu'il ne peut pas prendre position sur cette question avant d'avoir eu accès à des informations plus précises fournies sur l'activité de la police municipale. Si l'on arrive à démontrer que l'action des APM et que la hausse des effectifs ont permis de faire diminuer les incivilités et de faire augmenter la sécurité, il ne serait pas opposé au maintien d'une police municipale propre à la Ville.

Ce commissaire estime que dans les auditions allant avoir lieu sur cette motion, on risque d'assister à un renvoi de la balle entre les autorités cantonales et municipales, avec un amalgame entre police cantonale et police municipale.

M. Moreillon rappelle que ses propos sur l'équité sont issus du DLS qui mentionne que 60% des résident-e-s estiment en 2009 que la police cantonale ne traite

pas toute la population avec équité, un chiffre tombé à 30% en 2009. S'agissant des polices municipales, 33% des résident-e-s estiment que ces dernières ne respectent pas l'équité de traitement. L'origine des personnes est jugée par 77% des résident-e-s comme le principal motif de discrimination de la part de la police.

Ce commissaire note qu'il s'agit donc d'une perception de la part de la population, qui doit être distinguée de la réalité des pratiques.

M. Moreillon répond que cette perception doit être interrogée et la meilleure manière d'y répondre serait un rapport permettant de rassurer les citoyen-ne-s sur l'efficience de la police municipale et sur sa capacité à traiter la population de manière équitable dans toutes les situations.

Une commissaire précise que les discussions pour donner suite au rapport de la CdC ont fait l'objet de questions orales de sa part lors des précédentes plénières. Lors de la dernière séance, il lui a été répondu que ces étaient discussions étaient reportées avec le Covid, mais qu'elles reprendraient prochainement. Concernant la position de son parti sur la police municipale, ce dernier estime que la police municipale doit rester une police de proximité, non armée, avec des moyens et des missions distincts de ceux de la police cantonale. Son parti tient à saluer les opérations menées en septembre dernier par la police municipale lors desquelles des cafés ont été organisés avec les habitants. Ce type d'action répond parfaitement à la vision de son parti pour une police de proximité, qui doit aller chercher les gens et ne pas seulement être dépositaire de l'autorité publique.

Un commissaire se dit surpris par la présentation, qui ne présente que des questions. Lorsque l'on parle des effectifs de police, il est difficile de voir un impact, puisque cette augmentation avait surtout pour objectif de créer des postes de quartier là où il n'en existait pas encore, par exemple à Champel. L'idée était donc de mieux répartir les APM sur le territoire de la Ville. D'autre part, les sondages présentés par M. Moreillon sont effectués par des syndicats, qui mettront toujours en avant, à juste titre ou à tort, des manquements dans la formation. La CSDOMIC a reçu les syndicats de police qui arrivaient à une grande insatisfaction et se posaient la question de l'armement des APM. Dans les missions de la police municipale, comme dans celles de la police cantonale, on trouve de l'insécurité, des manques de moyens et des manques d'effectifs. Le problème est que l'on n'arrive justement pas à évaluer l'action auprès des citoyens, puisque l'on dit souvent que l'on ne voit pas suffisamment les APM dans l'espace public, malgré la multitude de leurs missions. Par ailleurs, il va de soi qu'augmenter le temps de formation pour les agent-e-s les éloigne du terrain. Ce commissaire aimerait donc savoir comment M. Moreillon imaginerait mesurer l'efficacité de l'action des APM sur le terrain.

M. Moreillon répond qu'il faut voir la formation comme un investissement. D'autre part, les questions posées par la présentation essayaient de montrer la

nécessité d'un rapport pour évaluer l'efficience de la police municipale. Une partie de ces questions reprend par ailleurs les questions posées par le rapport de la CdC. M. Moreillon voit simplement que si l'on a un déficit d'image ou un déficit d'efficacité, il serait bénéfique de pouvoir communiquer pour prouver le contraire à la population, alors qu'il est actuellement difficile pour les citoyen-ne-s de se renseigner sur l'activité de la police.

Le même commissaire rappelle que la seule possibilité de mesurer l'efficacité, ce sont les interventions, et note qu'il est parfois difficile pour les APM d'intervenir dans certaines situations compliquées, par exemple lors de tapage nocturne tardif.

M. Moreillon répond que la lutte contre le bruit est une compétence municipale, et qu'il ne sait pas comment les APM s'organisent pour lutter contre ce problème dans les quartiers où il est récurrent.

Ce commissaire précise encore que les principales interventions se font lorsque l'on parle de bruit dans les appartements, où les APM peuvent intervenir à deux, alors qu'il est plus difficile d'intervenir à l'extérieur, ce qui génère plus d'insatisfaction et d'insécurité.

M. Moreillon répond que le but de la motion est de s'assurer que tout ce qu'il est possible de faire au niveau de la police municipale est fait et que la gestion de ses ressources est organisée en fonction.

Un autre commissaire demande s'il faut comprendre que la motion demande aux APM de disperser des attroupements avec la force publique alors que la police municipale n'est pas en charge du maintien de l'ordre, ce qui nécessiterait de facto d'élargir ses compétences. M. Moreillon répond que cela n'est pas l'intention du Parti socialiste. Pour aller plus loin, ce commissaire se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un problème social. Certes la police municipale a un rôle de proximité qui lui demande de parler avec les habitant-e-s, de parler avec les commerçants, etc. Cependant, est-ce que les médiateurs de la Ville ne devraient pas se trouver un peu plus sur le terrain? Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire un véritable travail social de fond en amont avec tous les acteurs et toutes les actrices de la sécurité? Ce commissaire propose de poser cette question à M. Apothéloz et à M^{me} Kitsos.

M. Moreillon répond qu'il s'agit effectivement d'un problème d'ordre social et que l'augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) permettrait sûrement une plus grande efficacité. Cependant, on ne trouve aujourd'hui que 12 TSHM à temps plein en Ville, dont seulement deux pour couvrir les Pâquis, les Grottes et la Servette. Face à ces besoins, on a aujourd'hui une vraie difficulté de ressources, et il faudrait peut-être se demander si la police municipale n'est pas surdotée par rapport aux acteurs et actrices du social.

Un commissaire note que certains endroits sont plus vivants et plus denses et il faut se demander si le nombre d'APM est assez efficacement réparti en fonction des enjeux pour chaque quartier. D'autre part, pour ces quartiers plus denses, de multiples interventions sont à faire – pacifiques, répressives, explicatives. Pour l'œil extérieur, on voit que, sous pression de temps, ces interventions répétées peuvent être plus souvent bâclées dans des quartiers sous tension.

Une commissaire note que cette motion permet de visibiliser ce qui se passe, surtout lorsque la population n'identifie pas exactement ce que fait la police municipale de proximité, plutôt que de redéfinir les missions. Dans ce sens, cette commissaire se demande s'il ne serait pas possible d'utiliser d'autres moyens pour visibiliser cette action et ces missions, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation ou de forums avec les habitant-e-s.

M. Moreillon répond qu'une commissaire a donné l'exemple de rencontres avec la population, une bonne pratique en effet pour expliquer à la population quelles sont les prérogatives des APM ainsi que les choses sur lesquelles ils ne peuvent pas intervenir. Par exemple, de nombreuses personnes semblent attendre des APM une intervention sur la drogue, alors que les stupéfiants sont une compétence fédérale et que la police cantonale en a donc la charge. En revanche, cela n'empêche pas une collaboration entre la Ville et le Canton.

Discussion et votes

Un commissaire propose d'auditionner M^me^ Barbey-Chappuis et M^me^ Camp.

La présidente propose de procéder à cette audition en premier lieu et de voir par la suite si d'autres auditions sont nécessaires.

Cette demande d'audition est acceptée à l'unanimité par la commission.

Un autre commissaire propose également d'auditionner la CdC.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 3 non (2 PDC, 1 UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR), l'audition de la CdC est acceptée.

Une commissaire propose l'audition du syndicat de la police municipale de la Ville de Genève.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'audition du syndicat de la police municipale de la Ville de Genève est acceptée.

Un commissaire propose l'audition de M. Poggia.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC, MCG), l'audition de M. Poggia est acceptée.

Un commissaire propose l'audition de Mme Kitsos et de M. Apothéloz.

Par 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 Ve) contre 7 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve) et 1 abstention (MCG), l'audition de Mme Kitsos et de M. Apothéloz est acceptée.

Un commissaire propose l'audition de la police de proximité cantonale.

Par 8 non (1 MCG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 EàG), l'audition de la police de proximité cantonale est refusée.

Séance du 21 octobre 2021

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de Mme Christine Camp, commandante et cheffe du Service de la police municipale (SPM), et de M. Nicolas Kerguen, conseiller personnel

Mme Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant que toutes les thématiques évoquées dans les considérants et invites de la motion ne sont pas nécessairement liées entre elles et rappelle que cet objet a été déposé en juin 2020, soit quelques mois avant la publication du 6e DLS, rendu public en novembre 2020. Ce rapport offre une analyse de l'évolution de la sécurité sur tout le territoire cantonal, avec un focus mis sur différentes communes, dont la Ville. Il est basé sur des statistiques et sur un sondage mené auprès de la population, sur un échantillon de plus de 600 personnes. Ce DLS indique que 80% des personnes sondées estiment que la police municipale fait du bon travail, un taux similaire à celui observé dans le précédent DLS publié en 2016. Les résident-e-s apprécient en particulier la visibilité des APM dans la Ville. Mme Barbey-Chappuis précise que ce DLS ne porte pas sur la période du Covid durant laquelle les agent-e-s ont joué un rôle essentiel pour faire respecter les mesures sanitaire auprès de la population. Concernant la question de l'égalité de traitement, ce diagnostic apporte quelques éléments. Il estime que les polices genevoises ont fait des progrès significatifs en matière d'égalité de traitement et que leur image progresse.

Cette motion fait aussi référence à la collaboration entre la police municipale de la Ville et la police de proximité cantonale. Cette collaboration se fait notamment au travers d'un contrat local de sécurité (CLS), dont le premier a été conclu en 2013. La Ville travaille aujourd'hui sur une nouvelle mouture de ce CLS en collaboration avec le département de M. Poggia pour mettre l'accent sur certains secteurs d'engagement et certains points mis en lumière par le dernier DLS. Il mettra également l'accent sur la problématique du harcèlement de rue, situation soulignée par les statistiques effarantes apparues dans le diagnostic. La collaboration n'est cependant pas toujours optimale, et si le CLS prévoit des opérations conjointes, force est de constater que ces opérations sont souvent annulées par la

police de proximité cantonale. La magistrate illustre son propos en se référant à la situation sur la plaine de Plainpalais pour laquelle elle a demandé, à de réitérées reprises, à son homologue cantonal que des opérations conjointes entre la police municipale et la police cantonale soient menées. Cette motion fait également référence à la formation des APM. La magistrate rappelle que les agent-e-s suivent à la fois une formation de base et une formation continue. Cette formation continue inclut notamment la question des droits humains, à l'instar du respect des minorités.

Mme Barbey-Chappuis a demandé à la police municipale de renforcer ses actions contre les incivilités, qui impactent négativement la qualité de vie dans les quartiers, probablement de manière plus importante que pour la grande délinquance. La police municipale est active sur les questions de salubrité (p. ex. pour sanctionner le *littering*), de nuisances sonores ou encore pour sanctionner p. ex. les vélos et trottinettes qui circulent sur les trottoirs. La police doit également renforcer ses liens avec la population, par le biais de différentes mesures à l'instar des cafés organisés avec les habitant-e-s, mais aussi sa visibilité via des patrouilles pédestres et/ou cyclistes. D'où la récente création d'une brigade cycliste («bike police»). Un premier bilan sera par ailleurs fait l'année prochaine sur cette nouvelle brigade. La police municipale doit également renforcer sa collaboration avec la police cantonale, via le nouveau CLS. En interne, la commandante a fait un grand travail pour ramener de la tranquillité dans le service et la magistrate la remercie pour son engagement.

Questions des commissaires

Une commissaire constate qu'il est établi dans le DLS que selon le quartier dans lequel les Genevois-e-s sont établi-e-s, on constate plus ou moins d'incivilités, et souhaite savoir comment se traduit ce constat dans les actions de la police municipale, par exemple en termes d'effectifs. D'autre part, de nouvelles compétences judiciaires ont également été accordées aux APM et cette commissaire souhaite savoir comment s'articule cette stratégie dans la répartition des compétences entre les deux polices, mais aussi en termes de ressources humaines et de qualifications. Concrètement, la commissaire souhaite savoir vers quoi tend cette extension des compétences de la police municipale.

Mme Barbey-Chappuis répond que le DLS fait effectivement un lien entre la précarité sociale et les problèmes de sécurité dans les quartiers. Cette question est au cœur de l'élaboration du nouveau CLS, qui définira justement des secteurs d'engagement prioritaires, où une vigilance accrue sera menée.

Mme Camp précise que les Acacias ont par exemple été relevés par le DLS comme un secteur sensible. Sous l'impulsion de la magistrate, le secteur deviendra également une zone prioritaire. Le DLS est donc un outil de pilotage pour

répondre au mieux aux problèmes rencontrés par les citoyen-ne-s, en renforçant les effectifs dans les secteurs les plus problématiques, sans laisser de côté pour autant d'autres secteurs déjà sensibles.

Mme Barbey-Chappuis revient sur la question du brevet et rappelle que pour donner suite au rapport n°148 de la CdC, rendu public en juin 2019, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève ont fortement réagi en disant que la sécurité de proximité faisait partie de l'ADN des communes, et qu'il était essentiel de préserver les polices municipales sur le terrain. Suite à ce rapport, la pandémie a malheureusement ralenti les discussions entre le Canton et les communes, mais ces dernières sont désormais sur le point de reprendre suite à une récente rencontre avec le Conseil d'Etat. Ce dernier a accepté de verser le dossier de la sécurité de proximité au dossier plus large de la répartition des tâches entre Canton et communes. Cette prise de position permettra la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de l'ACG et avec la participation du département de M. Poggia pour définir au mieux les missions de la sécurité de proximité et discuter de leur avenir. Les discussions s'ouvrent et cela permet de faire une photographie de ce que fait la police cantonale de proximité et ce que font les polices de proximité municipales.

La commissaire revient sur les quartiers plus difficiles, à l'instar des Grottes ou de la plaine de Plainpalais, et note que même la police cantonale se trouve relativement démunie pour proposer des solutions aux problèmes de nuisance et de cohabitation qui sont en hausse. Par rapport à l'évaluation de l'efficacité de la police municipale, la commissaire se demande si l'on peut se contenter d'augmenter les effectifs ou si d'autres moyens sont possibles.

Mme Barbey-Chappuis précise que le DLS montre que les incivilités sont en baisse depuis 2013. Concernant Plainpalais, la police municipale est au bout de la chaîne d'intervention, mais l'une des mesures à mettre en place est le renforcement de la visibilité de l'uniforme. La présence d'effectifs policiers sur un site est un facteur de prévention efficace, et il serait aujourd'hui possible de mieux faire, notamment avec plus d'opérations conjointes avec la police cantonale. L'aspect prévention est également important pour échanger sur les problématiques d'un quartier, que ce soit avec des travailleuses et travailleurs sociaux ou encore des représentant-e-s de la jeunesse.

Mme Camp précise que si l'on prend le cas spécifique de la plaine, la réponse sécuritaire n'est pas la seule envisageable et la police municipale n'est pas la seule à pouvoir répondre aux problèmes rencontrés. D'autres services doivent être intégrés dans la réponse pour trouver des solutions pérennes, par exemple au niveau de l'aménagement ou de l'accompagnement social. Des tests d'éclairage récemment menés à la demande des riverains sur des candélabres situés vers le skate-park ont été plus ou moins efficaces, puisque la diminution de l'éclairage n'a pas semblé décourager les personnes qui s'attroupent autour des

tables sous les candélabres. Des TSHM sont également présents sur la plaine pour faire de la prévention auprès de la jeunesse, bien qu'il ne soit pas possible d'être présent-e-s sur la plaine en permanence. Mme Camp précise que les APM vont rencontrer l'association d'habitant-e-s de la plaine de Plainpalais pour les intégrer dans la réponse.

Mme Barbey-Chappuis note qu'avec la fin des mesures sanitaires, qui restreignaient notamment la possibilité de se regrouper dans l'espace public, l'on observe une suroccupation de l'espace public durant l'été et que, globalement, la population occupe beaucoup plus l'espace public depuis une dizaine d'années.

La commissaire revient sur la question des TSHM et se demande si ces derniers font assez de prévention et s'il ne faudrait pas voir à augmenter leurs effectifs pour les équilibrer avec les APM.

Mme Barbey-Chappuis répond que les APM travaillent déjà à flux tendu et qu'une augmentation des effectifs d'APM serait bienvenue, bien qu'elle n'en ait pas demandé au projet de budget 2022. La police municipale fait un travail précieux qui lui permet d'agir sur la prévention et sur la sanction, deux axes qui ne vont pas l'un sans l'autre.

Mme Camp précise qu'il s'agit de deux métiers bien différents et que, si les TSHM ont pour objectif de créer du lien avec les jeunes des quartiers, la police municipale est là pour résoudre des problématiques. Plainpalais est également un secteur particulier, puisqu'il s'agit d'un lieu privilégié de rencontre et que toute la population du canton s'y retrouve, pas seulement les jeunes du quartier.

Un commissaire observe que la première invite demande un rapport sur le respect des droits humains par la police municipale et se demande si le service reçoit des doléances allant dans ce sens.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas connaissance de plaintes allant dans ce sens.

Mme Camp répond qu'elle ne dispose pas non plus de tels éléments et rappelle qu'à chaque plainte, l'Inspection générale des services et le Ministère public viendraient immédiatement interroger les agent-e-s mis en cause. Par ailleurs, la population peut également saisir l'organe de médiation de la police pour des problématiques liées à la police municipale.

Un commissaire observe que la deuxième invite de la motion demande de partager l'orientation de la Ville pour sa police de proximité. La recommandation centrale du rapport de la CdC précédemment évoquée et qui avait été acceptée par le magistrat cantonal en charge de la sécurité était de créer une police de proximité unique. Ce commissaire souhaite savoir comment se positionne la magistrate sur cette recommandation.

Mme Barbey-Chappuis précise que seul M. Poggia a accepté cette recommandation, et que le Conseil d'Etat a simplement accepté d'ajouter cette thématique de la police de proximité aux discussions sur la répartition des compétences entre le Canton et les communes. Cela signifie que la majorité du Conseil d'Etat est prête à envisager que la sécurité de proximité soit éventuellement reprise par les communes. La magistrate tient la même position que les autres magistrat-e-s communaux en charge de la sécurité et reconnaît la plus-value de la police municipale en termes de proximité et de lien privilégié avec la population. Cette bonne connaissance des secteurs risquerait d'être perdue si la police municipale était intégrée à la cantonale, puisqu'il y aura toujours plus urgent que la sécurité de proximité. Aujourd'hui, elle a le sentiment que le silo proximité est la variable d'ajustement du silo police-secours de la police cantonale. Les communes genevoises craignent que cette sécurité soit perdue en cas de fusion au sein de la police cantonale, notamment dans la lutte contre les incivilités du quotidien.

Une commissaire revient sur la question de la plaine de Plainpalais et souhaite savoir si une occupation positive de l'espace pourrait être envisagée sur le site, notamment en collaboration avec le tissu associatif local.

Mme Barbey-Chappuis répond que le lien avec le tissu associatif est régulier, même si la situation sanitaire a pu le ralentir récemment, et que chaque secteur organise des réunions fréquentes. Concernant l'occupation positive, si l'idée est bonne et positive durant la journée, elle présente des limites durant la nuit.

Mme Camp précise que de l'occupation positive est déjà faite au niveau du skate-park, et que la plaine accueille régulièrement des manifestations. Cependant, à partir d'une certaine heure, ces activités s'arrêtent pour laisser la place à des occupations moins acceptables en termes de bien-vivre ensemble.

Mme Barbey-Chappuis note qu'une expérience intéressante a été menée aux Palettes à Lancy, où la commune a invité les jeunes du quartier à participer à l'aménagement du quartier pour que ces derniers se sentent coresponsables. Trouvant cette idée intéressante, la magistrate a demandé à la commandante de prendre contact avec le département de Mme Kitsos pour voir dans quelle mesure une expérience similaire pourrait être menée à Genève. Cependant, la majorité des problèmes de Plainpalais n'étant pas causés par des résident-e-s du quartier, ces mesures y seraient plus difficiles à mettre en œuvre que dans d'autres quartiers comme les Minoteries ou la Servette.

Cette commissaire souhaite savoir si la magistrate a entendu parler d'initiatives d'occupation positive durant les périodes nocturnes.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas entendu parler de telles initiatives.

La présidente a connaissance d'une expérience similaire à Vernier permettant aux jeunes d'être coresponsables. Elle note que la motion demande d'établir un

rapport sur l'activité de la police municipale et souhaite savoir quel est l'avis de la magistrate sur la commande d'un tel rapport. Elle souhaite également savoir quel est l'avis de la magistrate sur la commande d'un rapport sur les orientations futures de la police municipale.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il est toujours possible d'établir des rapports, mais que cela ne sert pas nécessairement l'activité sur le terrain. Le DLS est un rapport qui montre que la police a fait des efforts dans le respect des droits humains par le biais de formation. Un rapport supplémentaire ne montrera rien de particulier par rapport à ce que l'on sait déjà. Le DLS montre qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Concernant l'orientation future de la police, la magistrate reviendra volontiers auprès de la commission une fois que les discussions entre les communes et le Canton auront plus avancé.

Une commissaire entend la position de la magistrate sur les rapports, mais explique que son parti serait très intéressé de connaître le cadre d'évaluation de la police municipale, notamment les indicateurs d'évaluation de l'efficience et du respect des droits humains.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'il s'agit ici d'opérationnel et qu'il s'agit plutôt de la compétence du Conseil administratif. Un bilan opérationnel de la police municipale sort chaque semaine et référence notamment toutes les actions de proximité et de contact avec les associations, ainsi que les objectifs associés. On y trouve également la question des amendes et des contraventions. Il s'agit d'un outil de travail interne pour suivre le travail de la police municipale. Concernant la question du rapport sur le respect des droits humains, s'il y avait une inquiétude vis-à-vis d'une situation problématique, il va de soi que le DSSP lancerait un rapport ou un audit. Cependant, le DLS montre que les signaux sont bons et la police municipale dispose d'une image positive auprès de la population.

Mme Camp précise que s'il y avait des dysfonctionnements d'autres organes de contrôle rappelleraient immédiatement la police municipale à l'ordre en cas de comportements inadéquats. Ces comportements font par ailleurs l'objet de sanctions et de mesures.

Cette commissaire précise que le Conseil municipal doit pouvoir prendre connaissance de ce qui est entrepris et comment cela est mesuré, afin de pouvoir voter de manière informée sur le budget. Par ailleurs, cette motion est issue d'un sondage effectué par un syndicat qui montrait que certain-e-s agent-e-s ne se sentaient pas assez formé-e-s et craignaient de commettre une faute. L'idée est donc de savoir si la formation est adéquate et si l'équité de traitement est respectée.

Mme Camp répond que la formation initiale dure huit mois et que cette dernière, ainsi que la formation continue, est du ressort du département cantonal en charge de la police. Etant donné qu'il y a peu de suivi au niveau de la formation

continue, la Ville assure depuis 2003 la formation pour l'ensemble des APM du canton, notamment sur les questions des techniques et tactiques d'intervention, ce qui permet de rappeler les notions liées au respect des droits humains et de la proportionnalité. Par rapport aux nouvelles compétences judiciaires, d'importants gros blocs de formation tant théoriques que pratiques ont été dispensés aux agent-e-s. Il s'agit cependant d'un changement de paradigme et de métier, et il est clair que dans l'accompagnement certain-e-s agent-e-s ont eu du mal à passer le cap entre agent-e de sécurité municipale et de la police municipale.

Mme Barbey-Chappuis ne dispose pas d'informations sur le sondage mentionné, mais note que la commission du personnel a été renouvelée cette année, et que la collaboration fonctionne bien avec cette dernière. La situation interne est bien différente de 2018, date à laquelle les revendications de certain-e-s agent-e-s pour le brevet et le port d'arme étaient à leur sommet. La situation s'est depuis apaisée, même si tout n'est pas encore réglé.

Séance du 4 novembre 2021

Audition de Mme Isabelle Terrier, présidente de la Cour des comptes (CdC), accompagnée de M. Martin Fragnière, auditeur senior ayant participé à la mission sur le dispositif de police de proximité

Mme Terrier rappelle que M. Fragnière est l'un des auditeurs seniors de la CdC, et que ce dernier a suivi de près les travaux relatifs à cet audit. Mme Terrier est actuellement présidente de la CdC et avait piloté ce rapport lors de son exécution.

Mme Terrier rappelle que la CdC répond toujours volontiers aux sollicitations des élu-e-s, qu'il s'agisse de conseils municipaux ou du Grand Conseil, tout en restant dans son rôle. La CdC n'intervient pas dans le «jeu politique», dans les décisions devant être prises, mais elle peut apporter un éclairage sur les travaux qu'elle effectue. Il sera donc possible de donner un peu plus d'explications ce soir sur des constats du rapport en lien avec la motion discutée, mais aucune position politique ne sera exprimée.

Cette mission a fait l'objet d'une publication en juin 2019, avec des travaux s'étant déroulés sur les années 2018 et 2019. Les informations fournies ce soir sont donc des informations représentatives de la période couverte, les travaux n'ayant pas été actualisés depuis la rédaction du rapport. Cet audit portait sur le dispositif de police de proximité, et la CdC n'a pas audité l'une ou l'autre police municipale en particulier, ni la police de proximité cantonale. Il ne sera donc pas possible de fournir des détails précis sur la police municipale de la Ville de Genève, qui est une police parmi d'autres, et qui a pu servir d'exemple dans certains cas sans que cela le soit pour d'autres. Mme Terrier note qu'il peut également

être intéressant pour la commission de réfléchir en termes de concept, comme la CdC a essayé de le faire dans le cadre de sa mission. Lorsque l'on parle de police municipale, ou de «dispositif de police de proximité», la réflexion aurait tendance à partir du terrain pour remonter vers des considérations plus générales. Or, la CdC a tenté d'adopter la démarche inverse, et s'est demandé comment conceptualiser au mieux cet enjeu sécuritaire, en considérant la police de proximité comme l'un des «maillons» de ce concept plus général.

Si la CdC ne doute pas que les polices municipales font du bon travail partout où elles opèrent, l'étude a tenté de se demander comment pouvait être conçu un dispositif de police de proximité à l'échelon d'un canton comme Genève. Son approche a été guidée par la littérature scientifique sur le sujet, ce qui a permis de faire ressortir trois éléments essentiels pour définir l'action pouvant être attendue d'une police de proximité: une répartition et une couverture de l'ensemble du territoire, un accent sur la résolution des problèmes et une intervention complémentaire vis-à-vis des autres corps de police et de l'action communautaire des acteurs et des actrices de terrain.

Il est souvent ressorti dans les discussions, notamment avec l'ACG, que l'approche communale était plutôt de partir de ce qui existait déjà à l'échelon communal et de regarder ce qui serait perdu en cas de fusion. Par rapport à son appréciation générale, la CdC s'est rendu compte que le dispositif actuel est principalement axé sur une juxtaposition de la police cantonale de proximité et des polices municipales. S'il existe 17 polices municipales sur le canton, il faudrait presque en considérer 18 au vu de la proximité des tâches de la police de proximité cantonale. En raison du système fédéraliste suisse, on observe une grande autonomie des polices municipales. Or, les missions respectives de ces 18 polices ne sont pas suffisamment délimitées, avec des moyens n'étant pas toujours en adéquation avec les activités, le tout sans réflexion harmonisée sur ce que l'on entend par le terme «police de proximité». Dix constats avaient pu être posés dans le rapport de la CdC, et de ces constats avait été tirée la recommandation de la mise en place d'une police de proximité unique, en laissant au Canton, destinataire de ladite recommandation, la définition du mode opérationnel d'une telle réforme. En lien avec la motion dont a été saisie la commission, les auditionné-e-s ont pu identifier deux types de constats: les constats sur le manque de coordination et les constats sur les besoins de formation.

M. Fragnière rappelle, concernant la question de la collaboration et de la coordination, que la CdC avait pu faire deux constats. Tout d'abord, un manque de coordination entre les 17 polices municipales. L'illustration principale de ce manquement se trouve dans l'utilisation des outils informatiques pour la saisie de la main-courante. De fortes disparités ont été observées dans la manière de renseigner cet outil commun à toutes. Certaines n'y renseignent que les événements importants, tandis que d'autres l'utilisent comme un *time sheet*. Les manières de

considérer les incivilités et les interventions peuvent également varier. D'autre part, on observe un problème de coordination entre les polices municipales et la police cantonale, particulièrement la police de proximité cantonale. Par exemple, lors de la tenue d'un événement important à Genève, il est compliqué pour le Canton de mobiliser des APM puisque l'autorisation des communes doit être obtenue, ce qui demande parfois des discussions et des négociations. On observe également des doublons dans la mission de prévention, puisque certaines polices municipales ainsi que la police cantonale font de la prévention dans les écoles ou dans les quartiers, sans se coordonner sur un message unique ou sur les dates d'intervention. Des problèmes sont aussi rencontrés au niveau de l'installation de radars routiers, avec des décisions prises au plan communal sans coordination avec la police cantonale. La transmission de l'information entre la police cantonale et les polices municipales fonctionne globalement assez mal.

Concernant la question de la formation des agent-e-s municipaux, elle est réalisée par la police cantonale et ne donne pas droit au brevet fédéral de policier. Le diplôme des APM n'est pas non plus reconnu au niveau fédéral, ce qui peut leur poser un problème dans le cas où ces derniers souhaiteraient travailler dans un autre canton. Le coût de cette formation est de 32 000 francs pour les communes, pour une durée de huit mois, avec deux semaines de stage sur le terrain. La CdC a pu recueillir les craintes de certain-e-s APM d'exécuter certaines tâches, faute de formation adéquate. Ces craintes concernaient à la fois l'intégrité physique des agent-e-s mais aussi les risques de bavure et les éventuelles conséquences judiciaires. Un sondage mené par le syndicat de la police municipale de la Ville de Genève a démontré que 80% des agent-e-s sondé-e-s ne s'estimaient pas suffisamment formé-e-s et 50% craignaient des répercussions judiciaires en cas d'erreur. La CdC a également constaté un manque de formation vis-à-vis de la compétence judiciaire, qui n'est par ailleurs pas pratiquée avec la même fréquence par les différentes polices.

M[me] Terrier intervient pour rappeler que le rapport avait permis de chiffrer les coûts moyens des agent-e-s. Ainsi, le coût annuel moyen était de 134 000 francs pour un APM contre 140 000 francs pour un-e agent-e de police cantonale. Cette différence est également relativement faible concernant les coûts de formation, puisque les coûts de formation des APM sont de 32 000 francs contre 45 000 francs pour la police cantonale.

Question des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si un nouvel audit est prévu, presque quatre ans après le début de la mission.

M[me] Terrier répond qu'avant de penser à un nouveau rapport, la CdC souhaite savoir quelles mesures vont suivre la reddition de son rapport, au vu de

la recommandation assez ambitieuse qui y était formulée. Cette recommandation était adressée au département de M. Poggia, qui l'avait approuvée avec un délai de mise en œuvre d'ici la fin de la législature. Les travaux en sont encore à la phase de concertation et la communication entre la CdC et le département est bonne. Au vu des positions antagonistes, notamment de la part de l'ACG, les choses avancent tranquillement et des réponses devraient être fournies d'ici la fin de la législature.

Un commissaire souhaite savoir si l'audit a permis de montrer qu'il existait des manquements vis-à-vis du respect des droits humains dans les interventions de la police municipale genevoise.

Mme Terrier répond que cette question ne se trouvait pas dans le périmètre d'audit de la CdC et que le rapport n'incluait donc pas de questionnement sur le respect des règles par les APM.

Un commissaire rappelle que la recommandation finale de la CdC était de faire fusionner la police cantonale de proximité et les polices municipales pour mettre fin aux doublons existant entre les deux types d'institutions. Or aujourd'hui l'ACG ne soutient pas cette recommandation, alors même que l'échéance pour lancer sa mise en œuvre potentielle est fixée à la fin de la législature. Ce commissaire souhaite savoir ce qui pourrait se passer si la recommandation n'était pas suivie.

Mme Terrier répond que cette recommandation est adressée au département de M. Poggia, donc au Canton, puisque c'est ce dernier qui a la compétence de la mettre en œuvre. Un accueil favorable a été fait par le département à cette recommandation, avec une prise de position et un plan d'action de l'Etat inscrits dans la version publiée de ce rapport. Si le département lui-même se positionne donc en accord avec la recommandation de la CdC, il n'en oublie pas qu'il doit vivre avec une réalité politique et qu'il sera nécessaire de passer par différentes étapes, en travaillant en bonne intelligence avec les autres parties concernées, dont évidemment les communes. La question du financement doit également être posée, et la contribution des communes sera toujours nécessaire. Il est par ailleurs relativement rare qu'une organisation auditée accepte les recommandations de la CdC avant de changer d'avis ultérieurement. Logiquement, on ne devrait pas avoir un retour en arrière de la part du département, même si les changements de personnes et de vision à sa tête sont une possibilité.

Ce commissaire souhaite savoir si un agenda de travail a déjà établi.

Mme Terrier répond que la première étape était ce rapport d'expert permettant de recueillir les préoccupations de toutes les parties suite au rapport de la CdC. Les travaux se poursuivent désormais, avec la mise en place d'ateliers d'échange pour trouver des solutions de mise en œuvre. La position de l'ACG était déjà

connue par la CdC au moment de son rapport, puisque cette dernière était allée présenter le rapport avant sa publication au comité de l'ACG. A la suite d'un accueil peu favorable, l'ACG avait rédigé une position écrite, et cette prise de position avait été publiée dans le rapport par souci de transparence. La CdC a aussi pris position sur la prise de position de l'ACG, une position également inscrite dans le rapport. Mme Terrier rappelle que l'idée de cet audit était surtout de se demander ce que l'on attendait d'une police de proximité et comment ses attentes pouvaient être déployées sur le territoire genevois. D'autres solutions que la fusion pourraient être envisagées, comme une collaboration accrue laissant une maîtrise opérationnelle aux communes. Mais le concept doit être conçu pour qu'il soit uniforme, contrairement aux grandes différences observées actuellement entre les communes. Une police de proximité peut être très utile pour le renseignement, pour la lutte contre la criminalité, la prévention en milieu scolaire, etc. La CdC regrette que la position de l'ACG soit basée sur un retour à un concept antérieur, proche de ce que l'on appelait à l'époque les gardes municipaux, alors qu'il est nécessaire de revaloriser la police de proximité, ce qui passe par une formation améliorée et l'octroi de moyens d'intervention plus importants.

Une commissaire note que la CdC mentionne au tout début de son rapport qu'elle s'est autosaisie et souhaite savoir ce qui a motivé cette décision.

Mme Terrier répond que la CdC dispose de la possibilité de s'autosaisir, et que la moitié de ses missions sont lancées sous cette forme. L'autosaisie est issue d'un processus interne assez complexe de priorisation d'idées et d'analyse de risques. La CdC est par ailleurs toujours assez soucieuse de trouver des idées pour limiter les doublons dans l'administration.

Cette commissaire constate que le rapport se propose de mesurer l'efficience et se demande avec quels indicateurs cette efficience peut être mesurée, et s'il s'agit de la seule mesure pouvant être utilisée pour produire des résultats. La commissaire souhaite également savoir si les mesures utilisées ont été jugées suffisantes.

Mme Terrier répond que la CdC a conclu que sa recommandation pourrait amener plus d'efficience et d'économie après en être arrivée à la conclusion que si un dispositif global était mis en place, il y aurait même trop d'agent-e-s de police de proximité. Le rapport s'est donc basé sur des comparaisons par rapport aux besoins exigés par le maillage territorial. Il en est ressorti qu'il fallait une meilleure répartition territoriale et qu'il fallait éviter de faire des tâches en double. L'analyse a donc pu être faite avec des données portant sur l'efficience.

La commissaire observe que deux constats ont pu être isolés: le manque de coordination et le besoin de formation. Or, on voit depuis plusieurs années maintenant les compétences des APM être élargies, notamment au niveau du pouvoir

judiciaire. Il est alarmant de voir ces compétences augmenter alors même que le manque de formation est pointé du doigt et que la coordination ne se fait pas toujours entre la municipale et la cantonale. Cette commissaire se demande s'il s'agit là d'un péril pour l'équité de l'action de la police municipale.

Mme Terrier répond que durant l'audit les compétences supplémentaires attribuées aux APM existaient déjà. Il n'en est donc pas demandé plus aux agent-e-s depuis 2018, mais on voit qu'il a existé une volonté de revaloriser leurs fonctions. Le constat de la CdC est de dire qu'à l'heure actuelle, si l'on voulait vraiment que toutes ces tâches soient exécutées, la formation fournie est insuffisante. Cependant, il faut garder à l'esprit que les situations diffèrent beaucoup entre les communes, avec plus de criminalité violente dans d'autres, ce qui limite la mise en place d'une appréciation commune à ce niveau. La CdC a recueilli quelques témoignages qui mettaient en avant les craintes de certains agent-e-s face aux incertitudes d'une intervention.

M. Fragnière précise que, depuis l'élargissement de ces compétences, il semblerait que la formation ait été améliorée, avec des cours données par des agent-e-s cantonaux, même si d'autres problèmes subsistent, par exemple la question de l'équipement. Il est également certain que les APM ne sont pas autorisés à porter une arme, ce qui suscite des réactions et attentes différentes.

La commissaire revient sur la question de l'arme et souhaite savoir quelle serait la position de la CdC sur ce sujet.

Mme Terrier répond que du moment où l'on met en place un dispositif unique, le port d'arme serait une évidence, puisque ces agent-e-s disposeraient du brevet de police. La commissaire est interpellée par le fait que les mains courantes soient remplies de manière disparate par les différentes polices municipales, et se demande s'il s'agit d'un manque de standardisation.

M. Fragnière ne sait pas s'il existe une directive commune sur le sujet, mais note que dans les faits certaines polices utilisent la main courante pour comptabiliser un total d'heures, tandis que d'autres en font un tout autre usage.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les recommandations de la CdC s'adressent au département de M. Poggia et non pas au Conseil d'Etat lui-même, et si cette pratique est courante. Il pose notamment cette question au vu des récents changements de composition au sein du gouvernement. Enfin, ce commissaire souhaite savoir ce qui arriverait en cas de non-entrée en matière de la part du Conseil d'Etat d'ici la fin de la législature.

Mme Terrier répond que les missions de la CdC relèvent du contrôle de l'activité de l'administration, et que ses audits sont toujours dirigés vers l'action d'un département ou d'un service, et non pas vers les décisions politiques du Conseil d'Etat. Cependant, si une des recommandations d'un audit demande un changement

dans la loi, il est évident que cela passera au niveau du Conseil d'Etat. La CdC s'occupe de l'activité administrative du département concerné et non pas de la gestion politique du membre du Conseil d'Etat. Mme Terrier précise que, dans la loi sur la surveillance de l'Etat, il lui est cependant possible de contrôler l'action des conseils administratifs des communes. La CdC peut également suivre l'avenir de ses recommandations jusqu'à leur mise en œuvre et cette dernière interpellera donc le département de la sécurité d'ici la fin de la législature pour savoir quelles décisions ont été prises.

Un commissaire comprend que l'impossibilité d'obtenir le brevet fédéral pose un problème pour la mobilité éventuelle des agent-e-s dans d'autres cantons. Il est également intéressant de prendre connaissance de ces disparités entre les modalités de renseignement des mains courantes. Ce commissaire note que lorsque les APM interviennent, si les personnes concernées deviennent agressives, il devient nécessaire de faire appel à la police cantonale, ce qui risque de faire perdre du temps et de mobiliser du personnel en plus. Ce commissaire se demande s'il est possible de décorréler la question de ce doublon entre la police municipale et la police cantonale de proximité seulement sur la Ville de Genève, au vu du travail massif sur son territoire.

Mme Terrier répond qu'il est difficile pour la CdC d'apprécier cette question, notamment au vu de la large diversité de couverture horaire des activités de la police municipale genevoise. L'audit n'ayant pas porté spécifiquement sur la Ville, il est difficile de répondre à cette question.

Un commissaire revient sur la question du besoin supplémentaire de formation identifié dans le rapport, aussi bien en ce qui concerne la sécurité des agent-e-s que l'uniformité du service de sécurité de proximité pour la population, et souhaite savoir si la CdC a pu identifier certaines thématiques de formation devant être approfondies pour améliorer la situation.

M. Fragnière répond que lors de l'audit il était ressorti que le manque de formation judiciaire était important. Il a également été constaté un problème d'accès de l'outil informatique pour renseigner les actes de police judiciaire, les APM devant se rendre dans les postes de police cantonale pour y avoir accès. Il s'avère que la police cantonale est mieux formée que les polices municipales sur la question des techniques d'intervention et de tactique (TTI). Mme Terrier précise qu'il faut se demander si tous et toutes les agent-e-s municipaux seraient en mesure de devenir membres d'un dispositif de police de proximité tel que l'on pourrait l'imaginer, alors que leurs fonctions de base en sont parfois éloignées.

Un commissaire note que l'on observe une certaine nostalgie de la part de certain-e-s APM pour des fonction passées alors qu'une autre partie souhaiterait partir à la police cantonale pour exercer un «vrai métier». Il trouve que le rapport aurait pu aller plus loin en condamnant une forme de report de charge de la

part de l'Etat sur les communes concernant la sécurité. Il observe une montée en puissance des APM, avec des missions d'ordre juridique et d'autres encore relevant du champ de compétence de la police cantonale. Il se demande s'il ne s'agit pas d'une sorte de politique sous-jacente de report de la charge sécuritaire sur les communes alors qu'il s'agit d'une fonction régalienne de l'Etat.

Mme Terrier répond qu'il s'agit là d'une bonne analyse du rapport sous l'angle conceptuel des missions, mais rappelle que la CdC n'est pas entrée sur le terrain délicat de la répartition des charges entre le Canton et les communes.

Ce commissaire comprend que la CdC ne puisse pas se prononcer sur la répartition des charges, mais note que l'Etat dispose de missions régaliennes, et que ces missions sont déléguées aux communes alors que ces dernières doivent investir ailleurs, notamment dans le sport et la culture.

Mme Terrier répond que, dans le système actuel, les APM sont des employé-e-s communaux, et c'est leur employeur qui décide des missions qu'il souhaite leur confier. Et c'est ce qui fait dire à la CdC que ce mode de fonctionnement n'est plus adéquat, puisque cette autonomie limite l'uniformisation du dispositif. Avec l'autonomie actuelle, il n'est pas possible de parler de report de charge, puisque les compétences actuelles des APM sont du libre ressort de la commune.

Ce commissaire note qu'on leur donne en parallèle toujours plus de compétences judiciaires.

Mme Terrier répond que les tâches confiées aux APM dépendent fortement de l'orientation voulue par l'exécutif communal. M. Fragnière précise que quatre communes du canton n'ont aucune dépense de sécurité, et que les autres bénéficient soient de leur propre police municipale, soit d'agent-e-s privé-e-s, soit d'une «location» d'APM d'une commune voisine. Le rapport indique que si sa recommandation venait à être acceptée, un système de financement de la police de proximité par les communes devra être établi, en laissant aux parties concernées le soin de définir le fonctionnement de ce système.

La présidente comprend donc que le Canton donne des directions aux communes, mais qu'elles peuvent aussi décider de ne pas utiliser ce pouvoir.

Mme Terrier répond que la commune dispose d'un pouvoir d'engagement et que les employé-e-s effectuent les tâches demandées par l'employeur.

M. Fragnière précise qu'une commune peut choisir de ne pas disposer d'une police municipale, mais que si elle fait le choix de constituer une police municipale, les APM n'ont pas d'autre choix que de se plier aux directives du procureur général, qui les oblige à avoir des compétences judiciaires. Dans le cadre des activités de police judiciaire, les APM ne peuvent répondre qu'à la police cantonale et au procureur général.

La présidente comprend que, dans certains cas, on entend que dans d'autres communes on souhaite que la police municipale fasse moins d'administration et de judiciaire, et se demande si la police municipale effectuerait mieux ces tâches si la formation était plus complète, sans avoir à déléguer au Canton.

Mme Terrier répond qu'il est toujours difficile de répondre sur des hypothèses et que la CdC établit toujours ses constats sur des réalités de terrain. Avec une meilleure vision de ce que l'on attend de leur part, il est cependant probable que les agent-e-s seraient plus à l'aise pour effectuer des missions de prévention et autres.

La présidente note que l'on sait qu'en termes de santé au travail, plus les rôles sont bien définis et plus on donne de moyens à la formation, plus on voit une baisse de l'absentéisme. Elle souhaite donc savoir si la CdC collabore parfois avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) dans le cadre de ses autosaisies.

Mme Terrier répond qu'il est déjà arrivé à la CdC de dénoncer certains faits auprès de l'OCIRT. Cependant, l'OCIRT ne mène pas ses travaux en collaboration avec la CdC.

La présidente souhaite enfin savoir si le brevet de police permettrait de mieux travailler dans le domaine judiciaire et si le brevet fédéral, plus réduit et moins cher, pourrait aussi apporter des compétences dans le domaine.

M. Fragnière répond que la CdC ne s'est pas penchée sur ce brevet dans le cadre de ses travaux.

Un commissaire se demande si, par rapport à la motion traitée ce soir, le Conseil municipal devrait attendre la fin de la législature cantonale pour demander au Conseil administratif d'établir un rapport sur le respect des droits humains par les APM.

Mme Terrier répond que la CdC n'est pas très informée sur la manière dont se déroulent les travaux de concertation avec les communes, mais note que cette décision revient au Conseil municipal lui-même.

Une commissaire revient sur la question de l'intervention complémentaire de la police de proximité par rapport à d'autres actions civiles, et se demande s'il serait possible d'imaginer que le Conseil administratif demande de renforcer la coopération avec les acteurs et actrices de quartier, qu'il s'agisse d'associations ou du Service social (SOC).

Mme Terrier répond que tout ce qui peut aller dans le sens d'un renforcement de la coordination et de la concertation entre les différent-e-s acteurs et actrices est toujours positif, notamment pour améliorer le climat social et réduire les

tensions. Cependant, la CdC n'ayant pas fait un audit de la police municipale genevoise, il ne lui est pas nécessairement possible de se prononcer sur ces questions.

Un commissaire souhaite savoir si, en plus de la recommandation d'une police unique, il y a eu une réflexion sur une structure intercommunale à l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour le Service d'incendie et de secours (SIS).

M[me] Terrier répond que la CdC n'a fait qu'une seule recommandation en restant au niveau du concept et en présentant plusieurs options, sans aller plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle.

Séance du 16 décembre 2021

Audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

M. Poggia entame sa présentation en rappelant que cette motion parle de deux sujets distincts. Tout d'abord le respect des droits humains, qui s'adresse plus particulièrement au Conseil administratif, quand bien même il est évident que la problématique se pose de la même manière pour la police municipale ou cantonale. Il s'agit de sujets sur lesquels l'administration est heureusement de plus en plus attentive; pas plus que tard que cet après-midi, le conseiller d'Etat s'est rendu à la Commission consultative de sécurité municipale lors de laquelle le Canton a informé les représentant-e-s de l'ACG sur la nouvelle directive cantonale sur les fouilles. Cette directive n'est pas liée à une affaire ayant défrayé la chronique, même si cette dernière a été la démonstration du caractère problématique de la pratique.

La police travaille par ailleurs depuis plusieurs années maintenant sur la question des fouilles, qui font clairement partie des problématiques liées aux droits humains, avec une proportionnalité parfois discutable. Le but de cette directive est précisément de faire entrer en vigueur des règles beaucoup plus claires, encourageant la retenue et le discernement, et protégeant la personne interpellée. Cette personne n'aura par ailleurs plus nécessairement besoin d'être mise au violon et pourra revenir ultérieurement si le domicile est connu et s'il n'y a pas de risque de fuite particulier. En plus des fouilles existent encore les problématiques liées aux contrôles d'identité, avec le risque des délits dits de faciès. Un travail est fait dans la formation de la police pour sensibiliser à ces questions.

Cependant, il existe 17 polices municipales, avec des effectifs variables et des pratiques différentes, ce qui rend plus difficile l'uniformisation. S'il est difficile de donner un bilan effectif sur le respect des droits humains par les polices, la police cantonale fait tout de même l'objet d'évaluations régulières.

Une médiatrice de la police permet également aux citoyen-ne-s d'être entendu-e-s, et parfois confronté-e-s à des agent-e-s de police. Cette médiatrice rend des rapports réguliers au conseiller d'Etat et à la hiérarchie de la police. Des changements se font à la police cantonale, avec une direction prochainement renouvelée, et une nouvelle génération qui possède une autre sensibilité à ces questions.

La motion demande également au Canton de partager l'orientation qu'il souhaite donner à la police de proximité de la Ville. La question de la sécurité de proximité a été mise en évidence il y a deux ans par le rapport de la CdC, qui a produit une analyse de la disparité des missions entre les polices municipales et du manque d'effectifs. Il en était par ailleurs ressorti que si les effectifs de la police cantonale de proximité et les polices de municipales additionnaient leurs effectifs, ces derniers pourraient largement remplir leurs missions. Mieux coordonner et uniformiser les missions des polices municipales permettrait de limiter certains doublons et manques d'action. La police municipale pourrait par ailleurs plus facilement intervenir sur certaines situations et décharger la police cantonale, notamment la nuit. Il s'agit cependant d'une question politique et les polices municipales sont sous l'autorité des communes. Ces dernières sont peu enclines à discuter de leurs prérogatives, ce que M. Poggia comprend si le Canton aborde le sujet de manière peu judicieuse.

Ces dernières années, la question de la police de proximité a été abordée sous l'angle du transfert de charges. Le conseiller d'Etat estime que ce n'est pas la solution et qu'il faut discuter du problème sans parler d'argent dans un premier temps, mais en se demandant comment mieux servir la population en termes de police de proximité. Cela veut dire qu'il faut se demander quelle définition on donne à la police de proximité, mais aussi quelle formation est la plus adéquate pour exercer certaines compétences, notamment pénales. Cette question de la formation est liée à la question du maintien de la formation telle qu'elle est actuellement délivrée par le centre de formation de la police. Actuellement, certains APM sont mieux formés que des agent-e-s de sécurité publique, qui sont pourtant armés. Le port de l'arme n'est cependant évidemment pas un signe de compétence ou de formation adéquate. Selon les missions à accomplir, la possibilité de pouvoir se défendre pour les APM reste une question ouverte, avec une formation adéquate.

Malheureusement, les discussions ayant eu lieu jusqu'ici se sont concentrées sur la répartition des charges et non pas sur l'efficience des différentes polices du canton. M. Poggia n'est pas pour une absorption des polices municipales par le Canton, ni pour un transfert des polices de proximité aux communes. Les discussions ont été ralenties récemment et le conseiller d'Etat espère que les discussions avec les représentant-e-s de l'ACG pourront commencer d'ici début 2022. Plusieurs solutions pourraient être envisagées, par exemple un groupement

intercommunal comme cela s'est fait pour les pompiers. Il est en tout cas clair que toutes les communes devront participer à l'effort, et il n'est pas possible de rester dans une situation insatisfaisante, où la coordination ne se fait pas correctement. Le Covid a par ailleurs montré que cette coordination pouvait tout à fait fonctionner, sans autorité inutile.

Questions des commissaires

Un commissaire observe que le rapport de la CdC a l'avantage de n'avoir qu'une seule recommandation. Ce rapport date de 2019, et la fin de législature était l'objectif convenu pour avoir entamé une réforme. Ce commissaire souhaite savoir quel est le sentiment du conseiller d'Etat sur ce délai.

M. Poggia répond qu'il serait malhonnête de dire que tous les objectifs seront réalisés d'ici la fin de la législature. S'il était prévu de s'être mis d'accord sur des définitions et une feuille de route, personne n'a jamais imaginé avoir terminé le travail d'ici 2023. Il faudra potentiellement beaucoup plus longtemps, peut-être dix ans, pour aboutir. En revanche, il n'est pas impossible d'avoir formulé des propositions concrètes d'ici la fin de la législature. Beaucoup de temps a été perdu en discussions inutiles, durant lesquelles l'ACG se disait prête à reprendre la police de proximité, alors que le conseiller d'Etat ne trouvait pas cette solution aussi simple. M. Poggia ne s'est malheureusement jamais trouvé autour de la même table avec les communes pour en discuter et les débats se sont uniquement concentrés autour des questions financières.

Un commissaire aimerait savoir quelle est la vision du conseiller d'Etat sur le rôle de la police de proximité cantonale qui, selon les précédentes auditions menées par la commission, présente des doublons avec l'action de la police municipale de la Ville de Genève et des manques de coordination.

M. Poggia répond que la police de proximité a été créée par la nouvelle loi sur la police et est devenue un service en tant que tel. Ce questionnement sur la pertinence de ce service existe déjà au sein de la police, où certaines tâches sont considérées par le service police-secours comme subsidiaires. Certaines réquisitions de police-secours ne peuvent pas être traitées et, la police de proximité ne travaillant pas la nuit, la coordination n'est pas optimale. La police de proximité est en charge de ce que l'on appelle le petit judiciaire, c'est-à-dire des enquêtes à la demande du Ministère public, plus simples que celles confiées à la police judiciaire. Ces tâches sortent du cadre classique de la police de proximité, à savoir des patrouilles en milieu urbain et du réseautage avec les commerçant-e-s. Cette police de proximité est supposée être plus proche de la population, même si police-secours l'est probablement tout aussi. Pour le reste, cette police de proximité fait un travail très proche de celui de la police municipale, en s'occupant de la paix sociale dans les zones sous sa responsabilité.

Il y a une certaine incompréhension sur ce que fait réellement ce service. Il n'est pas évident de savoir comment réformer cette police de proximité pour la laisser dans des tâches qui sont davantage des tâches de lien avec le Ministère public et laisser ce travail de vraie proximité à la police municipale. Il est clair que la coordination est mauvaise avec la police municipale, qui n'est par ailleurs pas toujours disponible pour intervenir dans certaines situations. Cela s'est vu durant l'été sur la plaine de Plainpalais ou aux Grottes, où l'intervention de la police municipale n'est pas toujours adéquate pour gérer ce genre de situations. Ce qui entre dans la notion même de police de proximité ne peut donc pas toujours être fait par la police municipale, et c'est la police de maintien de l'ordre et la police de proximité cantonale qui doivent assurer ces missions. Des réformes sont prévues pour renforcer le travail de la police de proximité. Il serait certes possible d'augmenter les missions des polices municipales, mais ces dernières ne sont actuellement pas en mesure de les assurer. Seule la concertation permettra d'améliorer la collaboration.

Ce commissaire souhaite savoir pourquoi l'on n'observe pas plus souvent des missions communes entre la police de proximité et la police municipale, par exemple à Plainpalais.

M. Poggia répond qu'il s'agit d'une question d'autorité, puisque personne à la police cantonale ne peut obliger la police municipale à intervenir. Cela souligne l'importance de mettre en place une structure décisionnelle et organisationnelle fonctionnant d'elle-même. Il faut laisser les professionnels travailler entre eux, avec des directives et un organigramme clairs, faisant par exemple de la commandante de la police municipale une membre de l'état-major de la police cantonale. Une politique criminelle commune a par exemple permis de définir des priorités que la police doit appliquer, et l'on pourrait imaginer la même chose avec des politiques de sécurité cantonale prévoyant un commandement indépendant pour l'exécution de ces missions.

Une commissaire remercie le conseiller d'Etat pour toutes ces précisions. Si on revient à la motion, cette dernière demande d'évaluer l'efficacité de l'action de la police de proximité et l'équité dans l'action. Or, comment est-il possible d'évaluer l'efficience de la police, alors même que les précédentes auditions ont montré qu'il n'était pas évident d'avoir une réponse claire? Cette commissaire souhaite également savoir comment cette efficience est mesurée au niveau de la police de proximité cantonale.

M. Poggia répond qu'en ce qui concerne la mesure de l'efficacité il faut différencier ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Si demain plus aucun dealer n'est arrêté, il est évident que la criminalité baissera dans les statistiques, sans faire disparaître le problème pour autant. Il faut également prendre en compte les statistiques fédérales, même si les indicateurs laissent à désirer puisqu'ils ne se basent que sur les plaintes enregistrées. En ce qui concerne le sentiment de sécurité dont

on parle beaucoup, il ne signifie pas pour autant que les personnes se sentant en sécurité le soient vraiment. Il existe des CLS pour lesquels des études sont menées, qui montrent que le sentiment de sécurité est en hausse à chaque évaluation. D'autre part, que ce soit au niveau du Canton ou de la Ville, il est probable qu'il y ait des doublons entre les polices, avec certainement des tâches pouvant se faire et ne se faisant pas. La commission consultative sur la sécurité de proximité a permis de mettre en place un outil commun, MyAmi, entre le Canton et la Ville pour que l'information soit commune. Cela permettra notamment d'éviter que des APM doivent se rendre dans des postes cantonaux pour y rédiger leurs rapports. Au niveau de l'efficience, il reste encore du travail et il faudra du temps pour uniformiser les pratiques entre les polices municipales et la police cantonale de proximité, ainsi qu'entre les différentes générations d'agent-e-s.

Cette commissaire souhaite savoir quel est le lien se faisant entre le travail des polices de proximité et celui des TSHM.

M. Poggia répond que le Covid a montré que les agent-e-s de police sont aussi de bons TSHM. Les TSHM sont indispensables et font partie de ce bien-vivre de proximité dans les quartiers, en permettant de limiter l'action de la police dans certaines situations. Cependant, les TSHM effectuent un travail différent, qui relève plutôt de la prévention, ce qui est un rôle bien différent de celui de la police.

Une commissaire observe que lorsqu'un-e habitant-e a un problème, le poste de police ou le 117 sera son premier choix. Cette commissaire souhaite savoir ce que pense le conseiller d'Etat d'un guichet unique pour prendre les appels. D'autre part, concernant la proximité, la commissaire souhaite savoir quel impact le caractère communal de la compétence de proximité a sur la police cantonale de proximité.

M. Poggia répond qu'un numéro d'appel unique est essentiel et permettrait de mieux coordonner l'action, quand bien même cela signifierait la mise en place d'une centrale travaillant non-stop et ne pouvant donc pas toujours confier des tâches à une police ne travaillant pas durant certaines heures. D'autre part, la police est submergée par des plaintes pour le bruit, alors même qu'il n'est pas possible pour cette dernière d'intervenir systématiquement. Il est regrettable qu'une question d'effectifs empêche le lien entre la police et la population. Concernant la deuxième question, c'est la loi sur les APM qui précise quelles sont les tâches que peuvent accomplir les APM, même s'il est parfaitement possible d'élargir la palette des tâches confiées à ces derniers et dernières. Il faut aujourd'hui se demander si les tâches attribuées aux APM couvrent le champ d'action de la police de proximité tel qu'on le conçoit ou s'il faut les compléter. Une fois celles-ci complétées, il faut aussi se demander si les APM sont suffisamment formés pour assurer ces missions.

Un commissaire souhaite savoir si la formation de la police de proximité cantonale se rapproche plutôt de celle de la cantonale ou de la municipale.

M. Poggia répond que l'unique brevet de police délivré par l'Institut suisse de police nécessite une année de formation à Savatan et une année de stage au sein de la police cantonale dans différents services. Une fois les examens obtenus, les agent-e-s sont attribués à des services. Les policiers au sein de la police de proximité cantonale sont donc des policiers comme les autres.

Un commissaire souhaite savoir s'il est encore utile pour Genève d'avoir une police municipale au lieu de renforcer la police cantonale de proximité.

M. Poggia répond qu'il s'agit d'un choix et qu'il n'y aura jamais de majorité politique en faveur de la suppression des polices municipales. Il serait injurieux de dire que les polices municipales sont inutiles et il est positif pour la population que ces deux polices soient distinctes, la police municipale pouvant peut-être être plus rassurante que la police cantonale. Peut-être qu'il n'y aura un jour plus qu'une seule police à Genève, mais il est clair que chacune a son rôle à jouer dans la sécurité de proximité du moment que la distinction entre les missions reste claire.

La présidente souhaite savoir combien d'agent-e-s municipaux sont en poste pour tout le canton. Elle souhaite également savoir si le passage de l'information ne peut pas bénéficier du rôle de proximité de la police municipale, par exemple pour déceler la traite humaine.

M. Poggia répond qu'il y a environ 600 agent-e-s de police de proximité au niveau cantonal. Concernant la deuxième question, il est clair que la mutualisation des outils d'information facilitera le transfert de données. Ce qui peut parfois sembler ne pas être du trafic d'êtres humains peut en effet le devenir par le regroupement d'informations et les bases de données communes permettent d'identifier des coupables. Au niveau de la police cantonale, plusieurs traites d'êtres humains ont pu être démantelées. L'exploitation de la détresse humaine a des visages multiples et ce n'est que par le recoupement de sources multiples que la police peut mettre à jour ces trafics. Il n'y a pas de sécurité et de protection sans circulation de l'information.

Un commissaire souhaiterait savoir si le conseiller d'Etat a connaissance du taux d'absentéisme chez les APM et la police cantonale.

M. Poggia ne sait pas pour les APM mais note qu'au niveau cantonal ce taux est toujours entre 6 et 7%, même si cela peut aussi être dû à des incidents privés.

Une commissaire souhaite savoir si la police municipale peut obtenir le brevet de police fédéral, alors même que les autres polices municipales de Suisse en disposent et que les APM genevois ont plus de compétences que bien d'autres polices municipales.

M. Poggia répond que c'est finalement toujours l'employeur qui décide s'il faut le brevet ou non pour exercer les fonctions. Aujourd'hui, les communes genevoises n'exigent pas l'obtention de ce brevet pour devenir APM et demandent seulement le certificat du centre de formation de la police, après quelques mois de formation. Si demain la Ville de Genève décidait que ses APM devaient disposer du brevet de police, elle devrait prendre une décision allant dans ce sens, tout en ne pouvant pas délivrer d'équivalence par rapport à leur diplôme. Pour rappel, le brevet de police s'obtient après une année à Savatan et une année de stage. Il y a également des agent-e-s de la police cantonale ou de la police vaudoise entrant à la police municipale bien que disposant du brevet de police.

Cette commissaire explique qu'elle a récemment voulu se plaindre auprès de la police des nuisances de l'Usine, en pensant que la police municipale allait intervenir. Il lui a été répondu que seule la police cantonale pouvait intervenir en raison des risques, ce que la commissaire regrette.

M. Poggia répond qu'il s'agit d'une problématique à discuter avec la magistrate en charge de la sécurité, mais note qu'il est probable que le risque de rencontrer des personnes dangereuses soit trop élevé pour que les APM interviennent.

Audition de M^me^ Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

M^me^ Pédat précise qu'elle n'a pas préparé de présentation spécifique sur le sujet et qu'elle pensait plutôt répondre directement aux éventuelles questions de la commission. La présidente rappelle les invites de la motion. M^me^ Pédat explique que si le travail de la police municipale se fait en complémentarité avec celui des TSHM, elle ne dispose pas des éléments nécessaires pour discuter des compétences de la police.

Questions de commissaires

Une commissaire souhaite savoir quelles sont les problématiques communes rencontrées par la police et le travail social dans le domaine de la prévention des conflits et quelles sont les synergies mises en place pour y répondre. Cette commissaire note également que si la police vient constater des problèmes elle n'est pas dans une posture d'accompagnement, et souhaite savoir cette dichotomie pourrait s'améliorer.

M^me^ Pédat répond que concernant la question de la complémentarité, les correspondant-e-s de nuit sont un nouveau métier qui est entré sur le terrain depuis un mois. Les TSHM arrivent avec un autre regard sur les problématiques, notamment un regard spécifique sur la jeunesse puisque leur travail se concentre

sur les 15-25 ans. Les TSHM, du fait de leur formation en travail social, peuvent accompagner et orienter les jeunes et travailler sur leurs compétences pour les rendre capables de s'intégrer au mieux dans la société en y trouvant leur place. Ce travail n'est pas un travail que peut faire la police municipale, qui peut intervenir dans certains cas en complémentarité du travail des TSHM pour faire usage des sanctions et des mesures de contrainte.

Pour ce qui est des correspondant-e-s de nuit, la complémentarité avec la police municipale peut se jouer à d'autres moments, par exemple sur des volets de prévention. Ces derniers ne disposent pas d'une formation certifiante spécifique à cette profession mais adoptent une posture de médiation sur le terrain visant à renforcer le lien social et à assurer une veille sur l'espace public. Les correspondant-e-s de nuit peuvent intervenir pour gérer en temps réel les situations de conflit, grâce à leur regard plus large qui leur permet d'identifier les différents facteurs créant une situation problématique. Leurs objectifs sont d'apaiser la situation et de relayer les éléments observés aux différents services compétents. Par exemple, dans le cas d'un conflit entre deux locataires, les correspondant-e-s de nuit pourraient identifier des problématiques comme de l'isolement social et les relayer au SOC.

Il s'agit de façons différentes d'appréhender les situations avec une intervention en amont de la police, sans usage de la sanction ni posture sécuritaire. Ils interviennent de manière rapide, même si les situations peuvent nécessiter plus de temps pour se décanter, lorsque les situations sont problématiques depuis un certain temps et qu'il est nécessaire de recréer du dialogue entre les personnes. Il est donc clair qu'il y a une complémentarité entre ces différents corps de métier qui n'ont pas les mêmes champs d'action. Il y a en effet certains quartiers où la situation est plus tendue, mais qui ont vécu une certaine amélioration grâce à la mise en place d'espace de dialogue et à des interventions moins musclées des polices. A titre d'exemple, dans le quartier des Ouches-Concorde, une fois par mois, des rencontres sur l'espace public se font entre la police municipale, la police cantonale, les TSHM et les jeunes du quartier…

Un commissaire souhaite savoir quel est le nombre de TSHM et de correspondants de nuit en Ville.

M[me] Pédat répond qu'il s'agit d'un dispositif se faisant uniquement sur le secteur des Charmilles-Servette-les Ouches-Concorde-Saconnex. On y trouve quatre correspondant-e-s de nuit, avec un équivalent de 2,6 temps pleins. Il y a 13 TSHM, ce qui représente un effectif relativement restreint par rapport au reste du canton. Vernier dispose par exemple de sept personnes pour un territoire beaucoup plus restreint.

Ce commissaire souhaite savoir s'il y a un besoin plus important de TSHM aujourd'hui et ce qui le justifierait.

Mme Pédat explique que plusieurs éléments justifient ce besoin, notamment l'augmentation de la population, mais aussi l'évolution des modes de fonctionnement des jeunes avec les réseaux sociaux. Les TSHM doivent pouvoir explorer ces nouveaux espaces de rencontre et, lorsque les TSHM sont sur les réseaux sociaux pour dialoguer avec les jeunes, ils ne peuvent pas être dans la rue. Ils est donc nécessaire d'avoir du personnel pour appréhender ces nouveaux espaces et de maintenir le lien «réel». Il faut également pouvoir créer des espaces publics sûrs pour les jeunes femmes entre 15 et 25 ans et la présence des TSHM y contribue notamment par les messages de prévention qu'ils y relaient. Le Covid a montré à quel point les jeunes étaient utilisateurs et utilisatrices de l'espace public, et les TSHM ont pour objectif d'accompagner au mieux cette utilisation de l'espace public. Il reste encore des moments ou des espaces sur lesquels cet accompagnement ne peut pas se faire, à l'image des suivis individuels qui sont importants mais pour lesquels les équipes ont peu de temps.

Une commissaire souhaite savoir quels sont les premiers retours sur l'action des correspondant-e-s de nuit depuis leur engagement il y a trois mois de cela.

Mme Pédat répond que si les contrats ont débuté en septembre, les correspondant-e-s ne sont sur le terrain que depuis début novembre, ces derniers ayant dû suivre des formations continues durant les deux mois précédents et faire des tournées découvertes du terrain. Ce temps n'ayant pas été passé en uniforme a cependant été en partie passé sur le terrain pour effectuer les premières rencontres avec des régies, des fondations immobilières et autres partenaires. Il est cependant d'ores et déjà possible de dire qu'il y a eu un premier accueil favorable de la part des jeunes. Les correspondant-e-s ont également échangé avec les régies sur les autorisations de se rendre dans des espaces privés à l'instar des garages. Les premiers contacts avec la police municipale sont également positifs, qui observe déjà pour sa part de nouveaux comportements chez certains jeunes.

Une commissaire souhaite savoir de quelle formation disposent les correspondant-e-s.

Mme Pédat répond que la formation intègre du self-défense, la gestion des situations de harcèlement de rue, la médiation sociale, etc. Il s'agit d'une formation co-construite, qui inclut les besoins de formation continue des acteurs et des actrices de terrain.

Cette commissaire souhaite savoir s'il s'agit de personnes résidant sur le canton ou en ville.

Mme Pédat répond que si une personne réside en France, elle travaillait déjà sur le canton avant d'être engagée en Ville et a donc dix ans d'expérience en tant que correspondant de nuit, les autres personnes résident sur le canton.

Cette commissaire souhaite savoir quelle formation se fait en France pour les correspondant-e-s de nuit et si des synergies pourraient être envisagées.

Mme Pédat répond que la personne concernée a travaillé à Vernier pendant dix ans et non pas en France, exactement sur le même type de dispositif. Genève travaille cependant avec Vernier, Lausanne et Saconnex pour s'appuyer sur leur expérience de ce métier et co-construire une formation pour les correspondants de nuit avec ces partenaires. Mme Pédat précise que les correspondant-e-s de nuit travaillent les jeudis, vendredis et samedis soir, entre 18 h et 2 h du matin. Ils disposent également d'un kit à distribuer avec notamment des cendriers et des sacs-poubelle.

Une commissaire observe qu'il existe un certain nombre de problèmes aux Charmilles ayant conduit l'ancienne magistrate en charge de la jeunesse à prévoir un accueil pour les jeunes dans l'espace de quartier. Cet accueil a porté ses fruits, et cette commissaire se demande si des pratiques pourraient être développées pour pérenniser des travailleurs et des travailleuses sociaux ayant des activités hybrides dans les murs et hors murs, par exemple dans les espaces de quartier.

Mme Pédat répond que si les Maisons de quartier (MdQ) peuvent accueillir de multiples activités, elles peinent parfois à attirer les jeunes adultes qui cherchent à avoir leurs propres espaces. L'espace de quartier des Charmilles a permis d'expérimenter la mise en place d'un espace de semi-autonomie pour les jeunes, tout en continuant à les accompagner. Mme Pédat ne souhaiterait cependant pas que des TSHM soient en charge de tels espaces, trop éloignés de leur mission de terrain.

Une commissaire souhaite savoir quelle est la distinction entre les îlotiers, les correspondants de nuit et les TSHM.

Mme Pédat répond que le trafic de drogue relève par exemple de la loi sur les stupéfiants, et les correspondants de nuit et les TSHM feront justement appel à la police sur ces questions. En revanche, il existe des points de rencontre au niveau de l'occupation de l'espace public par les jeunes. Les TSHM arrivent principalement en journée, lorsque les jeunes sont encore sereins, ce qui permet à ces professionnels d'identifier les besoins d'accompagnement des 15-25 ans. Les correspondant-e-s de nuit arrivent plus tard et permettent d'assurer une occupation plus paisible de l'espace par des actions de prévention, en basant leur action sur du dialogue et la médiation. Lorsque ces modes d'intervention ne fonctionnent plus et que la situation est trop détériorée ou urgente, la police est la seule à pouvoir avoir recours à des sanctions ou d'autres modes d'intervention urgentiste.

Cette commissaire souhaite savoir si les TSHM rechignent parfois à appeler la police, de peur de briser le lien créé avec des jeunes.

Mme Pédat répond que les TSHM sont toujours tenus de respecter les règles et que, bien qu'ils ne fassent pas d'enquête sur les jeunes qu'ils suivent, ils doivent

s'assurer que les jeunes ne se mettent pas dans des situations de danger et avertir les polices si nécessaire.

Cette commissaire souhaite alors savoir ce que font les îlotiers.

Mme Pédat répond que les îlotiers cantonaux sont à ses yeux des policiers qui travaillent en collaboration dans les quartiers avec les autres partenaires, et portant l'uniforme.

Cette même commissaire souhaite savoir quels sont les retours sur les TSHM de Vernier.

Mme Pédat répond qu'il s'agit de correspondant-e-s de nuit à Vernier, et que ces derniers ont permis d'apaiser beaucoup de situations, d'identifier des situations problématiques et de permettre à certains jeunes un usage approprié de l'espace public en soirée.

La présidente souhaite savoir si un système de main courante existe pour se transmettre les informations.

Mme Pédat répond que pour les correspondants de nuit il existe à titre expérimental une application pouvant être utilisée sur smartphone et permettant d'identifier le lieu et le type du problème rencontré.

La présidente souhaite savoir si ces informations sont protégées vis-à-vis de la police.

Mme Pédat répond qu'il s'agit d'un système qui reste à l'interne du dispositif des correspondants de nuit.

Une commissaire souhaite savoir si l'objectif pour 2022 est d'engager des correspondants de nuit dans d'autres quartiers.

Mme Pédat répond que le dispositif en est encore aux débuts. Une évaluation se fera sur le court terme et c'est le Conseil administratif ou le Conseil municipal qui définiront les suites et objectifs.

Vote

Un commissaire propose d'auditionner l'ACG.

Par 14 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) et 1 abstention (S), l'audition de l'ACG est acceptée.

Séance du 3 février 2022

Audition de MM. Gilbert Vonlanthen, président de l'Association des communes genevoises (ACG), et Nicolas Diserens, directeur général adjoint de l'ACG

M. Vonlanthen entame sa présentation en expliquant que si la première invite de la motion concerne plutôt un thème qui est propre à la Ville de Genève, la deuxième invite coïncide totalement avec la réflexion que mène actuellement l'ACG sur les polices municipales du canton. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu avec le Conseil d'Etat sur la police de proximité, notamment sur le transfert des charges sur les communes qui rentrait dans la volonté de l'ACG de favoriser la sécurité de proximité. L'ACG a également pris connaissance du rapport de la CdC lors de sa publication, qui recommandait une cantonalisation de la sécurité de proximité. L'association part du principe que les communes sont à même de prendre en charge cette tâche et qu'il serait peut-être plus judicieux d'envisager plusieurs groupements intercommunaux pour repenser la police de proximité au niveau cantonal. La vision de l'ACG est assez unanime sur ce sujet et M. Vonlanthen a récemment discuté avec M. Poggia qui s'est dit ouvert à entamer les travaux sur le sujet. Un groupe de travail a déjà été constitué et se rencontrera le 11 février. La première tâche est de redéfinir clairement les missions et les rôles d'une police de proximité et le groupe de travail rapportera sur les conclusions de ces travaux préliminaires.

Concrètement, l'ACG ne partage pas les recommandations du rapport de la CdC sur la police unique et part du principe que la police de proximité est une tâche communale qui permet d'être au plus près des citoyen-ne-s et de faire de la prévention, ce qui est important pour l'ensemble des communes. Une police intercommunale fonctionnant bien existe déjà entre Confignon et Aire-la-Ville et il serait peut-être temps d'aller plus loin, sans avoir recours à un corps unique. Sur le terrain, les APM disposent de nouvelles prérogatives, notamment judiciaires depuis 2013. Ces nouvelles compétences ont pour conséquence d'éloigner les agent-e-s du terrain, avec des travaux administratifs relativement lourds, alors que le travail essentiel des APM devrait se faire au plus près de la population. L'ACG regrette également la dominance de l'autorité du Ministère public sur les APM alors que ces derniers devraient être placés sous l'autorité du Conseil administratif de leur commune. Les moyens de formation sont actuellement considérés comme inadaptés par l'association pour effectuer ces nouvelles tâches. Il est donc temps que ce groupe de travail se réunisse, alors que les premiers signes envoyés par le Conseil d'Etat sont pour l'instant positifs.

Question des commissaires

Un commissaire souhaite savoir qui compose le groupe de travail en dehors de l'ACG et des services de M. Poggia. Ce commissaire souhaite également

savoir dans quelle mesure la décision de créer un groupe de travail a été prise et si les APM seront intégré-e-s dans le processus.

M. Diserens répond que cette décision découle de la commission de sécurité de l'ACG dans laquelle sont présent-e-s tou-te-s les magistrat-e-s en charge de la sécurité au sein des exécutifs communaux du canton. C'est cette commission qui a décidé du *modus operandi* en matière d'ouverture. A terme, cette commission devrait se composer d'un comité politique réunissant des magistrat-e-s en charge de la sécurité, et d'un groupe de travail constitué d'expert-e-s et de représentants des corps de police municipale du canton.

Un commissaire souhaite savoir si la volonté d'avoir une police de proximité pour les communes correspond à un report de charge du Canton.

M. Vonlanthen répond que l'ACG a toujours accepté que le Canton reporte des charges tant que les compétences étaient là. Les communes ont les compétences nécessaires pour prendre en charge la police de proximité, même si toutes ne disposent pas d'un corps d'APM. L'ACG a estimé que les communes devraient débourser environ 60 millions pour confier la gouvernance au Canton d'un corps de police mutualisé, alors que ce dernier a pour objectif d'obtenir environ 90 millions de la part des communes dans son plan quadriennal. Les travaux administratifs pour arriver à cet objectif sont relativement longs, mais il est surtout important que les citoyen-ne-s restent au centre des préoccupations, alors même que les APM font un excellent travail de prévention et de sécurisation. Avec une reprise intercommunale de la police de proximité, il est clair que les communes reprendraient des charges, mais aussi des compétences, ce qui est essentiel pour l'ACG.

Une commissaire note que l'ACG est plutôt opposée aux recommandations de la CdC qui prône une police de proximité unique, alors qu'un regroupement intercommunal existe déjà entre Bernex et Confignon, et souhaite comprendre quels sont les avantages et les défauts de cette expérience.

M. Vonlanthen répond qu'il s'agit de patrouilles intercommunales formées pour aider les communes trop petites à fournir les prestations de sécurité à leurs citoyen-ne-s. Il est vrai que certaines communes ne ressentent peut-être pas le besoin d'avoir une police de proximité et ne disposent de toute façon pas des moyens nécessaires. Un regroupement est donc absolument nécessaire pour les plus petites communes, et l'exemple de Bernex-Confignon fonctionne bien. Il s'agit dans ce cas-ci d'un pourcentage d'heures effectué par la police municipale de Bernex à Confignon et à Aire-la-Ville. Le problème de la cantonalisation est que cette proximité risquerait d'être perdue, puisque les APM échapperaient à l'autorité des communes.

M. Diserens précise que la notion de police de proximité unifiée va clairement dans la vision de l'ACG mais pas de la manière présentée dans le rapport de la CdC qui reviendrait à faire payer les communes tout en confiant la gouvernance

opérationnelle au Canton. Un transfert de charges devrait toujours s'accompagner d'un transfert de compétences.

Cette commissaire se demande s'il ne s'agit pas finalement d'une appropriation par le Canton de prérogatives n'étant pas les siennes, et si une police cantonale de proximité devrait exister.

M. Vonlanthen répond que les APM existent depuis de nombreuses années et ont fait leurs preuves en termes de suivi et de connaissances de terrain. La cantonalisation représenterait un risque de perte de proximité avec le terrain. L'ACG estime que le Canton veut récupérer de l'argent de la part des communes, alors que l'ACG souhaite récupérer des compétences avec les charges inhérentes dans un domaine où les communes sont performantes, à savoir les prestations de proximité. Il s'agit donc d'une politique publique idéale pour une reprise par les communes, même si quelques éléments comme le niveau de formation ou le port d'arme sont à éclaircir. Ces points de discussion feront partie des objets discutés lors des travaux du groupe de travail. Il est positif de voir le Conseil d'Etat entrer en matière sur la question, les communes étant capables de reprendre ces compétences tout en soulageant financièrement le Canton.

M. Diserens précise que le corps de police de proximité cantonale n'a de proximité que le nom et effectue surtout des tâches déléguées par la police cantonale, au détriment de tâches de proximité, notamment de l'îlotage. A contrario, la loi a confié des tâches au corps des APM communaux qui les font dépendre directement du procureur général. Ces tâches se font au détriment de toutes les tâches de proximité, alors même que les agent-e-s ne sont pas correctement formé-e-s pour les accomplir.

Une commissaire, au vu des éléments de précision fournis par les auditionnés, se demande s'il ne serait pas plus opportun d'attendre les conclusions du groupe de travail et, si oui, dans quel délai ces conclusions pourraient être rendues.

M. Vonlanthen répond que le groupe de travail a pour objectif de remettre les choses à plat et d'avancer, tout en continuant d'avoir des discussions avec le Conseil d'Etat. M. Diserens répète qu'avant de parler de formation, de brevet fédéral ou de port d'arme, il faut tout d'abord s'entendre sur les missions et les rôles de la police municipale. Il faut comprendre que l'on se trouve ici dans une dynamique où la responsabilité de la formation de la police municipale incombe au Canton et que, pour beaucoup de prérogatives, le Canton a son mot à dire. Que le Conseil municipal avance en parallèle au groupe de travail risque de créer des conflits d'intérêt. Il serait donc plus judicieux d'attendre les premières conclusions du groupe de travail, même s'il est difficile de fournir un délai à ce jour.

Un commissaire souhaite savoir si ces collaborations entre communes pour avoir des patrouilles communes est un prélude à une structure intercommunale à l'instar du SIS ou bien d'une autre configuration.

M. Vonlanthen répond que le SIS était un cas particulier puisqu'il s'agit d'un groupement intercommunal, au vu de la répartition géographique complexe des communes et des différentes missions entre elles. Il serait donc possible d'imaginer plusieurs groupements intercommunaux, par secteur géographique.

M. Diserens précise qu'actuellement plusieurs communes profitent du service des polices municipales d'autres communes, en vertu de conventions passées entre elles. Il s'agira bien évidemment d'établir une autre organisation dans le futur. Il est certain que si le SIS peut fonctionner de la même manière pour 44 communes, les choses sont différentes pour la police municipale, dont les missions et la proximité font qu'il n'est pas possible d'agir de la même manière selon que l'on se trouve en zone rurale ou urbaine.

Un commissaire revient sur la police cantonale de proximité et se demande ce qui pourrait être fait, à court terme ou à moyen terme, pour renforcer la collaboration avec les polices municipales.

M. Diserens répond qu'il s'agit de deux corps de police qui devraient s'articuler de manière cohérente, avec des missions plus différenciées qu'actuellement. Il est difficile de proposer des améliorations sur un système qui n'est pas particulièrement efficace aux yeux de l'ACG et un corps unifié ferait beaucoup plus sens, avec un regroupement des missions.

Un commissaire rappelle que la loi sur la police de proximité a été comprise comme une volonté de refondre la police de proximité pour trouver des solutions à des problématiques communales. Le Conseil municipal doit trouver une solution à différentes problématiques et la réponse est difficile à formuler dans un contexte où beaucoup de choses sont en train de changer. Genève est la commune ayant le plus d'APM et il serait important que le Conseil municipal soit au moins régulièrement informé du déroulement de ces travaux.

M. Vonlanthen répond que M[me] Barbey-Chappuis est de toute manière membre de ce groupe et que cette dernière sera au courant de ce qui se fait. Il existe actuellement une forme de concurrence ne devant pas être entre les différents corps de police et, pour faire du bon de travail, il est essentiel de disposer d'une police de proximité intercommunale sans interférence du Canton. Une police de proximité fait de la prévention, du lien social, de la sécurité, alors que la gendarmerie est un tout autre métier. Il faudra effectivement voir à quelle vitesse avancent les travaux de l'ACG, mais il est clair que la proximité doit être défendue dans l'intérêt des citoyen-ne-s, en définissant clairement les missions et les rôles de la police de proximité. Une fois la mission déterminée, il sera beaucoup plus facile de savoir quelle orientation prendre.

Une commissaire se demande finalement pourquoi avoir une police de proximité cantonale.

M. Vonlanthen répond qu'il n'y a effectivement pas besoin d'un corps cantonal et que la police de proximité doit être une compétence communale.

Cette commissaire est frappée par la différence d'horaires entre les postes, et note que les postes de police municipaux voient leur travail transféré à la police cantonale lorsqu'ils ferment. Elle se demande s'il ne faudrait pas imaginer des horaires différents pour que la police municipale puisse mener à bien l'ensemble de ses missions.

M. Vonlanthen répond que le principal problème dans l'horaire concerne les missions, puisque les APM peuvent difficilement intervenir sur des accidents ou du tapage nocturne. La police municipale fait essentiellement de la prévention, ce qui ne justifie pas de travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Actuellement, la question des compétences fait que les APM n'interviennent pas sur des situations dangereuses, comme un hold-up. La redéfinition des missions aidera à déterminer les compétences de chacun et quels sont les moyens attribués.

M. Diserens précise que ce groupe de travail, en interrogeant la définition du rôle de la police de proximité, sera aussi une occasion de redéfinir le partage des tâches entre police cantonale et police municipale.

Discussion et votes

Un commissaire du Centre rappelle qu'il avait proposé d'auditionner l'ACG lors de l'avant-dernière séance et que la commission dispose désormais de tous les éléments nécessaires pour discuter et voter.

Une commissaire socialiste trouve que beaucoup d'éléments très intéressants sont ressortis de l'audition de ce soir, éléments ayant par ailleurs trait à un certain nombre d'objets actuellement traités par la commission. Cette commissaire se demande s'il est vraiment pertinent de statuer maintenant sur ces objets alors que les conclusions du groupe de travail changeront fortement le sens des objets concernés.

Le commissaire du Centre trouve que la commission est partie d'une situation très floue, avec beaucoup d'éléments qu'elle ne maîtrisait pas. Les auditions et les questions ont permis de faire bouger les lignes, alors que la sécurité est l'un des champs de compétence principaux de la commission. La discussion allant avoir lieu au niveau communal et intercommunal définira pour beaucoup l'avenir de ces objets.

Un autre commissaire du Centre trouve également que cette motion arrive trop tôt dans la commission et estime que le plus simple serait de refuser cette motion en reconnaissant les perspectives qu'elle a amenées et en soulignant sa précocité.

La présidente pense que si la commission vote et gèle le traitement de ces objets en attendant un rapport de l'ACG, ces derniers risquent de tomber dans l'oubli.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note qu'il est possible de proposer des amendements et de voter la motion amendée, la première invite étant relativement différente de la seconde. Il serait possible de demander un retour clair du Conseil administratif suite aux travaux effectués par le groupe de travail, la motion n'allant de toute façon pas être traitée tout de suite en plénière.

Une commissaire socialiste remarque que les deux invites sont effectivement très différentes et que rien n'empêche la commission d'entrer en matière sur la première.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve les intentions de la première invite louables et estime qu'un rapport n'est pas nécessaire, une interpellation orale pouvant être posée. En revanche, la deuxième invite est effectivement prématurée et il est difficile de se prononcer dessus dès maintenant. La commission a obtenu suffisamment d'informations lors des précédentes auditions, et le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cette motion ce soir.

Un commissaire Vert se demande si la commission propose d'amender la motion en supprimant la deuxième invite ou en modifiant simplement cette dernière.

Une commissaire d'Ensemble à gauche précise que sa proposition allait dans ce sens, en orientant la deuxième invite et en la mettant en lien avec le groupe de travail.

Le commissaire Vert note que cet amendement demanderait au Conseil administratif de partager l'orientation souhaitée par le groupe de travail lorsque ce dernier aura terminé ses travaux.

La commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'elle ne sait pas si le groupe aurait légalement le droit de partager des informations avant l'aboutissement des travaux.

La présidente note que, si cet amendement est fait, il ne sera plus possible de marquer un délai pour éviter que le traitement ne soit pas oublié.

Un commissaire du Centre répond que la commission ne peut de toute façon pas maîtriser le délai des discussions allant avoir lieu et qu'il serait plus pertinent de revenir ultérieurement avec une nouvelle motion.

Un commissaire libéral-radical estime que la meilleure chose à faire serait de geler la motion et d'auditionner à nouveau la magistrate dans six mois ou un an pour obtenir des mises à jour sur les travaux en cours.

Une commissaire socialiste serait d'accord pour geler les travaux sur la deuxième invite, mais pas sur la première, qui demande d'établir un rapport sur les activités de la police municipale. Cette commissaire se demande alors pourquoi ne pas retirer la deuxième invite.

Un commissaire socialiste rappelle que la commission ne maîtrise de toute façon pas les délais de l'ACG ainsi que celui du passage en plénière de cette motion.

Pour une commissaire d'Ensemble à gauche, la première invite demande d'établir un rapport, ce qui ne pose pas de problème pour aller de l'avant.

La commission passe au vote sur la suppression de la deuxième invite de la motion M-1548.

Par 11 oui (2 LC, 4 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) contre 2 non (Ve, PLR) et 2 abstentions (PLR), la deuxième invite est retirée.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette motion et rappelle qu'il est essentiel d'avoir une visibilité sur le respect des droits humains par les dépositaires de la puissance publique, alors même que des commissaires de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont rendu un rapport dénonçant le racisme systémique en Suisse et une culture du déni par rapport à l'ampleur du phénomène.

Un commissaire du Centre explique que son groupe refusera cette motion. Différentes évaluations ont montré que la police municipale était perçue de manière très positive par la population et il serait plus prudent d'attendre les retours du groupe de travail avant de décider de l'établissement de tout rapport.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe rejoint les propos du Parti socialiste et souligne l'importance de documenter et de neutraliser les biais dans l'action de la police municipale auprès de la population. Le volet de formation est également essentiel pour assurer une qualité de la mission et une impartialité dans les actes.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe refusera cette motion. Beaucoup d'auditions ont été conduites, les liens avec la police de proximité et la magistrate sont fréquents et il apparaît qu'il existe aujourd'hui suffisamment d'études en cours sur l'action de la police municipale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note que si le respect des droits humains par les APM ne fait aucun doute, il n'en demeure pas moins qu'au niveau municipal il semble prématuré de s'engouffrer sur ce terrain glissant. Par ailleurs, un rapport périodique sur les activités de la police municipale peut être obtenu. Le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cette motion.

La commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe s'opposera à cette motion, notamment en réponse à la position du groupe socialiste qui porte des accusations de racisme contre la police municipale.

La commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra cette motion et précise qu'il n'y pas d'accusations menées contre la police. La motion demande simplement d'établir un rapport pour vérifier s'il existe des problèmes ou non. Ce rapport ne serait pas prématuré et ferait suite aux conclusions du rapport de l'ONU venant d'être rendu public.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite répondre aux propos de la commissaire de l'Union démocratique du centre et rappelle qu'à aucun moment le Parti socialiste n'a désigné la police municipale comme raciste, mais qu'il souhaite se munir d'outils permettant de s'assurer et de confirmer que la police municipale n'est pas raciste et ne viole aucun droit humain, par exemple par sexisme ou homophobie.

Un commissaire du Centre rappelle que lors d'un traitement d'une motion sur la formation contre l'homophobie pour la police, ce dernier avait déjà proposé de rédiger un amendement élargissant cette formation au racisme et à l'antisémitisme. Cette proposition d'amendement avait été refusée et il regretterait de voir cette motion amalgamée avec d'autres sujets.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'il n'y a aucune nécessité de craindre ce rapport, qui permettra au contraire de montrer que tout fonctionne bien. Par ailleurs, cette motion se base sur des plaintes ayant été reçues et il est important d'y donner suite.

Une commissaire du Parti socialiste note que le rapport de l'ONU dénonce également une culture du déni face au racisme systémique en Suisse et le but de cette motion est simplement de poser des questions et de procéder à des vérifications.

La commission passe au vote sur la motion M-1548 amendée.

Par 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve) et 1 abstention (Ve), la commission refuse cette motion.

Un commissaire des Vert-e-s annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE REFUSÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un rapport sur le respect des droits humains de l'activité de la police municipale, la garantie de l'égalité de traitement entre résident-e-s genevois-e-s, le niveau de formation atteint pour assurer sa mission.

27 avril 2022

B. Rapport de minorité de M. Valentin Dujoux.

Suite au vote de la CSDOMIC refusant la motion M-1548 le 3 février 2022, une minorité des membres de la commission souhaite préciser certains éléments. Ces précisions portent avant tout sur le sens du soutien à cette motion et l'intérêt d'avoir un rapport sur le respect des droits humains concernant l'activité de la police municipale, la garantie de l'égalité de traitement entre résident-e-s genevois-es et le niveau de formation atteint pour assurer cette mission au service de la population.

Notre soutien à la motion M-1548 telle qu'amendée (à savoir sans la deuxième invite) s'explique par plusieurs raisons. D'abord, ce projet visait à avoir une visibilité sur le respect des droits humains par les dépositaires de la puissance publique, à savoir les APM. A ce titre et quelques jours avant le vote de la commission, des commissaires de l'ONU ont rendu un rapport[1] dénonçant le racisme systémique en Suisse et une culture du déni par rapport à l'ampleur du phénomène. Dès lors, le vote en soutien à cette motion souligne l'importance de documenter et de neutraliser les biais dans l'action de la police municipale auprès de la population. Le volet de la formation est également à nos yeux essentiel pour assurer une qualité de la mission et une impartialité dans les actes.

Enfin, lors de la prise de position des différents partis avant le vote, la commissaire de l'Union démocratique du centre a déformé certains propos en indiquant que le soutien à cette motion pouvait éventuellement amener à penser que des accusations de racisme pouvaient être portées à l'encontre des membres de la police municipale. Il n'en est rien et la minorité des commissaires n'a, à aucun moment, exprimé ni sous-entendu de tels propos. Le présent rapport de minorité vise également à clarifier ce point.

Au final, la motion M-1548 telle qu'amendée demande d'établir un rapport pour documenter de manière transparente et objective le respect des droits et de la dignité de toutes les personnes dans les activités de prévention comme de répression qui sont celles de la police municipale. Et ce tout en relevant les problèmes et les opportunités d'amélioration le cas échéant. Il s'agit ici de se doter d'outils permettant de s'assurer et de confirmer que les APM ne violent aucun droit humain en procédant à ces vérifications, tout en encourageant ces dernières et ces derniers dans la mise en œuvre des bonnes pratiques dans ce domaine, assurant l'égalité de traitement à toute la population. Ce rapport, demandé par la motion, ne serait donc pas prématuré et ferait écho aux conclusions du rapport de l'ONU rendu public fin janvier 2022.

[1] Article disponible sur le site internet de la RTS, https://www.rts.ch/info/suisse/12817968-des-experts-de-lonu-denoncent-un-racisme-systemique-en-suisse.html

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 55 oui contre 11 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un rapport sur le respect des droits humains de l'activité de la police municipale, la garantie de l'égalité de traitement entre résident-e-s genevois-es, le niveau de formation atteint pour assurer sa mission.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Nadine Béné et Luc Barthassat: «A Genève tout roule! Pour un plan ambitieux et démocratique de circulation en Ville de Genève, permettant la fluidité et la sécurité de tous les usagers de tous les moyens de transport» (M-1551 A/B)[1].

28 mai 2024

A. Rapport de majorité de M. Olivier Gurtner.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2021. La commission l'a traitée durant les séances des 2 mai et 5 décembre 2023, sous les présidences de MM. Denis Ruysschaert et Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– la loi sur la mixité des moyens de transport;
– la nouvelle loi sur l'encouragement à la mobilité douce à travers le vélo;
– la géographie spécifique à notre ville, soit majoritairement l'étroitesse de ses voies de circulation y compris sur des artères dites principales ou pénétrantes;
– la guerre actuelle déclarée des moyens de transport;
– l'absence de vision d'ensemble et d'audace dans la recherche de solutions visant à satisfaire les besoins de déplacement de toutes et tous;
– le coût d'une politique au coup par coup;
– la difficile voire impossible cohabitation de voies de circulation côte à côte et dans les deux sens sur les espaces disponibles pour tous les moyens de déplacement, y compris la marche;
– le besoin de repenser la toile de mobilité en ville en vue de trouver pour chacun et chacune le confort, la sécurité et la fluidité,

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, No 52, p. 7653. *Mémorial* 183e année: Motion d'ordonnancement, No 7, p. 735.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d'autres à d'autres;
– d'associer le Canton à cette réflexion;
– d'associer de manière régulière les motionnaires ou élus municipaux, voire cantonaux intéressés aux séances de travail des services compétents afin d'en promouvoir la réalisation.

Séance du 2 mai 2023

Audition de Mme Florence Kraft-Babel, motionnaire

Auteure principale, Florence Kraft-Babel évoque d'abord un manque de coordination générale dans la planification des transports, avec des projets pensés au coup par coup. Ensuite, elle considère que comparer l'agglomération genevoise avec des grandes métropoles est peu pertinent. Vu l'espace à disposition, sa motion recommande de réfléchir autrement, notamment en dédiant des rues entières à des modes uniques. Par ailleurs, Mme Kraft-Babel rappelle que la Ville attire les échanges et doit rester accessible. Elle cite en exemple plusieurs villes italiennes où le trafic est limité et s'interroge sur l'intérêt de créer partout la mixité entre les différents moyens de transport. Elle évoque une étude «Espace de rues sans obstacles» qui indique que la mixité entre les piétons et les vélos n'est pas recommandée, tout comme celle des vélos et des voitures. Elle déclare que la séparation des trafics n'est, quoi qu'il en soit, pas réglée et elle pense qu'il est nécessaire de savoir si les trafics peuvent être véritablement réglés. Enfin, dans le périmètre du Musée d'art et d'histoire (MAH), elle se demande s'il ne faudrait pas proposer un plan spécial, qui évite les bidirectionnelles et sépare clairement les voitures des vélos.

Parmi les questions posées, l'une demande si la motion n'attaque par la liberté des moyens de transport. La motionnaire répond qu'il y a des endroits qui ne peuvent pas adopter tous les modes de transport. Elle remarque que lorsque les aménagements sont conçus intelligemment, les gens s'adaptent facilement, surtout si des raccordements sont possibles. A une suggestion verte qui retient des rues à sens unique pour les voitures, Mme Kraft-Babel préfère éviter d'additionner les interdictions. Elle rappelle l'intérêt de créer des circuits cohérents et fluides, autant pour les vélos que les voitures, afin de renforcer la sécurité de tout le monde. L'écologiste voit dans la rue de la Croix-Rouge un bon exemple illustrant la motion de Mme Kraft-Babel. Cette dernière acquiesce en mentionnant qu'il faut oser faire des choix. Un autre élu vert se demande s'il ne faut pas trai-

ter ce sujet au Canton et si les bidirectionnelles ne devraient pas être évitées. La motionnaire partage le premier constat mais pas le second.

La commission vote à l'unanimité l'audition de Mme Frédérique Perler, magistrate en charge des travaux, de l'aménagement et de la mobilité.

Séance du 5 décembre 2023

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, accompagnée de Mme Charlotte Malignac, codirectrice, et M. Nicolas Betty, chef de service

En charge de la mobilité, Mme Frédérique Perler rappelle le cadre légal, celui de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui prévoit notamment une ceinture urbaine et un centre qui doit voir sa circulation apaisée. Parmi les instruments, elle cite aussi le plan directeur communal (PDCom) en préparation, avec plusieurs axes politiques: une ville équilibrée, habitée, solidaire, plurielle, responsable, durable, attractive et dynamique. Ce projet répond ainsi aux invitations de vision globale et de concertation avec le Canton, tout en associant les élu-e-s. La motion a été déposée en 2020, avant l'entrée en fonction du nouvel exécutif, qui a initié les démarches du plan directeur.

Discussion et vote

Le Parti socialiste propose deux amendements:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
– suppression de la troisième invite.

L'amendement 1 est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 3 non (1 UDC, 2 PLR) et 2 abstentions (LC).

L'amendement 2 est accepté par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 3 non (1 UDC, 2 PLR) et 3 abstentions (2 LC, 1 MCG).

Le Parti libéral-radical considère que la motion ainsi amendée perd de son sens et la refusera.

Le Parti socialiste, pour sa part, soutiendra la motion, rappelant l'importance de prioriser la mobilité éco-responsable (transports publics et mobilité douce).

Le groupe des Verts soutient la motion amendée.

La motion M-1551 amendée est acceptée par la majorité de la commission avec 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC).

Un rapport de minorité est annoncé par Mme Patricia Richard pour le Parti libéral-radical.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
– d'associer le Canton à cette réflexion.

11 décembre 2023

B. Rapport de minorité de M^me^ Patricia Richard.

La motion M-1551 demande dans son texte original:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d'autres à d'autres;
– d'associer le Canton à cette réflexion;
– d'associer de manière régulière les motionnaires ou élus municipaux, voire cantonaux intéressés aux séances de travail des services compétents afin d'en promouvoir la réalisation.

Et suite au traitement à la commission de l'aménagement cela finit par:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à la mobilité douce;
– d'associer le Canton à cette réflexion.

Le Parti libéral-radical déclare que ces amendements changent la motion et ne respectent pas la volonté populaire de l'équilibre entre les modes de déplacement, de plus exclure les élus des séances de travail n'est pas démocratique.

Certaines rues doivent peut-être prioriser les TPG ou les vélos mais le principe que cela puisse s'appliquer partout ne nous convient pas.

La magistrate a déclaré que ce texte était complémentaire au plan directeur communal (PDCom).

La gauche municipale souhaite bloquer la mobilité tout court et le prouve par cette transformation du texte d'origine.

—***—

M. Maxime Provini (PLR). On est sur une série d'objets assez anciens, il faut se rafraîchir la mémoire. Nous avions à l'époque proposé un amendement à cet objet pour remplacer les invites de la motion. C'est assez intéressant, car on voit que cela reste actuel.

Projet d'amendement

Remplacer les invites actuelles par les suivantes:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, reposant sur la priorisation, voire l'attribution exclusive de certaines rues à certains modes de transport, dans un souci de complémentarité, de sécurité et d'efficacité, sans imposer de hiérarchie dogmatique entre les modes;

– de renforcer la coordination des projets de mobilité avec les chantiers en cours ou à venir, en lien étroit avec les acteurs cantonaux (SIG, TPG, police, etc.), afin de minimiser les impacts négatifs sur l'accessibilité, notamment pour les véhicules de secours, les artisans, les entreprises et les riverains.

Je n'arrive pas à me rappeler exactement le moment du dépôt de cet amendement. Je vois la date du 19 novembre 2024 inscrite au bas de la page; encore une fois, nous avions anticipé des problèmes à venir. Je vous encourage donc vivement à soutenir cette motion et l'amendement que je viens de vous lire. Cela n'apporte que du bon sens et met la pression sur le Conseil administratif, afin que ce dernier puisse également continuer à mettre la pression sur les instances cantonales pour que les chantiers en ville de Genève aient le moins d'impact possible pour la santé de tous nos habitants. Je vous remercie.

M. Christian Steiner (MCG). Effectivement, cette motion était, à la base, pleine de bon sens, proposant de faire quelque chose pour cette ville qui ne roule pas comme il faut, pour éviter les antagonismes entre les différents modes de transport. Mais proposer cette solution de destiner les rues à un seul mode de transport dans un parlement qui avait à l'époque une majorité qui pensait sauver la planète avec des mesures coercitives contre le trafic individuel motorisé (TIM), au grand dam et à l'encontre de notre Constitution genevoise, c'était peine perdue. Cette motion demande tout et rien. Elle va, de fait, laisser la porte ouverte à des tas de mesures qui vont aggraver la situation. Le Mouvement citoyen genevois refusera cette motion. Merci.

M. Olivier Baud (EàG-UP). Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la sécurité en matière de circulation en ville de Genève est un sujet sérieux, un objectif auquel chacune et chacun peut adhérer. Mais la motion du Parti libéral-radical, qui prétend ménager

chaque mode de transport et donc n'aboutira à rien sinon à mécontenter tout le monde, est symptomatique d'une forme d'aveuglement. Elle fait fi de la réalité, à savoir que le trafic motorisé en ville n'a pas d'avenir. Autrement dit, cette motion aurait dû être refusée et on peut se demander à quoi bon essayer de la sauver. Le groupe Ensemble à gauche et Union populaire soutient toutefois les amendements votés en commission qui redonnent un peu de sens à l'objet.

Cependant, l'amendement général que redépose le Parti libéral-radical pour revenir en fait à la motion originale démontre en quelque sorte que le débat est souvent vain. A cet égard, le rapport de minorité est, un peu à l'image de la motion originale, un exemple de paresse, d'indigence et de vacuité, pour ne pas dire d'inanité voire d'insanité. Il est en effet un peu facile de copier-coller les invites de la motion – mais quel intérêt y a-t-il à les lire deux fois? – et de décréter, sans fondement, que la gauche veut bloquer la mobilité. Ce jugement à l'emporte-pièce démontre, s'il le fallait, le peu d'arguments des motionnaires et l'hypocrisie qui consiste de feindre s'opposer à tout dogmatisme, alors que c'est précisément le contraire qui les anime.

Pour le groupe Ensemble à gauche et Union populaire, il faut bien évidemment rejeter cet amendement et, pourquoi pas, la motion elle-même, pour ne pas charger l'administration d'un travail fastidieux.

M. Maxime Provini (PLR). Vous transmettrez, Monsieur le président, à mon collègue d'Ensemble à gauche et Union populaire que je ne suis évidemment pas d'accord avec tout ce qu'il vient d'annoncer. On assiste justement aujourd'hui à un changement. On a tous été unanimes dans ce parlement à soutenir les commerçants de la rue de Carouge. Or, si l'on a assisté à une telle débâcle à la rue de Carouge, c'est parce qu'il n'y a eu aucune concertation entre le Canton, la Ville et les partenaires que sont les Services industriels de Genève (SIG) et les Transports publics genevois (TPG). On est arrivé à une gabegie et, aujourd'hui, on doit pouvoir se prémunir contre cela. Bien sûr – on en a déjà parlé –, des décisions qui vont dans le bon sens ont été prises, mais vouloir jeter à la poubelle cette motion n'est pas du tout respectueux pour les commerçants qui subissent des nuisances liées aux travaux mal coordonnés en ville de Genève – et là, on ne parle pas que de la rue de Carouge… *(Brouhaha.)*

Une voix. C'est un autre sujet…

M. Maxime Provini. Je peux continuer?

Des voix. Ben, non! *(Rires. La cloche retentit.)*

M. Maxime Provini. Ah, c'est beau la démocratie… Quand ça ne vous plaît pas, il faut se taire… *(Brouhaha.)*

Le président. Continuez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Maxime Provini. J'espère, mais c'est très difficile de s'exprimer dans un tel brouhaha… *(Brouhaha. Rires. Protestations. La cloche retentit.)* Regardez… Voilà…

Le président. Ne cherchez pas non plus les réactions, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez la parole.

M. Maxime Provini. J'essaie de m'exprimer le plus librement, démocratiquement possible, mais ça ricane lorsqu'on essaie de sensibiliser les élus de gauche du Conseil municipal sur la nécessité de se coordonner sur les travaux menés en ville de Genève.

Le fond de cette motion invitait à revoir des plans de mobilité impactés par des travaux en ville de Genève. Ça vous fait rire, mais je pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens, en dehors des personnes sur ma droite *(ndlr: sur les bancs de la gauche)*, qui soient vraiment en train de rigoler. Il faut quand même se rendre compte qu'on a besoin de se coordonner et de prioriser, peut-être même de renoncer à certains aménagements. Parce qu'aujourd'hui, on a la rue de Carouge et, demain, on aura la gare Cornavin; après-demain, Rive sera piéton. Il faut par conséquent trouver la meilleure manière de vivre ensemble et de pacifier au mieux le centre-ville sans que ce soit un enfer pour les personnes qui souhaitent venir y travailler, y faire des achats ou se rendre à leur domicile. Balayer simplement d'un revers de la main et dire qu'il faut jeter cette motion à la poubelle est un manque criant de respect pour la plupart de habitants de cette ville, mais visiblement vous n'en avez rien à faire. Je vous remercie.

M^me^ Louise Kasser Genecand (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement a fait son travail. Elle a étudié cette motion, mené des auditions

et proposé des amendements. Ce faisant, elle a clarifié le cap, donné la priorité à la mobilité douce là où c'est possible. C'est une orientation assumée, cohérente avec les engagements de notre Ville et avec le plan directeur communal (PDCom) 2040, qui prévoit un rééquilibrage clair en faveur des piétons, des cyclistes et des transports publics. C'est aussi ce que soutiennent les Verts.

Certes, cette version n'a pas contenté tout le monde. Mais à Genève, l'espace est limité. On ne peut pas satisfaire tous les usages, tout le temps, partout. Il faut planifier intelligemment. Il faut faire des choix.

La motion initiale le reconnaissait d'ailleurs, en parlant de prioriser certains modes de transport dans certaines rues, mais sans jamais dire lesquels, sans assumer de direction claire. La version amendée sortie de commission, elle, ose le faire. Elle dit que la priorité va à la mobilité douce, car c'est ce dont notre ville a besoin, pour la santé, la sécurité et la qualité de vie. Les citoyennes et les citoyens de la ville de Genève l'ont d'ailleurs exprimé dans les urnes, lors de la votation sur l'«initiative piétonne: pour un canton qui marche», en septembre. Refuser cette priorisation au nom d'un prétendu libre choix, c'est en réalité maintenir la voiture comme mode dominant. On sait pourtant que si l'on ne change pas les infrastructures, les gens n'abandonneront pas leur voiture, faute de place, faute de sécurité, faute d'alternative. Je crois que nous avons, toutes et tous, intérêt à proposer des alternatives pour que, justement *(tintement de la cloche)*, celles et ceux qui doivent se déplacer en voiture puissent le faire également.

Enfin, j'aimerais juste dire un mot sur la troisième invite du texte, supprimée par la commission et réclamée à nouveau par le biais de l'amendement du Parti libéral-radical. *(Ndlr: en réalité, l'amendement n'inclut pas cette troisième invite de la motion originale.)* Associer les élus aux séances internes des services est une fausse bonne idée, une usine à gaz démocratique. Surtout, c'est contraire à la séparation des pouvoirs. Les élus fixent les objectifs, les services mettent en œuvre. C'est la base de toute gouvernance efficace et je suis certaine que le Parti libéral-radical y tient autant que nous. Je vous invite donc à rejeter cet amendement rétrograde déposé par le Parti libéral-radical et à soutenir la motion telle qu'amendée par la commission, qui – je le répète – a fait son travail. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Alexandre Chevalier (UDC). Mesdames et Messieurs, nous voilà dans un cas typique d'acte de piraterie fait par la commission. L'ancienne majorité de ce conseil et de ses commissions est venue chercher une motion équilibrée – saine, dira-t-on –, déposée par nos amis du Parti libéral-radical, qui s'est retrouvée défaite en commission, déconstruite – on sait qu'ils aiment bien la déconstruction, à gauche… – , puis reconstruite à leur sauce, pour que leur idéo-

logie déteigne sur une motion du Parti libéral-radical… On a vraiment l'impression que c'est une mauvaise blague. On nous dit que la commission a fait son travail – voyez comment on a mis notre idéologie dedans –, parce que tout ce que vous proposez est stupide.

Eh bien non, cette motion qu'avait proposée M^me^ Florence Kraft-Babel en 2020 n'est pas stupide. Notre représentante au sein de la commission avait donc considéré, à l'époque, comme l'ensemble des groupes de droite, qu'une motion piratée est une motion non valable. Nous remercions M. Maxime Provini de remettre les choses à l'endroit. Avec cette nouvelle majorité, espérons pouvoir voter maintenant la motion telle qu'elle avait été conçue, telle qu'elle avait été réfléchie et telle qu'elle avait été voulue. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera donc bien évidemment l'amendement qui remet la motion à l'endroit. Si une majorité, cette nouvelle majorité, se dégage pour remettre les choses en ordre, nous voterons la motion. Si l'on se retrouve avec une version piratée, nous la refuserons. Merci.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci, chers et chères collègues, pour ce débat qui semble, comme d'habitude sur les questions de mobilité, apaisé. Il y a tout de suite des mots très forts qui sortent: piraterie, dogmatisme, etc. On a l'habitude, c'était déjà comme ça lors de la précédente législature. Effectivement, il y a un nouveau rapport de force qui est en train de s'établir. On va voir son amplitude, dans quel genre de textes il pèsera de tout son poids. On va voir ce que nos amis du Centre – Les Vert'libéraux ont à dire, non sur des questions dogmatiques ou idéologiques, mais sur des questions de respect de la loi.

On respecte la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) si l'on admet que oui, Mesdames et Messieurs, il y a une hiérarchie entre les transports. Ce n'est pas une hiérarchie dogmatique, c'est une hiérarchie légale de considérer que la mobilité douce et les transports publics sont priorisés par rapport aux autres modes dans notre hypercentre. C'est dans la loi. Si vous voulez la changer, vous avez des députés au Grand Conseil, demandez-leur de la changer. Vous pourrez ensuite dire que vous avez enfin nettoyé la loi de ce terrible dogme d'affreux gauchistes qui a l'outrecuidance d'établir cette affreuse hiérarchie dogmatique entre les modes de transport. C'est une hiérarchie légale. Si vous avez un problème avec la loi, proposez de changer la loi. On s'y opposera par référendum si besoin.

Quant à la proposition de «dépirater» cet objet, c'est de bonne guerre, Monsieur Provini – vous transmettrez, Monsieur le président. Je trouve intéressant d'ajouter la question des chantiers; on y parsème un peu d'actualité. Je rappelle toutefois que le magistrat cantonal a repris le contrôle sur la coordination des chantiers. Ce job est fait au niveau cantonal. On attend maintenant que les équipes

du Département de la santé et des mobilités de Pierre Maudet reprennent concrètement le contrôle sur la gabegie de chantiers dont vous faites état dans votre proposition. On espère qu'il aura les moyens de mettre en œuvre cette politique. Je n'en suis pas sûr, parce que les moyens semblent manquer au Canton pour toutes sortes de politiques publiques. On suit d'ailleurs attentivement ce dossier quand on étudie nos textes en commission.

On veut s'assurer que le Canton ait les moyens pour gérer la coordination de ces différents chantiers et les impacts qu'ils ont sur toutes les mobilités, pas seulement sur les voitures, pas seulement sur les motos, mais aussi sur les vélos, les piétons, les transports publics. C'est justement pour ça qu'on a hiérarchisé les modes de transport, pour rendre le trafic plus fluide. Je crois que ce n'est pas très compliqué de comprendre que, dans un tram, il y a beaucoup plus de monde que dans une voiture, et que ça prend beaucoup moins de place sur la route qu'avec les seules voitures. C'est pour ça. Ce n'est pas pour des raisons dogmatiques mais pour des raisons pragmatiques que la loi applique cette hiérarchie.

Donc, nous n'allons pas «dépirater» ce projet. Nous allons garder cet acte de piraterie. Nous nous souviendrons de ce terme, parce que je crois que les pirates ont passé de l'autre côté… On a déjà vu quelques exemples de «piraterie» de nos objets de la dernière législature… A nouveau, c'est de bonne guerre, c'est le jeu politique, c'est le rapport de force. On s'en accommode.

On rappelle aussi qu'on a un Conseil administratif avec une très claire majorité de gauche et qu'il appliquera une politique de gauche. Si vous souhaitez influer là-dessus, être dans des comités de suivi opérationnel, vous allez alourdir encore les charges d'une Ville qui, à cause de votre refus d'étudier le budget, risque d'avoir beaucoup de difficultés à fonctionner l'année prochaine. Vous prendrez vos responsabilités.

En tout cas, le Parti socialiste refusera cet amendement. Et, s'il passe, on refusera la motion. Je vous remercie beaucoup pour votre attention. *(Applaudissements.)*

M. Maxime Provini (PLR). Plus on avance, plus la mémoire se rafraîchit… Vous pourrez déjà transmettre à mon collègue Manuel Zwyssig qu'il m'avait bien inspiré avec les nombreux objets qu'il s'était permis – bien sûr, il en avait le droit – de détricoter en commission. On ne manquera pas une occasion, en effet, de remettre le curseur là où il le faut.

Car, si l'on va un peu plus loin, c'est en effet de ça que l'on parle. Aujourd'hui, on entend que ça doit être le tout en transports publics, le tout à vélo, le tout à pied. C'est ce que la gauche municipale souhaite. Evidemment, nous, à droite, on

met le curseur un petit peu plus au centre. On ne veut pas que les choses soient à ce point déséquilibrées, parce que ça ne fonctionne pas. Ça ne crée pas de la qualité de vie en ville de Genève. Ça clive, ça crée des problèmes de mobilité pour bon nombre de gens, ça exclut des gens. Une politique aussi dogmatique, cela ne fonctionne pas. Raison pour laquelle des motions de ce type-là sont les bienvenues pour inviter le Conseil administratif, comme vous l'avez très bien rappelé – vous transmettrez, Monsieur le président –, à ultra-majorité de gauche, à pondérer un petit peu ses propositions et ses souhaits, pour être un peu plus en adéquation avec les attentes de la population. Quand bien même il y a quatre magistrats socialistes et Verts au sein de cette Ville de Genève, il y a aussi une majorité de centre-droit qui a été élue par les habitants. Ceux-ci ont des attentes et espèrent, justement, que le curseur ne sera pas mis sur le tout ou rien, comme vous voulez le faire en piratant cette motion.

Enfin, pour répondre aussi à ma collègue Louise Kasser Genecand – vous transmettrez, Monsieur le président –, l'invite sur l'encouragement à la participation des élus à des séances entre le Canton et la Ville s'explique par le moment de l'élaboration de cette motion, moment où l'on étudiait la première proposition sur la rue de Carouge. A l'époque, j'avais qualifié de croquis réalisé par un enfant de cinq ans les dessins qui nous avaient été présentés sur ce que serait le futur de la rue de Carouge. Quand on voit ce type de travaux, j'aurais personnellement aimé être en face des fonctionnaires qui ont réalisé ces croquis pour pouvoir mieux comprendre ce qu'ils essayaient d'amener. Parce que le résultat, vous le connaissez aujourd'hui. Peut-être qu'il faudrait pondérer cette inclusion des élus du délibératif, car il doit y avoir une séparation claire des pouvoirs, j'en suis tout à fait conscient. Mais lorsque l'on voit les propositions qui arrivent sur la table du Conseil municipal, on pourrait souhaiter plus d'échanges tant avec le Canton, pour mieux comprendre ses projets, qu'avec les différents fonctionnaires de la Ville. Peut-être qu'une ou deux heures d'échanges pourraient parfois réduire de plusieurs séances les travaux en commission ou faciliter, comme c'est rappelé dans la motion, l'acceptation de certains projets. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vois qu'à partir de cette motion on élargit le débat à la coordination des chantiers, aux problèmes de fond de la LMCE. Vous transmettrez également à M. Manuel Zwyssig, Monsieur le président, qu'il n'y a pas que la hiérarchie des moyens de transport dans la LMCE, il y a aussi, par exemple, la traversée de la Rade. Alors, vous pouvez aussi changer la loi pour supprimer la traversée de la Rade dans la LMCE… Nous, on est pour, mais rien ne se fait. Je crois que cette LMCE est mauvaise, et il conviendra de la changer ou de l'abroger.

Quant à la coordination des chantiers, elle est nécessaire et on espère que l'Etat arrivera à faire quelque chose. Voyez-vous, ça fait un certain temps que je siège dans cet hémicycle et que j'entends parler de la coordination des chantiers, qu'on nous dit qu'il existe une coordination cantonale dans laquelle il y a la Ville, le Canton, les SIG…, enfin, tous les acteurs, tous ceux qui creusent des trous dans notre ville pour faire des travaux. A chaque fois, on nous dit qu'on va réformer la coordination pour que cela fonctionne, mais ça ne fonctionne pas depuis quarante ans…

Aujourd'hui, on a une Ville de Genève boulimique, des SIG boulimiques, qui ont envie d'ouvrir toutes les rues de la ville en même temps. Evidemment, cela a créé un problème supplémentaire. Il y a peu, on ouvrait un chantier dans une rue et toute la ville était bloquée. Maintenant, de toute façon, toute la ville est bloquée tout le temps, parce que des chantiers sont ouverts partout. Et ce n'est pas une raison pour n'y aller qu'à vélo, car cela tuerait les commerces, comme vous l'avez fait à la rue de Carouge. Vous en êtes responsables, parce que, depuis des années, vous avez bloqué toute proposition pour indemniser les commerçants. Je vous rappelle que l'ancien magistrat Rémy Pagani – c'est dommage, il est parti – avait tout fait pour faire annuler auprès de la surveillance des communes une tentative du Parti libéral-radical d'inscrire une indemnisation pour les commerçants à la place du Petit-Saconnex dans une délibération – vous lui transmettrez, Monsieur Jean Burgermeister.

En résumé, je pense que ça ne va pas, et qu'il faut donc faire quelque chose. Mais ce n'est pas la Ville de Genève qui pourra changer cela. Surtout, ce n'est pas aux conseillers municipaux de participer à des séances de coordination pour les travaux, car on n'a aucun pouvoir et on ne va rien régler ainsi. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités, comme il s'y est engagé. S'il ne les prend pas, on les lui rappellera, à tous les niveaux; chacun ici a des représentants au Grand Conseil, aptes à corriger le tir le cas échéant, ou à donner les moyens à l'Etat – s'il prétend ne pas les avoir – pour faire cette véritable coordination et arrêter cette ouverture de chantiers permanente. Certains chantiers ont déjà été repoussés de deux à trois ans grâce à ce travail. On va continuer de le suivre de près.

C'est d'autant plus impératif, quand on voit les travaux programmés… Je vous rappelle ceux qui ont commencé à la rue Hans-Wilsdorf, paralysant presque complètement le trafic. Des travaux voulus par la Ville de Genève. Ce Municipal les a votés. Un seul parti s'y était opposé – c'était nous. Eh bien voilà! On y est… Tout est bloqué désormais. Ce pont Hans-Wilsdorf ne servira bientôt à plus rien. On pourrait peut-être demander à la fondation de le démonter…

Tout ça n'est pas sérieux. Il faut refuser ces amendements. Il faut refuser cette motion qui ne vaut rien. *(Remarques.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez donc bien entendu: le bateau va couler… Monsieur Christian Steiner, vous avez la parole.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Monsieur le président. Sur le fond, cette motion demande de se substituer à l'Office cantonal des transports. En fait, il faut savoir que mis à part le réseau de quartier, c'est bien le Canton qui est en charge de la mobilité. On voit une chose un peu particulière: le dernier signataire de cette motion *(ndlr: Luc Barthassat)* est celui qui était à l'origine, lorsqu'il était conseiller d'Etat, de la LMCE. C'est sous sa législature que la LMCE a été approuvée par le Grand Conseil. Lui-même reconnaît que cette loi a un défaut, on le voit aujourd'hui, qui est que l'on peut en faire un peu ce que l'on veut. Elle manque de précision. On peut lui faire dire ce qu'on veut: de la mobilité douce par-ci, de la liberté, de la fluidité par-là. A ceux qui n'y lisent que mobilité douce, je rappellerai quand même qu'on est en démocratie. Les 1500 tonnes d'acier de la passerelle du Mont-Blanc ont coulé dans les urnes, et il n'en a pas été mieux pour l'initiative piétonne. Vous n'êtes plus majoritaires. La gauche n'est plus majoritaire, probablement aussi en raison de sa politique de mobilité.

Et quand on voit les projets et les prises de positions actuels, on se demande s'il ne faudrait pas aller plus loin et revenir sur les prérogatives octroyées ces dix-quinze dernières années à la Ville et qui ont abouti à des situations comme celle des Eaux-Vives, où rien ne s'est fait parce que la précédente magistrate exigeait de faire à la virgule près tout ce qu'elle voulait et a rencontré des oppositions. Peut-être faudrait-il un peu moins de prérogatives municipales au profit du Canton. Je vais me pencher sur le sujet.

Pour l'instant, on refusera cette motion qui est inadéquate sur le fond et sur la manière dont la question a été traitée. Merci.

M. Jean-Luc von Arx (LC-VL). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, une fois de plus, je vous rappellerai nos positions concernant la mobilité douce à Genève. Nous avons toujours soutenu des projets de mobilité douce. Nous avons soutenu des pistes cyclables. Nous avons soutenu la LMCE, donc la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, et nous pensons qu'il est nécessaire qu'il y ait moins de véhicules, de voitures en ville. Mais nous sommes en faveur de ne jamais interdire, de faire plutôt en sorte d'amener des solutions aux différents problèmes de circulation.

Cette motion en elle-même – cela a été dit par les deux précédents orateurs, pour changer je ne dirai pas préopinants – n'est pas adéquate, parce qu'elle prône des choses pas très réalistes, comme «de proposer pour la Ville de Genève un

plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l'octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d'autres à d'autres»… Vous voyez, ce n'est pas très, très clair. Ensuite, il est demandé d'«associer le Canton à cette réflexion»… Mais le Canton est toujours associé à la réflexion et aux problèmes de mobilité à Genève; cela se fait en coordination.

Quant à la question des travaux, elle n'est pas du tout réglée dans cette motion. Comme dans toute ville, il est normal qu'il y ait des travaux, parce qu'il y a des canalisations à changer, etc. Après, il y a un problème de planification. Pour toutes ces raisons, nous n'allons pas soutenir cette motion. Revenir en arrière avec l'amendement du Parti libéral-radical? Ce sera non également.

Enfin, puisque les questions de mobilités sont fondamentales pour tous les partis, j'aimerais qu'on arrive à des assises, où l'on pourrait expliquer nos programmes et avoir des discussions novatrices. J'aimerais notamment discuter de la traversée du lac avec la gauche, parce que c'est quelque chose qui reviendra forcément. Il faudra trouver une solution pour libérer le centre-ville. On a toujours eu dans nos programmes, le Centre et les Vert'libéraux, la volonté de piétonniser certaines rues, mais pas n'importe lesquelles, pas 200 rues à Genève, mais certaines, afin d'avoir des poumons de respiration et faire en sorte que les gens puissent marcher, parce que marcher, Mesdames et Messieurs, c'est la santé. *(Remarque sur la rue de Carouge.)* Mais la rue de Carouge sera très belle par la suite, c'est un sale moment à passer… *(Remarque.)* J'espère qu'on arrivera à le passer. Nous refuserons donc cette motion.

(La présidence est momentanément assurée par M^me^ Anne Carron, première vice-présidente.)

M. Maxime Provini (PLR). Il faut quand même que je rectifie un certain nombre de choses. Je ne comprends pas mes collègues du Centre – les Vert'libéraux et du Mouvement citoyen genevois. On vient d'assister à un exercice de haute voltige, d'équilibrisme de mon collègue Jean-Luc von Arx. Il commence en disant qu'il ne comprend pas exactement où on veut en venir, puis il dit qu'il souhaiterait des propositions novatrices, voire des assises. En fait, il faut bien relire l'amendement, qui propose notamment un «plan original, coordonné et intelligent». Je pense qu'on est en train de dire plus ou moins la même chose. Peut-être la manière n'est-elle pas celle que vous souhaitez, mais je rappelle qu'il s'agit d'une motion. Si vous la refusez aujourd'hui avec l'amendement proposé par le Parti libéral-radical, quel message envoyez-vous au Conseil administratif? Vous lui donnez un blanc-seing pour faire tout ce que vous n'avez pas envie qu'il fasse.

Posez-vous bien la question du message que vous voulez envoyer. Il s'agit d'une motion. On ne va pas révolutionner la mobilité.

En outre, il a été dit que cette motion ne parlait pas des constructions en ville de Genève. Je vais re-relire la deuxième invite. Elle parle de «renforcer la coordination des projets de mobilité avec les chantiers en cours ou à venir». Encore un fois, au Centre et à droite, on est tous d'accord avec cette invite, alors je ne comprendrais vraiment pas que vous puissiez refuser cette motion. La refuser, c'est donner un message complètement inverse, c'est encourager justement le Conseil administratif à aller dans une voie que vous contestez régulièrement et dans laquelle vous ne souhaitez qu'il poursuive.

Donc je vous invite, pour la dernière fois, à soutenir l'amendement du Parti libéral-radical, à soutenir cette motion qui va dans le bon sens, qui appelle à ce qu'un maximum d'acteurs puissent discuter et qu'on ait des chantiers mieux coordonnés en ville de Genève.

Enfin, je veux rappeler – j'ai oublié de le faire précédemment – que l'on a retiré de l'amendement la partie concernant la participation des élus aux séances avec le Canton. J'aurais dû le mentionner au début. J'espère vivement que le Centre – Les Vert'libéraux, vous allez changer d'avis, car cette motion va dans le sens de la politique que l'on souhaiterait voir en Ville de Genève. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de céder la parole à M. Daniel Sormanni et à M^me^ Marjorie de Chastonay, je vous informe que la liste est close. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. L'intention est bonne, mais, de toute manière, ce n'est pas vraiment la compétence de la Ville, mais la compétence coordonnée des exécutifs et non du Municipal. Quand il y a des problématiques de transformations de rues, d'améliorations de rues, de fermetures de rues, de travaux dans les rues pour en changer la qualification, là, c'est de nos compétences. C'est à ce moment-là qu'il faut dire oui ou non. Or, qui dit non? Il n'y a que le Mouvement citoyen genevois, tout seul, parfois avec l'Union démocratique du centre. Même le Parti libéral-radical accepte ces aménagements. C'est la technique du grignotage. Petit à petit, on grignote. Vous savez, quand on donne la main, en général, on vous prend l'avant-bras. Et si l'on donne l'avant-bras, on vous prend tout le bras. C'est comme ça que la gauche, l'Alternative, nous grignote, grignote l'espace des rues en ville de Genève, notamment.

Je ne comprends pas que vous ne vous soyez pas opposés lors du vote sur l'aménagement de la rue Hans-Wilsdorf, puisque celle-ci va devenir une rue à 20 km/h et qu'il n'y aura plus de passage. On ne veut pas que les véhicules transitent par cette rue – ce sont les propos de M. Nicolas Betty, chef de l'AGCM. L'objectif est qu'ils rejoignent la route des Acacias, qui est déjà complètement bloquée et, par ailleurs, tout aussi en travaux, comme vous avez pu le constater. C'est justement lors de ce type de décisions que nous devons exercer notre responsabilité. Hier encore, on a voté un crédit d'étude pour quelque chose. Ensuite on nous dira qu'on doit voter les travaux, car on a accepté le crédit d'étude… A chaque fois, on nous fait cela.

A un moment donné, le Conseil municipal doit décider que certains travaux ne sont plus entrepris. Il y a trop de travaux en ville de Genève, vous le savez bien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a déjà reporté certains travaux, sauf erreur même de trois ans, parce qu'il ne souhaite pas que l'on réalise un chantier dans une rue, alors que des travaux vont débuter dans une rue parallèle. C'est juste du bon sens! Notre pouvoir est ici. Il est de voter ou non des crédits que nous présente le Conseil administratif. Lorsque cela ne nous convient pas, quand ce sont des requalifications de rues, des fermetures de rues qui vous semblent inadéquates, ayez le courage de voter non et unissons une majorité, puisque nous sommes en capacité de le faire aujourd'hui. Or, ce n'est pas ce que vous faites. C'est pourquoi rien ne changera avec cette motion, qu'elle soit votée ou non. Je ne vois d'ailleurs pas comment le Conseil administratif y répondrait. Je maintiens donc que nous refuserons les amendements et la motion.

(La présidence est reprise par M. Ahmed Jama, président.)

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette discussion sur la motion M-1551, prévoyant de réserver des axes à un mode de transport, est un peu partie dans tous les sens. Ce n'est pas étonnant. Quand on parle de mobilité, on parle de toutes les autres politiques publiques. On parle d'aménagement, bien évidemment, donc forcément de la coordination des travaux, mais aussi de transition écologique, de santé publique, de qualité de vie, d'attractivité et de vitalité des centralités urbaines. On parle aussi de justice sociale. Toutes ces politiques publiques forment une vision, avec ses enjeux propres.

Au niveau du Conseil administratif, on essaie d'être dans la cohérence. Je suis obligée de rappeler le contexte qui a évolué depuis que cette motion a été déposée. Outre le changement de législature, de nouveaux outils de planification ont été votés – cela a été dit tout à l'heure par M^me^ Louise Kasser Genecand. Le

PDCom 2040 a été adopté par ce plénum. *(Brouhaha.)* Cet outil de planification, validé par le Conseil d'Etat en juin dernier, est notre instrument de travail, en termes de politique d'aménagement communale.

Nous avons aussi quelques compétences au niveau de la mobilité, sur les réseaux de quartier non structurants, où l'on peut effectivement piétonniser. Sinon, sur les autres axes, on a très peu de compétences. Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur les réseaux structurants et les réseaux secondaires ayant aussi un impact sur les réseaux structurants qui relèvent du Canton. Il était important, selon moi, de rappeler cette hiérarchie des transports *(brouhaha)*, qui n'est pas une lubie de la gauche municipale, puisqu'elle s'appuie sur des plébiscites de la population genevoise, tant au niveau cantonal que municipal. *(La cloche retentit.)* Au niveau cantonal, je peux rappeler quelques votations et quelques textes légaux applicables aujourd'hui et qui sont la loi. Il y a l'initiative cantonale 144 «Pour la mobilité douce», votée par la population. Il y a aussi l'initiative municipale 7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», votée par ce plénum. Mais il y a surtout – vous l'avez beaucoup mentionnée aujourd'hui, ce qui me fait plaisir – la LMCE, la loi pour la mobilité cohérente et équilibrée, qui était le fruit d'un compromis au niveau cantonal et qui a été plébiscitée par la population de tout le canton de Genève à plus de 60% en 2016. Evidemment, entre-temps, il y a eu une croissance démographique. Le canton de Genève est attractif. De plus en plus de gens arrivent. Il y a de plus en plus de voitures.

Je répliquerai quand même à ce que j'ai entendu tout à l'heure – vous transmettrez, Monsieur le président –: la Ville de Genève n'est pas forcément bloquée à cause des chantiers, elle l'est aussi à cause des bouchons, qui sont évidemment du fait des véhicules *(exclamation)* individuels motorisés. *(Brouhaha.)* Les chantiers ne facilitent pas la fluidité…

Une voix. Ça c'est le bouquet! *(La cloche retentit.)* Il ne faut pas exagérer… *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur le conseiller municipal, laissez la magistrate s'exprimer. Continuez, Madame la magistrate.

M^me^ Marjorie de Chastonay, conseillère administrative. Effectivement, les chantiers ne facilitent pas le trafic. C'est pour cela qu'il faut bien identifier de quel chantier on parle. Les chantiers d'envergure, effectivement, c'est la Ville de Genève mais c'est surtout le Canton, et la Ville de Genève, et les SIG, et les TPG. C'est pourquoi aujourd'hui, en octobre 2025, on a communiqué sur notre volonté

de coordination. Il y a désormais des plateformes et tout un système de planification et de suivi des travaux mis en place. Ce travail collectif est réalisé par tous les co-maîtres d'ouvrage sur tous les grands chantiers d'envergure. Ça se faisait déjà à l'époque, mais ça s'est amélioré et c'est encore en cours d'amélioration. Il est vrai qu'on peut toujours faire mieux – on l'entend – mais on ne peut pas tout bloquer, tout arrêter et tout mettre sur le dos de la Ville de Genève. Ce sont souvent des travaux nécessaires à la transformation de la Ville, pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Cela a été dit.

On a beaucoup parlé de la rue de Carouge, notamment de sa requalification. D'autres projets vont arriver, avec la piétonnisation de Rive ou d'autres grands chantiers relevant du Canton, de la Ville de Genève mais aussi de la Confédération, comme Cornavin. J'ajouterai les chantiers du PAV qui ont déjà débuté. Donc, on n'est pas sortis de la poussière et c'est pour ça qu'on se coordonne, qu'on travaille main dans la main avec le Canton, mes services et les services de M. Pierre Maudet, les SIG et les TPG. Les SIG ont aussi leur stratégie propre, car ils ont tout le réseau thermique structurant à déployer. On essaie donc de se coordonner et de se caler systématiquement les uns sur les autres pour éviter trop d'impacts négatifs sur la qualité de vie des habitants et habitantes, sur les commerces et sur l'accessibilité en général. La coordination des chantiers et des mobilités est essentielle pour la Ville de Genève, elle est essentielle pour mon département et j'y serai très attentive à l'avenir.

Je voudrais conclure sur la question de la mobilité. Que dit la LMCE? Elle dit que l'hypercentre, la zone 1, doit donner la priorité aux transports collectifs et aux modes doux. L'accès aux autres modes étant restreint, cette loi ne présente pas de plan par artère. La LMCE prévoit toutefois une moyenne ceinture pour le TIM, comme on dit, le trafic individuel motorisé. La moyenne ceinture passe par le pont du Mont-Blanc et remonte sur la rive gauche. Dans l'autre sens, elle va le long des quais, sur la rive droite, et remonte côté Nations jusqu'à l'avenue Giuseppe-Motta. C'est cette moyenne ceinture qui doit être utilisée par les véhicules individuels motorisés. A l'hypercentre, en revanche, la priorité va aux transports publics et aux mobilités douces.

Pour de très nombreuses raisons, nous allons continuer de transformer la Ville. En premier lieu, car je suis obligée, pour des raisons légales, de mettre en œuvre le PDCom. Nous appliquerons en outre le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), aussi pour des questions de justice sociale, parce que marcher c'est bon pour la santé mais aussi gratuit. Si l'initiative piétonne n'a pas passé la rampe au niveau cantonal, elle a été soutenue par les habitants de la ville de Genève à 52,32%. Il y a une volonté de la population – pas seulement de la gauche municipale – d'avoir de meilleurs cheminements piétons à travers les quartiers et entre les quartiers.

Pour toutes ces raisons d'obligation légale, mais aussi pour améliorer la qualité de vie, pour permettre aux commerces de fonctionner correctement, pour faire en sorte que les quartiers se transforment et gagnent en qualité, mais aussi pour des raisons de transition écologique, car il faut lutter contre les îlots de chaleur, il va y avoir des travaux. On fera au mieux pour accompagner la population, les commerçants et les commerçantes; on travaille avec eux de façon très proche. Je rencontre les commerçants de la rue de Carouge au moins une fois par mois. On échange beaucoup. Il y aura une séance publique le 17 novembre – je le rappelle. Pour Rive, des discussions sont déjà menées avec les maraîchers et les commerçants des Halles de Rive. On discute tous ensemble. On essaie d'avancer ensemble, dans le dialogue, pour améliorer la situation pour tout le monde, que ce soit pour les questions de livraisons, de stationnement, d'accessibilité, et y compris pour les personnes vulnérables que sont les piétons et les piétonnes. Merci. *(Quelques applaudissements.)*

Mis aux voix, l'amendement de M. Provini est refusé par 54 non contre 22 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 36 oui (2 abstentions).

10. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprendrons à 20 h 35. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation 3840

2. Communications du Conseil administratif 3840

3. Communications du bureau du Conseil municipal 3840

4. Questions orales 3841

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2024 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève (PR-1612 A) 3844

(Interventions) 3856

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Yasmine Menétrey et Vincent Schaller: «Pour une animation estivale: le Jet d'eau en musique» (PRD-310 A) 3861

(Interventions) 3875

Motion du 5 octobre 2022 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Yasmine Menétrey et Vincent Schaller: «Pour une animation estivale: le Jet d'eau en musique» (M-1915) 3881

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 juin 2020 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux et Matthias Erhardt: «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers» (M-1539) 3882

(Interventions) 3893

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de M. Arnaud Moreillon et Mme Dalya Mitri Davidshofer: «Pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité» (M-1548 A/B) 3894

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 juin 2020 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Nadine Béné et Luc Barthassat: «A Genève tout roule! Pour un plan ambitieux et démocratique de circulation en Ville de Genève, permettant la fluidité et la sécurité de tous les usagers de tous les moyens de transport» (M-1551 A/B) 3938

(Interventions) 3942

10. Propositions des membres du Conseil municipal 3958

11. Interpellations 3958

12. Questions écrites 3958

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi